

BUDGET 2021

Le Mans métropole

WWW.



lemansmetropole.fr



SOMMAIRE

Cadre financier	2
Rayonnement et Attractivité	27
Développement économique et innovation	27
Développement et attractivité commerciale.....	33
Enseignement supérieur et recherche.....	35
Économie sociale et solidaire	37
Tourisme communautaire.....	39
Sport communautaire	41
Mobilité et Transports en commun	42
Déplacement doux.....	42
Transports en commun.....	45
Stationnement.....	51
Voirie – Éclairage public	54
Aménagement du territoire	58
Urbanisme	58
Aménagement urbain	61
Logement et habitat.....	67
Politique de la ville.....	71
Environnement et Développement durable	74
Une métropole agricole.....	74
Arche de la nature et Boulevard nature.....	76
Gestion des rivières et des risques industriels	79
Transition énergétique	82
Réseaux d'énergie.....	85
Patrimoine communautaire.....	89
Propreté de l'espace public	94
Eau.....	98
Assainissement.....	103
Ressources internes	
Solidarité communautaire et mutualisation.....	108
Ressources humaines et autres moyens transversaux.....	112

LE CADRE FINANCIER 2021

Le budget 2021 s'inscrit dans le cadre des grandes orientations des politiques publiques communautaires fixées pour la durée de ce mandat et réaffirmées lors du Débat d'Orientations Budgétaires examiné par notre assemblée le 28 janvier 2021.

Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, qui a débuté il y a un an, Le Mans Métropole s'est adaptée pour assurer la continuité des services publics à la population (notamment transports, ordures ménagères, eau, assainissement ...) et a fait preuve de solidarités avec les populations et les acteurs économiques les plus touchés. Notre bonne santé financière permet non seulement de faire face aux contraintes qui s'imposent mais aussi de se projeter avec détermination pour être un acteur majeur au niveau local de la relance économique.

A travers ce budget, la Collectivité confirme sa volonté d'être :

une métropole durable, avec pour objectif de tendre vers un territoire à énergie positive,

une métropole attractive et innovante, visant à accueillir de nouveaux habitants et entreprises,

une métropole de services, pour un développement équilibré du territoire et de la qualité de vie de ses habitants,

une métropole de solidarités pour préserver les équilibres des communes et œuvrer à la synergie de l'action publique,

voici nos fortes ambitions visant à renforcer l'attractivité et le dynamisme d'un territoire regroupant actuellement 19 communes et 210 139 habitants (population INSEE), en conjuguant transition écologique, solidarité et relance économique.



Ce budget 2021 se caractérise par les éléments suivants :

- un impact de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes de fonctionnement de 2,4 M€ [protection agents, stationnement, droits de place, CVAE ...],
- une augmentation de la charge nette du secteur des Ordures Ménagères (plus de dépenses [TGAP], moins de recettes [vente de matériaux]) de 2,4 M€,
- une accélération des investissements à hauteur de près de 100 M€,
- une poursuite du désendettement avec une prévision d'emprunts nouveaux pour le financement des investissements limitée à 3 M€ sur le budget de l'Eau,
- des effets de la réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation, la réduction des impôts de production et une nouvelle recette liée à l'attribution d'une fraction de TVA nationale,
- pas de hausse de taux de la fiscalité locale (reconduction des taux depuis 2017 et baisse de 10 % de la TEOM en 2019),
- une harmonisation des tarifs de l'eau sur l'ensemble du territoire avec une baisse de - 5,28 % (soit - 25,49 € pour les habitants hors Le Mans) pour la facture type 120 m³. Le tarif est stable pour les habitants du Mans.



LES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES

L'approche consolidée des 12 budgets communautaires amène à présenter au vote du Conseil un budget total égal à **479,861 M€** (soit **348,098 M€ en mouvements réels** hors opérations de gestion de dette équilibrées en dépenses et recettes) :

- **budgets Principal, Développement Économique et Transports** **377,355 M€**
(dont 285,562 M€ en mouvements réels hors opérations de gestion de dette)
- **budgets annexes Eau et Assainissement** **91,906 M€**
(dont 61,486 M€ en mouvements réels hors opérations de gestion de dette)
- **budgets de zones d'activité et de lotissements** **10,600 M€**
(dont 1,050 M€ en mouvements réels)

ZA de l'Étoile (Trangé), ZAC des Hunaudières et du Grand Plessis (Ruaudin), Lotissement La Tremblaie (La Milesse), Lotissement Victor-Duruy (Saint-Saturnin), Lotissement Le Cormier (Mulsanne), Lotissement du Vieil Hêtre (Rouillon) dont les inscriptions provisoires pour 2021 enregistrent principalement des crédits de travaux et d'aménagement des terrains.

L'ensemble des budgets de ZAC et Lotissements nécessite une avance prévisionnelle d'équilibre du budget Principal de 0,680 M€.



LES PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES

La comptabilité annexe du **Développement Économique**, dont l'équilibre a nécessité sur la période 1999 à 2008 des participations du budget Principal, dégage depuis 2014 un excédent permettant des reversements au budget Principal (environ 2 M€/an) contribuant au financement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise créé courant 2018. Des investissements dans différentes pépinières d'entreprises sont à souligner, notamment à la Milesse (Zone de La Tremblaie) et sur le site Actisud (projet d'usine partagée Le Paddock).

Le budget annexe des **Transports Urbains** traduit les effets du contrat de DSP conclu avec la SETRAM le 15/12/2017 pour une durée de 7 ans, qui porte par nature sur le réseau de transports collectifs mais aussi sur les mobilités urbaines notamment le vélo. Les investissements 2021 de ce secteur concernent principalement le projet d'aménagement de 3 chronolignes [1,517 M€] et le programme de renouvellement du matériel roulant (dont 7 bus et 3 navettes électriques pour la desserte du centre ville).

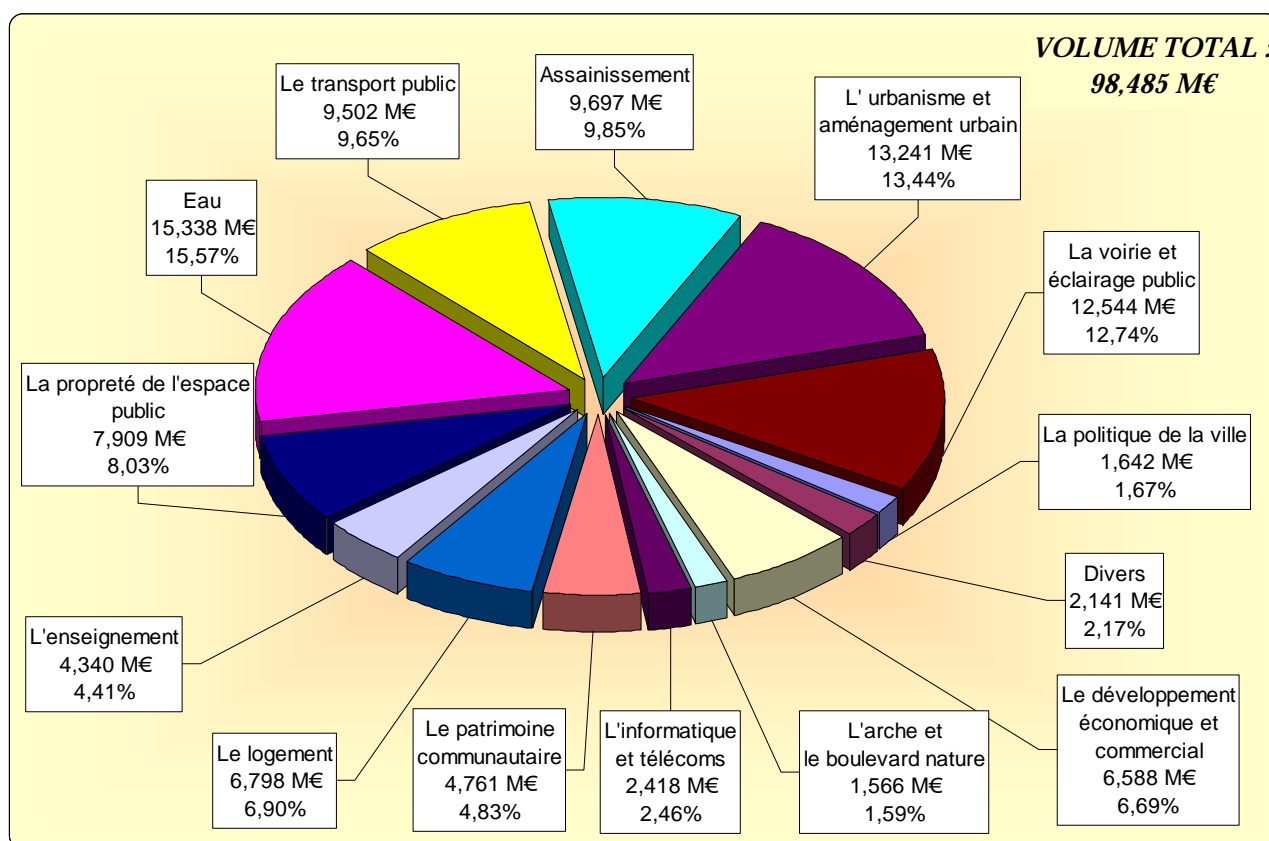
Le budget annexe de l'**Eau** affiche un important volume d'investissement programmé en 2021 (15,338 M€) avec principalement la modernisation de l'usine de production pour 10,500 M€ (sur une enveloppe globale de 25 M€) et l'entretien du réseau (canalisations et branchements).

Le budget annexe de l'**Assainissement** enregistrera en 2021 les premières recettes de vente de biogaz (prévision de 0,250 M€) consécutivement à la fin des travaux de l'usine de méthanisation.

L'INVESTISSEMENT CONSOLIDE

Les crédits d'investissements proprement-dits tous budgets (travaux et acquisitions) sont proposés à hauteur de 98,485 M€.

INVESTISSEMENTS PROPREMENT-DITS	BP 2021 en M€	BP 2020 en M€
- Budget Principal	60,891	52,923
- Développement Economique	4,113	1,810
- Transports Urbains	8,446	7,056
Sous/total 1	73,450	61,789
- Eau	15,338	9,348
- Assainissement	9,697	10,552
Sous/total 2	25,035	19,900
Total	98,485	81,689



L'EMPRUNT CONSOLIDÉ

L'encours globalisé d'emprunt (tous budgets) s'établit à 258,263 M€ au 1^{er} janvier 2021. Il diminue de 23,172 M€ (- 8,18 %) par rapport au 1^{er} janvier 2020 du fait principalement de la prise en compte de l'amortissement du capital et de l'absence d'emprunt nouveau en 2020 pour le financement des 65 M€ d'investissements réalisés.

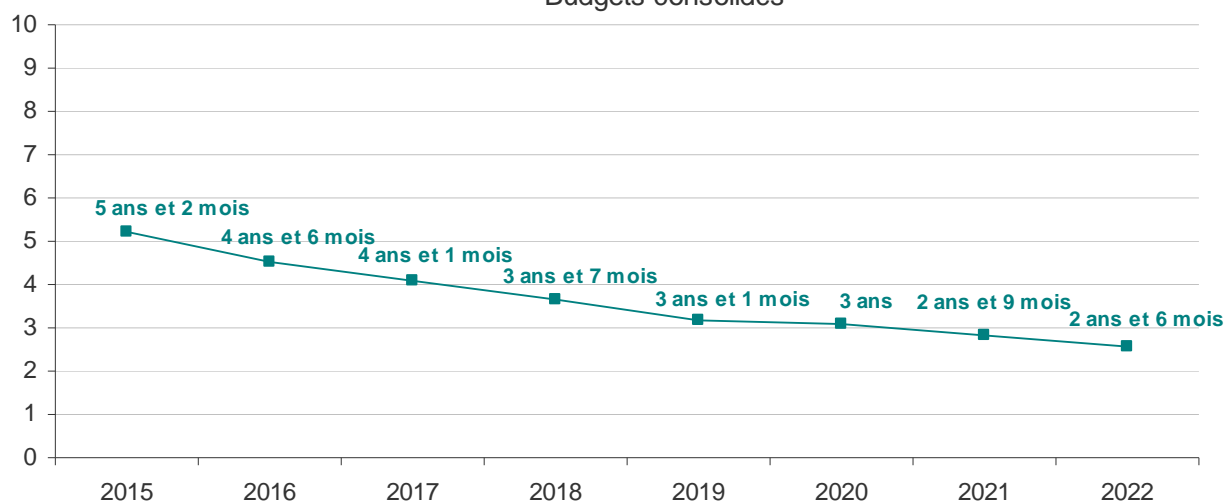
Sa répartition par budget est la suivante :

Budgets	Encours BP 2021	Encours BP 2020	Évolution
1 - Principal	49,502 M€	56,602 M€	- 7,100 M€
2 - Développement Économique	0 M€	0,081 M€	- 0,081 M€
3 - Transports	165,062 M€	176,305 M€	- 11,243 M€
Sous-total 1 + 2 + 3	214,564 M€	232,988 M€	- 18,424 M€
4 - Eau	21,604 M€	24,066 M€	- 2,462 M€
5 - Assainissement	22,095 M€	24,380 M€	- 2,285 M€
TOTAL TOUS BUDGETS	258,263 M€	281,434 M€	- 23,171 M€

Il est rappelé que de 2008 à 2021, l'encours global (tous budgets) de la dette a baissé de près de 230 M€ soit - 47 %.

La capacité de désendettement est largement maîtrisée avec une durée estimée à 2 ans et neuf mois fin 2021 (tous budgets) et demeure bien en deçà du plafond national de référence à ne pas dépasser fixé à 12 ans pour les communes et les EPCI.

Capacité de désendettement (en années)
Budgets consolidés



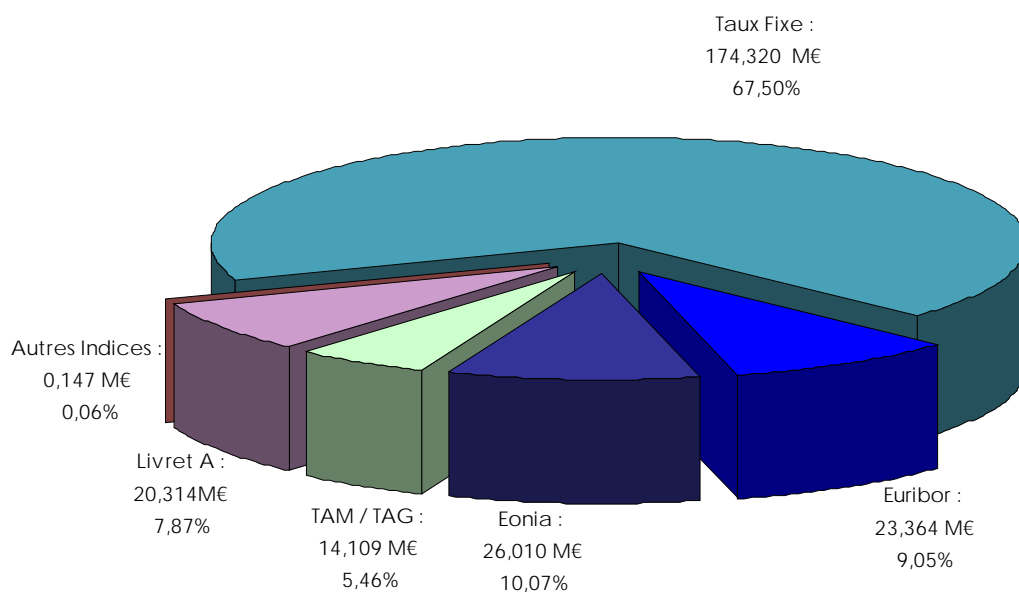
L'annuité de la dette (capital + intérêts) enregistre la diminution de l'encours et l'effet du bas niveau actuel des taux d'intérêts.

La charge financière diminue globalement (capital + intérêts) de - 2,154 M€ (- 1,587 M€ au titre du capital et - 0,567 M€ au titre des intérêts).

Budgets	Annuité BP 2021	Annuité BP 2020	Évolution
1 - Principal	7,798 M€	8,620 M€	- 0,822M€
2 - Développement Économique	0 M€	0,082 M€	- 0,082 M€
3 - Transports	15,080 M€	14,920 M€	0,160 M€
Sous-total 1 + 2 + 3	22,878 M€	23,622 M€	- 0,744 M€
4 – Eau	2,666 M€	3,343 M€	- 0,677 M€
5 - Assainissement	2,412 M€	3,145 M€	- 0,733 M€
TOTAL TOUS BUDGETS	27,956 M€	30,111 M€	- 2,154 M€

Le positionnement équilibré entre taux fixes et variables permet de profiter du très bas niveau actuel des taux courts, tout en protégeant la Collectivité d'une remontée de ces taux.

Structure et part représentative des types de taux d'intérêts



L'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE

Préserver un bon niveau d'autofinancement est un objectif déterminant pour Le Mans Métropole qui confirme ses projets et maintient un volume important d'investissements structurants.

L'analyse de l'autofinancement nécessite de recourir à une consolidation entre **budgets Principal, Développement Économique et Transports** compte tenu de leur étroite imbrication budgétaire et de leur poids déterminant.

L'autofinancement consolidé pour ces trois budgets s'élève à **54,3 M€ en 2021** contre 59,2 M€ en 2020.

AUTOFINANCEMENT EN M€								
BP 2021					BP 2020			
BUDGETS	Principal	Deveco	Transports	TOTAL	Principal	Deveco	Transports	TOTAL
- Obligatoire	17,530	0,712	17,547	35,789	14,434	0,620	17,065	32,119
- Complémentaire	16,749	0,853	0,933	18,535	25,166	0,482	1,415	27,063
Autofinancement brut total	34,279	1,565	18,480	54,324	39,600	1,102	18,480	59,182
<i>Variation 2021/2020</i>	<i>-5,321</i>	<i>0,463</i>	<i>0</i>	<i>-4,858</i>				

BESOIN PROVISoire D'EMPRUNTS APRES AUTO-FINANCEMENT EN M€								
BP 2021					BP 2020			
BUDGETS	Principal	Deveco	Transports	TOTAL	Principal	Deveco	Transports	TOTAL
Emprunts prévisionnels	30,811	0,000	8,193	39,004	19,531	0,000	4,647	24,178
<i>Variation 2021/2020</i>	<i>11,280</i>	<i>0,000</i>	<i>3,546</i>	<i>14,826</i>				

Ce besoin d'emprunts prévisionnels pour équilibre au moment du vote du BP 2021 n'intègre pas les résultats de l'exercice comptable 2020 qui seront repris au moment de l'examen de la décision modificative en juin 2021. Le volume d'emprunts sera ajusté en conséquence.



ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES PROPRES AU BUDGET PRINCIPAL

En dehors des éléments consolidés présentés dans les pages précédentes, les points essentiels relatifs au budget Principal sont les suivants, tandis que les autres budgets sont commentés dans les fiches thématiques correspondantes.

LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS POUR L'ANNEE 2021

Évolution prévisionnelle de la dotation globale de fonctionnement 2020/2021	- 0,164 M€
Charge nette des dépenses de personnel	48,9 M€
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (corrigées des transferts de compétences au 01/01/2021)	+ 1,92 %
Dotation de solidarité communautaire (classique + neutralité)	6,008 M€
Investissements proprement-dits (travaux, équipements, acquisitions, ...)	60,891 M€
Taux moyen de financement des investissements sur ressources propres 2014-2020	96,5%
Capacité de désendettement fin 2020	1 an
Évolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2014-2020 Le Mans Métropole	+ 0,57 %
Valeur prévisionnelle du point d'impôt (hors fiscalité de zone)	0,445 M€
Taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) selon la Loi de Finances 2021	+ 0,6 %
selon la Banque de France mars 2021	+ 1,1%

STRUCTURE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT Mouvements budgétaires (Réels + Ordre)

LIBELLÉS	BP 2020	BP 2021		VARIATION
		Montant	Part en %	BP 2021/BP 2020
DÉPENSES				
Dépenses de personnel (y compris subventions COS - ACSAC - RIA)	67 329 396,00	66 375 955,00	36,22%	-1,42%
<i>dont refacturation par la Ville du Mans</i>	2 700 000,00	2 765 400,00		
Charges financières	2 261 000,00	1 993 100,00	1,09%	-11,85%
<i>dont intérêts de la dette</i>	1 460 000,00	1 340 000,00		
Subventions et participations	16 808 676,00	19 370 880,00		15,24%
<i>dont équilibre Transports</i>	11 266 000,00	11 266 000,00	6,15%	0,00%
<i>dont subventions diverses</i>	5 542 676,00	8 104 880,00	4,42%	46,23%
Dépenses courantes <i>(collecte et traitement des ordures ménagères, entretien et réparations - voies et réseaux...)</i>	28 479 159,00	30 709 380,00	16,76%	7,83%
Autres dépenses de fonctionnement <i>(contribution financière au SDIS, redevance eaux pluviales...)</i>	28 628 252,00	29 707 509,00	16,21%	3,77%
Dépenses d'ordre	(1) 40 121 562,00	(2) 35 091 727,00	19,15%	-12,54%
TOTAUX	183 628 045,00	183 248 551,00	100,00%	-0,21%
RECETTES				
DGF	19 596 880,00	19 419 444,00	10,60%	-0,91%
Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères	15 611 511,00	15 752 181,00	8,60%	0,90%
Impôts locaux	97 363 672,00	96 696 308,00	52,77%	-0,69%
Compensations fiscales diverses	6 438 377,00	7 430 263,00	4,05%	15,41%
Autres recettes fiscales	5 539 966,00	5 341 566,00	2,91%	-3,58%
Dotations de compensation pour transfert de compétences	2 007 475,00	3 992 885,00	2,18%	98,90%
Recettes sur gestion de personnel	18 012 210,00	17 506 810,00	9,55%	-2,81%
<i>dont refacturation à la Ville du Mans</i>	16 800 000,00	16 300 000,00		
<i>dont refacturation au CCAS</i>	721 000,00	715 500,00		
Autres recettes de fonctionnement	17 681 916,00	15 866 094,00	8,66%	-10,27%
<i>dont réseau de chaleur</i>	1 576 000,00	1 692 000,00		
<i>dont redevance liée au contrat UVED</i>	1 705 300,00	1 450 000,00		
<i>dont reversement de la comptabilité annexe de Développement Économique</i>	400 000,00	0,00		
Recettes d'ordre	(1) 996 544,00	(2) 1 243 000,00	0,68%	n.s.
<i>dont travaux en régie</i>	475 000,00	430 000,00		
TOTAUX	183 628 045,00	183 248 551,00	100,00%	-0,21%

(1) Autofinancement brut 2020 = 39 600 018 € [dépenses d'ordre - recettes d'ordre (hors travaux en régie)]

(2) Autofinancement brut 2021 = 34 278 727 €

LE MANS METROPOLE
STRUCTURE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT
Mouvements budgétaires (Réels et Ordre)

LIBELLÉS	BP 2020	BP 2021	
		Montant	Part en %
DÉPENSES			
Acquisitions, travaux	40 822 045,00	47 579 484,00	58,56%
Subventions d'équipement	12 990 790,00	14 641 538,00	18,02%
Charges d'emprunts en capital	7 144 150,00	6 469 000,00	7,96%
Divers (dont reversement taxe d'aménagement et amendes de police...) et mouvements financiers	5 367 842,00	4 162 860,00 €	5,12%
<i>dont Avances remboursables aux budgets annexes des ZAC et Lotissements</i>	<i>1 117 597,00</i>	<i>678 860,00</i>	
Opérations de gestion et renégociation de dettes (Dépense - Recette)	8 850 000,00	6 900 000,00	8,49%
Dépenses d'ordre	(1) 1 228 544,00	(2) 1 501 000,00	1,85%
<i>dont travaux en régie</i>	<i>475 000,00</i>	<i>430 000,00</i>	
TOTAUX	76 403 371,00	81 253 882,00	100,00%
RECETTES			
Montant prévisionnel d'emprunt	18 890 544,00	30 810 520,00	37,92%
Subventions et ressources propres	6 157 450,00	6 901 000,00	8,49%
<i>dont subventions, PAE et taxe d'aménagement</i>	<i>2 157 450,00</i>	<i>2 901 000,00</i>	
<i>dont FCTVA</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>3 500 000,00</i>	
<i>dont amendes de police</i>	<i>500 000,00</i>	<i>500 000,00</i>	
Diverses recettes (avances sur marché, créances...)	2 151 815,00	1 292 635,00	1,59%
Opérations de gestion et renégociation de dettes (Dépense - Recette)	8 850 000,00	6 900 000,00	8,49%
Recettes d'ordre	(1) 40 353 562,00	(2) 35 349 727,00	43,51%
TOTAUX	76 403 371,00	81 253 882,00	100,00%

(1) Autofinancement brut 2020 = 39 600 018 € (Recettes d'ordre - dépenses d'ordre (hors travaux en régie))

(2) Autofinancement brut 2021 = 34 278 727 € (Recettes d'ordre - dépenses d'ordre (hors travaux en régie))

INFORMATIONS FINANCIÈRES

RATIOS N°	LIBELLES	DONNEES BRUTES VALEURS M.14	Données corrigées propres à la collectivité (1)	Moyennes nationales de la strate année 2018 (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	705 €/h	622 €/h	405 €/h
2 *	Produit des impositions directes / population	460 €/h	460 €/h	377 €/h
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	866 €/h	785 €/h	516 €/h
4	Dépenses d'équipement brut / population	290 €/h	292 €/h	143 €/h
5	Encours de la dette / population	238 €/h	238 €/h	558 €/h
6	Dotation globale de fonctionnement / population	92 €/h	92 €/h	154 €/h
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43,35%	36,12%	38,9%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	84,94%	83,13%	88,2%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33,46%	37,17%	27,8%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	27,52%	30,36%	108,2%

(1) Données corrigées des doubles comptes propres à LE MANS METROPOLE, à la VILLE DU MANS et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres collectivités.

(2) Moyenne des Métropoles et Communautés Urbaines hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP. (source : Direction Générale des collectivités locales "Les collectivités locales en chiffres 2020").

* En prenant en compte la réforme fiscale (suppression du produit de taxe d'habitation et attribution d'une fraction de TVA nationale) le montant par habitant de ce ratio est ramené de 460 € à 256 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle représente un volume global de **183,249 M€** (réelles + ordre) quasi identique à celui du BP 2020 de 183,628 M€

Les recettes réelles prévisionnelles varient globalement de - 0,34 %. Corrigées de la dotation de compensation versée par la Ville du Mans au titre du transfert de compétence « Soutien aux clubs sportifs professionnels » pour 1,945 M€, les recettes réelles enregistrent une diminution de **1,41 %**.

Cette baisse des recettes est liée pour partie à la crise sanitaire :

- CVAE : -0,492 M€ (selon 1^{ère} estimation)
- recettes de stationnement et forfait post stationnement : - 0,470 M€
- recettes des droits de place : - 0,150 M€
- redevance variable versée par Cenovia Park : - 0,200 M€
- taxe de séjour : - 0,200 M€

La perte globale sur les recettes de fonctionnement dans le cadre de la crise sanitaire est ainsi évaluée pour le BP 2021 à - 1,512 M€

Elle relève également des moindres prévisions de recettes du service Propreté avec une baisse des coûts de reprise des matériaux soit - 0,428 M€

Les dépenses réelles s'établissent à hauteur de 148,157 M€ (143,506 M€ au BP 2020 soit + 3,24 %). Elles intègrent les subventions nouvelles versées au MSB et à Le Mans FC suite au transfert de la compétence « Soutien aux clubs sportifs professionnels ». Corrigées de ces éléments nouveaux, les dépenses réelles enregistrent une progression de **+ 1,89 %**.

Cette augmentation tient également compte de dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire avec principalement :

- compensation versée pour la DSP stationnement + 0,665 M€ et la DSP Port du Mans + 0,065 M€
- achats de matériel de protection : + 0,110 M€

Les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire sont estimées à + 0,910 M€

L'impact de la crise dans le Budget Primitif 2021 (moindres recettes, dépenses supplémentaires) de Le Mans Métropole représente une charge globale de 2,422 M€

Parallèlement aux dépenses listées ci-dessus, le BP 2021 enregistre une augmentation des dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères estimée à + 19,24 % (+ 1,434 M€) liée principalement à une hausse de la TGAP soit + 0,250 M€, au coût de traitement des emballages ménagers, papiers, journaux + 0,473 M€, et des frais de mise en décharge des gravats + 0,650 M€

Le produit fiscal 2021 est principalement caractérisé par les effets des réformes fiscales (suppression du produit de la taxe d'habitation et réduction des impôts économiques) et par une reconduction des taux de fiscalité locale votés depuis 2017.

Le détail de la section de fonctionnement et de l'évolution de ces différents postes de recettes et de dépenses est présenté ci-après.

I - LES PRINCIPALES RECETTES

Dans l'attente de la notification de l'évolution définitive des bases d'imposition, le montant des recettes réelles inscrit est actuellement de 182,006 M€.

A- LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Le contexte national dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021

Les principales dispositions de la Loi de Finances 2021 intéressant les collectivités concernent la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et la mise en œuvre de la réduction des impôts de production, qui impacteront l'évolution future des recettes de fiscalité locale.

Suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et recettes de substitution

En 2021 le panier fiscal des collectivités est modifié pour tenir compte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2018 « 80% » des contribuables ont constaté une diminution puis une suppression totale en 2020 de leur cotisation de taxe d'habitation.

La sortie progressive de l'assujettissement pour les autres « 20% » de ménages s'effectuera à hauteur de 30% en 2021 et de 65% en 2022.

Ainsi, dès 2023, plus aucun contribuable n'acquittera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

A compter de 2021 le produit de taxe d'habitation qui continue à être acquitté est affecté à l'État (« nationalisation de la taxe d'habitation durant 2 ans »), et de nouvelles ressources de substitution sont allouées aux budgets locaux :

- pour les communes : transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation ;
- pour les intercommunalités : affectation d'une fraction de TVA nationale.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues.

Cette refonte fiscale implique, pour la taxe d'habitation, la suspension entre 2020 et 2022 du pouvoir de taux des collectivités et l'interruption des processus de lissage et d'harmonisation de taux.

Diminution des impôts de production

La Loi de finances pour 2021 acte la baisse des impôts économiques locaux à hauteur de 10,45 Md€ :

- **suppression de la part régionale de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** représentant un montant national de 7,2 Md€.

Cette mesure équivaut à la diminution de moitié des cotisations de toutes les entreprises redevables de cet impôt.

Pour les Régions, la CVAE sera substituée par une fraction de TVA nationale calculée à partir de la CVAE perçue en 2020.

- **réduction de l'imposition des locaux industriels à hauteur de 3,25 Md€** sous la forme d'une division par deux de la valeur locative retenue dans les impositions de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les communes et intercommunalités percevront une compensation de l'État calculée à partir des taux d'imposition de 2020 appliqués aux bases d'imposition de l'année.

Parallèlement à ces deux mesures, le taux de plafonnement de la Contribution Économique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée est abaissé de 3% à 2%.

Le maintien de l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF 2021 est fixée nationalement à 26,756 Md€, soit comme annoncé, le maintien de son niveau en valeur, à périmètre constant.

Le besoin de financement à couvrir s'élève pour 2021 à 50 M€. La répartition de la charge entre catégories de collectivités est effectuée de la façon suivante : 25 M€ pour les régions et 25 M€ pour les départements, le bloc communal étant préservé.

La traduction financière de la Loi de Finances pour Le Mans Métropole

Dotations et allocations compensatrices	Notifié 2020	Prévisions 2021	Écarts	
			Volume	%
Dotation globale de fonctionnement :	19,583 M€	19,419 M€	-0,164 M€	-0,84%
<i>dont dotation de compensation</i>	11,110 M€	10,923 M€	-0,187 M€	-1,68%
<i>dont dotation d'intercommunalité</i>	8,473 M€	8,496 M€	+0,023 M€	0,28%
Sous-total dotation globale de fonctionnement (1).....	19,583 M€	19,419 M€	-0,164 M€	-0,84%
Allocations compensatrices d'exonérations au titre de :				
- la taxe sur le foncier bâti (ZFU, HLM en ZUS et personnes de conditions modestes, exonérations de certains immeubles) et la taxe sur le foncier non bâti	0,323 M€	0,323 M€	+0,000 M€	+ 0,00%
- la contribution économique territoriale (CFE en ZFU et QPPV, diffuseurs de presse, CVAE en ZAT)	0,181 M€	0,180 M€	-0,001 M€	-0,42%
Sous-total compensations hors réformes fiscales (2) ...	0,504 M€	0,503 M€	-0,001 M€	-0,14%
Allocations compensatrices d'exonérations au titre de :				
- la taxe d'habitation <u>Suppression à compter de 2021</u>	3,320 M€	0,000 M€	-3,320 M€	n.s.
- la taxe sur le foncier bâti (locaux industriels) <u>Allocation nouvelle à compter de 2021</u>	0,000 M€	1,709 M€	+1,709 M€	n.s.
- la cotisation foncière des entreprises (locaux industriels) <u>Allocation nouvelle à compter de 2021</u>	0,000 M€	2,539 M€	+2,539 M€	n.s.
Sous-total compensations liées aux réformes fiscales (3) ...	3,320 M€	4,248 M€	+0,928 M€	+ 27,96%
Sous-total allocations compensatrices (2+3)	3,824 M€	4,751 M€	+0,927 M€	+ 24,23%
Total dotations + allocations compensatrices (1+2+3)	23,407 M€	24,170 M€	+0,763 M€	+ 3,26%

Nota : Comme chaque année, il convient d'attendre courant mars/avril la notification effective des dotations de l'État et des recettes fiscales pour connaître leurs montants définitifs et apprécier leur évolution réelle par rapport à l'année précédente.

La Dotation Globale de Fonctionnement

- La dotation d'intercommunalité : 8 496 498 €

Le montant de la dotation d'intercommunalité devrait enregistrer une augmentation d'environ 23 000 € du fait de l'augmentation de la population.

- La dotation de compensation : 10 922 946 €

Selon les premières estimations, la dotation de compensation pourrait diminuer localement de - 1,68 %, soit - 0,187 M€

Soit un montant total de dotations de : 19 419 444 €

Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales

- Les allocations compensatrices non impactées par les réformes fiscales : 502 645 €

Leurs montants dépendent de l'évolution des bases d'imposition exonérées. Une quasi reconduction des montants perçus en 2020 est proposée au BP 2021.

- Les nouvelles allocations compensatrices issues des réformes fiscales : 4 248 059 €

La collectivité ne percevant plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, elle ne perçoit plus d'allocation compensatrice à ce titre, qui est désormais intégrée dans le nouveau produit de TVA.

Par ailleurs, des nouvelles allocations compensatrices pour perte des impôts de production sont créées (la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels). Elles concernent les impositions de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation foncière des entreprises de zone (CFEZ).

Les montants de ces nouvelles compensations seront connus avec les notifications fiscales qui seront transmises par la DDFiP fin mars/début avril.

En conséquence, à partir d'une estimation réalisée en données 2020 (soit des bases de locaux industriels représentant 10% des bases de TFB, 35% des bases de CFE et 82% des bases de CFZ), il est proposé d'inscrire les montants suivants pour chacune de ces nouvelles allocations compensatrices :

- Compensation TFB locaux industriels : 1 709 104 €
- Compensation CFE locaux industriels : 1 773 862 €
- Compensation CFZ locaux industriels : 765 093 €

L'ensemble des allocations compensatrices représente **2 031 852 € pour les taxes foncières et 2 718 852 € pour la contribution économique territoriale.**

B - LES RESSOURCES FISCALES

Les 4 taxes locales y compris la CFE de Zone

- **Hypothèses envisagées d'évolution du produit fiscal en 2021**

Comme chaque année, le produit issu de la fiscalité directe fera l'objet d'un ajustement au moment de la Décision Modificative n° 1 lorsque les bases taxables seront connues précisément (notification par la DDFiP).

Dans cette attente, sur la base d'une estimation de l'impact des réformes fiscales et d'une non augmentation des taux d'imposition en 2021 (délibération présentée à cette même séance), il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de 44 481 351 € au titre des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux, estimé à partir des éléments suivants :

- une revalorisation forfaitaire des bases votée en Loi de Finances à hauteur de + 0,2% (pour mémoire, elle était de + 1,2% en 2020) applicable aux locaux d'habitation et établissements industriels;
- une revalorisation forfaitaire des bases des locaux professionnels et commerciaux issue de l'évolution des tarifs de + 0,6% ;
- la prise en compte, pour les taxes foncières et la CFE, de l'effet lié au dispositif de lissage sur douze ans de l'application des taux communautaires sur la commune de Champagné (2021 étant la 9^{ème} année) ;
- une hypothèse d'évolution physique des bases de foncier bâti de +1% (moyenne constatée ces dernières années).
- la réduction des impôts économiques (FB et FCE) des établissements industriels.

• **Hypothèses d'évolution du produit 2021 de CFE de Zone (CFEZ)**

Les bases de CFEZ ont enregistré ces dernières années des variations assez importantes, à la hausse ou à la baisse, directement liées au départ ou à l'installation d'entreprises.

Le montant de 1 096 639 € inscrit au budget repose sur une revalorisation forfaitaire de + 0,2 % appliquée aux locaux industriels et de + 0,60% pour les autres locaux économiques.

Il tient par ailleurs compte de la réduction des bases d'imposition des locaux industriels, faisant l'objet d'une nouvelle compensation.

Ce montant fera l'objet d'un ajustement lors de la décision modificative n° 1 suite à la notification des éléments fiscaux fin mars/début avril 2021.

• **Nouvelle recette liée à l'attribution d'une fraction de TVA nationale**

Afin de compenser la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (y compris les allocations compensatrices), une nouvelle ressource est allouée à la collectivité : une fraction de TVA nationale.

Pour 2021, la détermination du montant alloué à Le Mans Métropole est égale au produit calculé à partir du taux 2017 de TH appliqué aux bases de TH 2020, majoré des allocations compensatrices, soit une estimation de **43 001 159 €**

Ce montant fera l'objet d'un ajustement lors de la décision modificative n° 1 suite à la notification des éléments fiscaux fin mars/début avril 2021.

A partir de l'ensemble de ces éléments et compte tenu de la réforme (moindre pouvoir de taux), la valeur du point d'impôt prévisionnel 2021 serait désormais de l'ordre de 0,445 M€ (hors CFEZ).

Pour mémoire, en 2020, avant suppression du produit de taxe d'habitation des résidences principales, le point d'impôt était de 0,873 M€

Rôles supplémentaires et complémentaires

Le montant des rôles supplémentaires et complémentaires est variable d'une année sur l'autre. En 2021, il enregistrera par ailleurs les effets de la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il est proposé d'inscrire au BP 2021 un montant de **250 000 €** (montant perçu en 2020 : 425 574 €).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)

Les estimations transmises au titre de la CVAE par la DDFiP font apparaître une baisse de - 0,492 M€ pour 2021, traduisant les premiers impacts de la crise sanitaire sur cette recette.

Le produit s'établirait ainsi à **7 867 159 €**

La Garantie de Neutralité de la Réforme Fiscale de 2011 : DCRTP et FNGIR

Il s'agit de deux dotations :

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : **2 657 076 €**

Contrairement aux deux dernières années, la DCRTP du bloc communal n'est pas intégrée parmi les variables d'ajustement à la baisse inscrites en Loi de Finances.

Il est donc proposé de reconduire le montant perçu en 2020.

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) :

Reconduction du montant perçu en 2020 : **4 747 666 €**

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Sur la base d'une non augmentation des taux de Teom en 2021, (délibération présentée à cette même séance) d'une revalorisation forfaitaire des bases de + 0,2% et d'un enrichissement physique de + 0,4%, le produit prévisionnel à inscrire au BP 2021 est estimé à **15 751 181 €**, soit + 98 098 € par rapport au produit définitif 2020.

Un crédit de **1 000 €** est par ailleurs proposé comme en 2020, au titre des rôles supplémentaires de Teom.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

L'enveloppe nationale du FPIC est stabilisée à hauteur de 1 milliard d'€.

Les montants 2021 devraient être connus en mai prochain. En cas de sortie d'éligibilité à l'attribution, un dispositif de garantie s'appliquerait.

Traditionnellement, le solde net dont bénéficie Le Mans Métropole est reversé aux communes membres sous forme de solidarité complémentaire et la traduction budgétaire est traitée en décision modificative, lorsque les montants sont connus.

Rappel des montants 2020 :

• Attribution (recette) :	+ 2 917 688 €
• Prélèvement (dépense) :	- 873 042 €
Soit un solde net de	+ 2 044 646 € reversé aux communes membres

La taxe sur les paris hippiques

La taxe sur les paris hippiques est désormais répartie à part égale entre Le Mans Métropole et la Ville du Mans.

Le reversement au titre de 2020 ayant été perçu par la Collectivité en 2021, le montant total pour 2021 devrait correspondre à deux exercices.

Il est proposé d'inscrire à ce titre un montant de 44 000 €

La taxe sur les friches commerciales

La taxe sur les friches commerciales est appliquée sur le territoire de Le Mans Métropole depuis 2019.

Des dégrèvements peuvent être accordés par l'administration fiscale aux contribuables concernés au titre des situations prévues par la législation, telles que par exemple les cas de vacance indépendante de la volonté du contribuable ou la mise en location au prix du marché.

En 2020, le produit perçu, avant prise en compte des dégrèvements éventuels, est en diminution du fait d'un décalage sur 2021 de l'envoi, par la DDFiP, des avis d'imposition et de l'application nouvelle d'un coefficient de réfaction (application du mécanisme de neutralisation lié à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels).

Le montant encaissé (avant dégrèvements) est de 78 197 € en 2020 (345 864 € en 2019).

Le produit définitif au titre de 2020 sera ainsi connu courant 2021.

Au-delà de son seul aspect financier, cette mesure a été adoptée dans un objectif de redynamisation du commerce et de lutte contre le phénomène de rétention foncière délibérée en favorisant la remise sur le marché de locaux commerciaux vacants.

En considération de ces éléments à caractère aléatoire, il est proposé pour 2021 de reconduire l'inscription du montant prudentiel du BP 2020 de **40 000 €**

La taxe de séjour

La taxe de séjour a été instaurée en 2019 par Le Mans Métropole.

La perception et la gestion de cette taxe au niveau intercommunal, affectée au financement des offices de tourisme et aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique, constituent un outil d'harmonisation de la politique touristique à l'échelle du territoire.

La diminution de la fréquentation touristique due à la crise sanitaire a sensiblement impacté cette recette.

Ainsi, le montant de taxe de séjour enregistré sur l'exercice 2020 s'est établi à 520 154 € pour une inscription prévisionnelle à hauteur de 700 000 €.

Pour 2021, il est proposé d'inscrire au BP un montant prudentiel de **500 000 €** qui fera l'objet d'un ajustement en décisions modificatives selon l'évolution du contexte sanitaire.

C - LES DOTATIONS DE COMPENSATION LIEES AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES

A l'instar des attributions de compensation appliquées aux intercommunalités en fiscalité professionnelle unique, Le Mans Métropole a instauré des dotations visant à neutraliser les effets budgétaires des transferts de compétences.

S'agissant des compétences donnant lieu à un versement des communes à la communauté urbaine, un montant total de 3 992 885 € est proposé au BP 2021.

Ce montant recouvre principalement le transfert de l'Esad-Talm ainsi que les nouvelles compétences exercées à partir de 2021 concernant le Service public de défense extérieure contre l'incendie (Deci) et le Soutien aux clubs sportifs professionnels et Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire (cf délibérations adoptées en Conseil communautaire réuni le 1/10/2020).

D - LES RECETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES SERVICES ET AU DOMAINE PUBLIC

La grande majorité des recettes liées à l'activité des services est issue des missions dévolues à la Direction du Développement Urbain, à la régie du domaine public et à la Direction de l'Environnement dans le cadre de la DSP réseau de chaleur.

Le volume prévisionnel de recettes considéré est de 10,106 M€ en baisse de près de 13% par rapport aux prévisions 2020 (11,614 M€). Cette diminution s'explique notamment par les effets de la crise sanitaire :

- recettes de stationnement et forfait post-stationnement - 0,470 M€
- recettes de droits de places - 0,150 M€
- redevance variable versée par Cénovia Park - 0,200 M€

Les moindres prévisions de recettes du service Propreté avec une baisse des coûts de reprise des matériaux de 0,428 M€ sont aussi un facteur d'explication.

Les principaux postes de recettes liées à l'activité des services sont les suivantes :

- Ordures ménagères : 4,157 M€

En dehors du produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les recettes liées à la collecte et au traitement des déchets diminuent de 0,749 M€ par rapport à 2020 du fait principalement de la baisse des coûts de reprise des matériaux.

Elles se répartissent ainsi :

- subvention Eco-organismes 1,705 M€
- redevances fermiers 0,005 M€
- redevances liées au nouveau contrat UVED 1,450 M€
- facturation travaux (collectes OM) 0,018 M€
- autres recettes dont : 0,979 M€
 - . vente des métaux ferreux et non ferreux issus du traitement des mâchefers,
 - . reprise du verre/plastique et papier carton,
 - . redevances déchetterie et occupation domaine public

- Les recettes liées aux réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité, sont inscrites pour un montant total de 1,682 M€ et se répartissent ainsi :

RESEAUX DE CHALEUR, DE GAZ ET D'ELECTRICITE	BP 2021	BP 2020
- Réseaux électricité et gaz	0,433 M€	0,415 M€
- Réseau de chaleur métropolitain	1,249 M€	1,151 M€
Total	1,682 M€	1,566 M€

- Redevances de stationnement sur la voirie publique : 1,500M€
- Forfait post stationnement : 0,500 M€
- Droits de place et de voirie : 0,630 M€
(marchés de plein vent, terrasses, emplacements de taxis)
- Loyers : 0,312 M€
dont les recettes de loyers des bâtiments divers représentent 0,270 M€,
dont les loyers des locaux industriels et commerciaux qui figurent au budget Principal (selon leur nature comptable) s'élèvent à 0,041 M€.

Nota : pour les autres locaux industriels, la comptabilité annexe de Développement Économique enregistre ces loyers à hauteur de 2,421 M€. Globalement, le patrimoine "économique" génère une recette de près de 3 M€.

II - LES PRINCIPALES DEPENSES

L'ensemble des inscriptions dont le détail figure dans les pages suivantes, fait ressortir un montant total de dépenses de fonctionnement pour le BP 2021 de 183,249 M€, composé des dépenses réelles à hauteur de 148,157 M€ et des dépenses d'ordre 35,092 M€. Ce montant global varie de - 0,379 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2020.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2020	Variation en M€	Variation en %
Dépenses réelles (composées des charges : de personnel, de dette et d'autres charges courantes de fonctionnement)	148,157 M€	143,506 M€	+ 4,651	+ 3,24
Dépenses d'ordre (représentées essentiellement par les virements de la section investissement, autofinancement...)	35,092 M€	40,122 M€	- 5,03	- 12,54
Total	183,249 M€	183,628 M€	- 0,379	- 0,21

Les dépenses réelles comprennent :

DEPENSES REELLES	BP 2021	BP 2020	Variation en M€	Variation en %
Les charges financières	1,993 M€	2,261 M€	- 0,268	- 11,85
Les charges de personnel	66,376 M€	67,329 M€	- 0,953	- 1,42
Autres charges de fonctionnement	79,788 M€	73,916 M€	+ 5,872	+ 7,94
Total	148,157 M€	143,506 M€	+ 4,651	+ 3,24

L'évolution des charges réelles de fonctionnement par rapport à celles du BP 2020 est de **+ 4,651 M€, soit + 3,24 %**. Cette variation est ramenée à + 1,89% après retraitement dû au transfert de compétence « Soutien aux clubs sportifs professionnels » pour 1,945 M€ (dépense compensée en recette pour une dotation du même montant). Comme mentionné précédemment, la hausse des dépenses de fonctionnement s'explique par ailleurs par les effets de la crise sanitaire et l'enchérissement du coût de gestion des déchets.

A - SUBVENTIONS, CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

Les subventions aux associations et autres organismes de droit privé ou public

Elles s'élèvent à 7,625 M€ (hors subventions relatives à la gestion du personnel et reversement des fonds FSE) contre 4,633 M€ au BP 2020.

Cette évolution doit être corrigée en raison du transfert de compétence « Soutien aux clubs sportifs professionnels » à Le Mans Métropole à compter du 1er Janvier 2021 (délibération du 01 octobre 2020).

Ce transfert de compétence concerne les clubs professionnels du MSB et de Le Mans FC. Cela implique la reprise par Le Mans Métropole des subventions d'intérêt général (article L113-2 du Code du sport) jusqu'à présent versées par la Ville du Mans, soit un montant de référence de **1 945 000 €**. Conformément aux procédures de transfert de compétences et de charges correspondantes, la Ville du Mans versera chaque année à Le Mans Métropole une dotation de compensation fixée à ce même montant.

Le montant 2021 est ainsi ramené à **5,320 M€** soit une augmentation de **+ 0,687 M€**

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **+ 0,530 M€**: inscription dès le BP des subventions d'intérêt général liées au sport professionnel correspondant à la fin de la saison sportive 2020/2021 et le début de la saison 2021/2022 (provision). Il est précisé que ces subventions étaient habituellement inscrites au budget Le Mans Métropole pour le MSB et Le Mans FC en décisions modificatives.
- **+ 0,147 M€** pour les domaines de l'Enseignement Supérieur (+ 0,050 M€), du Développement Economique et Commercial (+ 0,050 M€ sous forme de provision pour le soutien à la création d'un office de commerce et d'artisanat), de l'Economie Sociale et Solidaire (+ 0,028 M€) et de la politique du Logement (+0,019 M€)
- **+0,071 M€** pour une Métropole durable (+ 0,012 M€) et pour le Plan Climat Energie (+ 0,059 M€). En partenariat avec GRDF, Le Mans Métropole s'est engagé dans une démarche en faveur de l'éradication des chaudières polluantes. Le dispositif prévoit un accompagnement de Sarthe Nature Environnement - Espace Info Energie auprès des particuliers dans la réalisation de leurs projets
- **+0,067 M€** dans le cadre des subventions versées aux porteurs de projet du Contrat de Ville et du Programme de Réussite Educative.
- **-0,128 M€** dans le cadre de la réduction progressive (sur 5 ans) d'un fonds de concours versé à la Ville du Mans au titre des charges de centralité, consécutivement aux transferts de compétences intervenues et des reformes fiscales notamment la suppression de la taxe d'habitation.

Les subventions à verser font l'objet d'une présentation détaillée au sein de la délibération spécifique examinée au cours de cette même séance.

Les contributions obligatoires

- La **contribution financière** à régler au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** est de **9,983 M€**. L'ajustement de la contribution est fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages.
- La participation au **Syndicat Mixte Technopole** s'établit à **581 300 €** en reconduction par rapport à 2020.
- La participation au **Syndicat Mixte des 24 Heures** est inscrite à hauteur de **160 000 €**
- **Les Syndicats Mixtes du SCOT du Pays du Mans et « Le Pays du Mans »** ont fusionné en fin d'année 2017, la participation de Le Mans Métropole s'élève à **329 000 €** au titre du tourisme métropolitain (0,50 €/hab.), de l'habitat (0,50 €/hab.) et du développement durable (0,50 €/hab.).
- La participation au **Syndicat Mixte des Gens du voyage** est de **335 000 €** (sur la base de 1,60 € par habitant).
- Participation au **Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain** de la Sarthe pour **32 000 €**
- Participation au **Syndicat Mixte Sarthois - Aménagement Numérique (SMSAN)** pour **28 500 €**
- **La contribution à la Mission Locale** s'établit à **257 800 €**

Les participations à divers syndicats mixtes à venir dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) :

- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe** pour **15 000 €**
- Participation au **Syndicat Mixte de la Sarthe Est Aval Unifié** est inscrite à hauteur de **54 000 €**
- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin de l'Huisne Sarthe** pour **31 000 €**

Autre participation

- Le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** bénéficie comme en 2020 d'un crédit de **110 000 €**

B - AUTRES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Les dépenses relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères atteignent un montant total de **8,886 M€** (hors charges de personnel). Les recettes propres à ce secteur s'élèvent à 4,157 M€ (hors Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La fiche intitulée "propreté de l'espace public" précise le budget et les orientations pour 2021 de cette importante activité.

Les dépenses courantes d'entretien

- Entretien de la voirie - travaux 2,871 M€
- Éclairage public 3,237 M€
*acquisition lampes, entretien candélabres...
et consommations EDF*
- Signalisation lumineuse 0,365 M€
panneaux, signalisation au sol...
- Entretien des bâtiments 0,766 M€

Les autres charges générales

- Taxes foncières 0,710 M€
- Charges locatives de copropriété 0,671 M€
(RIA/Maine 2000/Condorcet/divers services)
- Fluides 1,062 M€
(Eau, électricité, gaz, chauffage urbain)
- Primes d'assurances
 - dommages aux biens, bris de machines 0,082 M€
 - responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique 0,323 M€
- Carburants * 1,850 M€

* La diminution de ce poste de dépense (- 0,255 M€) par rapport à 2020 s'explique par le fait qu'au moment de l'estimation, les coûts des carburants étaient relativement bas, la remontée récente si elle est confirmée pourrait nécessiter un ajustement à la hausse de cette ligne de crédit.

Les aides au tourisme affichent un montant de **0,989 M€** hors reversement de taxe de séjour. Elles rassemblent les dépenses liées à la promotion du tourisme (contrat de DSP Office du Tourisme), au tourisme fluvial (contrat de DSP Port du Mans), au camping communautaire du Pont Romain (DSP), au tourisme métropolitain (Taxe de séjour) et aux autres structures touristiques (plan d'eau de la Gémie à Arnage et aires de camping-cars).

La redevance eaux pluviales calculée sur la base des charges de fonctionnement inscrites au budget annexe de l'Assainissement s'élève à **6,460 M€** (cf. fiche spécifique à ce budget).

L'équilibre du budget annexe des Transports Urbains appelle une participation du budget principal à hauteur de **11,266 M€**

Les dotations de compensation liées au transfert de compétences :

Plusieurs compétences ont été transférées à le Mans Métropole suite aux Lois MAPTAM et NOTRe : réseaux de distribution de gaz et d'électricité, réseaux de chaleur, promotion du tourisme, donnant lieu à des transferts de recettes et de dépenses et au versement, par Le Mans Métropole, d'une dotation de compensation aux communes.

S'agissant des transferts relatifs aux réseaux, le montant de **370 863 €** versé chaque année depuis 2018 aux communes membres concernées est reconduit au BP 2021.

La dotation de compensation pour le transfert de la taxe de séjour, instaurée à compter de 2019, est proposée pour un montant de **693 477 €**

La solidarité envers les 19 communes membres de la Communauté Urbaine

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (3 641 648 €)** est principalement liée à l'évolution des bases de CFE de Zone qui seront connues courant avril. Les autres composantes de cette solidarité sont notamment fonction de l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et/ou Rurale (DSR), au nombre de logements sociaux, ...

Il est proposé, dans l'attente des données actualisées pour 2021, de reconduire provisoirement les inscriptions réalisées au moment du BP et de la Décision Modificative n°1 de 2020.

- **La Dotation de Solidarité/Neutralité** dont l'objet est d'assurer la neutralité fiscale pour les communes qui ont intégré Le Mans Métropole en 2013 et en 2017, s'élève à **2 365 393 €** Cette dotation sera ajustée en 2021 au rythme de l'enrichissement fiscal économique de la commune bénéficiaire (produit résultant de l'augmentation annuelle des bases de CFE et de la CVAE).
- La provision pour harmonisation des compétences est reconduite à 215 002 €

C - LES CHARGES DE PERSONNEL

En complément des informations figurant ci-après, la fiche spécifique intitulée « Les ressources humaines et autres moyens transversaux » précise les évolutions budgétaires ainsi que les orientations retenues pour 2021.

CHARGE NETTE DU PERSONNEL	BP 2021	BP 2020	Variation en M€	Variation en %
Dépenses totales	66,376 M€	67,329 M€	- 0,953	- 1,41
Recettes totales	17,507 M€	18,012 M€	- 0,505	- 2,80
Solde	48,869 M€	49,317 M€	- 0,448	- 0,91

La charge nette prévisionnelle diminue de 0,448 M€ par rapport à celle de 2020. En effet, compte tenu de la crise sanitaire, les dépenses de personnel n'ont pu être réalisées à hauteur des inscriptions en budget primitif (report de certains jurys de recrutements, plus faible recours aux emplois non permanents). Le compte administratif 2020 se trouve ainsi minoré par rapport à l'évolution naturelle de la masse salariale. En réalisation, la charge nette réellement constatée fin 2021 devrait être supérieure à celle de 2020.

- **La facturation des frais de personnel** commun à Le Mans Métropole, à la Ville Centre et au CCAS intègre les ajustements de périmètre découlant de la réalité des missions fonctionnellement partagées entre Ville Centre et Métropole. Elle s'établit comme suit :
 - la participation aux dépenses des personnels de la Ville Centre travaillant pour le compte de Le Mans Métropole représente 2,765 M€,
 - la recette versée par la Ville Centre et son CCAS à Le Mans Métropole au titre de la facturation générale des frais de personnel s'élève à 16,300 M€.

La recette nette des facturations de personnel entre Le Mans Métropole et la Ville Centre s'établit donc à 13,535 M€.

- **La dotation complémentaire de rémunération**

Pour 2021, la prime est basée sur l'indice majoré de la fonction publique 330 (*montant brut par agent : 1 547 €*).

- **La prestation sociale complémentaire**

Il s'agit d'une participation volontaire des employeurs versée aux agents pour les aider à financer, en fonction de leurs revenus, une complémentaire santé.

Le montant budgété à ce titre est de 172 000 € en fonction de la réalisation estimée en 2020.

- **Les chèques vacances**

Compte-tenu des demandes formulées en 2020, le crédit est fixé à 65 000 € (en reconduction).

- **Subventions COS, ACSAC**

Les subventions en faveur du Comité des Œuvres Sociales (245 534 €) et de l'Association Culturelle et Sportive des Agents Communaux (20 461 €) seront actualisées en décision modificative en fonction des chiffres du Compte Administratif 2020 selon les dispositions des conventions respectives.

- **Subvention à l'association des Usagers du Restaurant Inter-Administratif**

Elle s'élève à 105 000 €, soit une augmentation de 20 000 € par rapport à 2020.

D - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

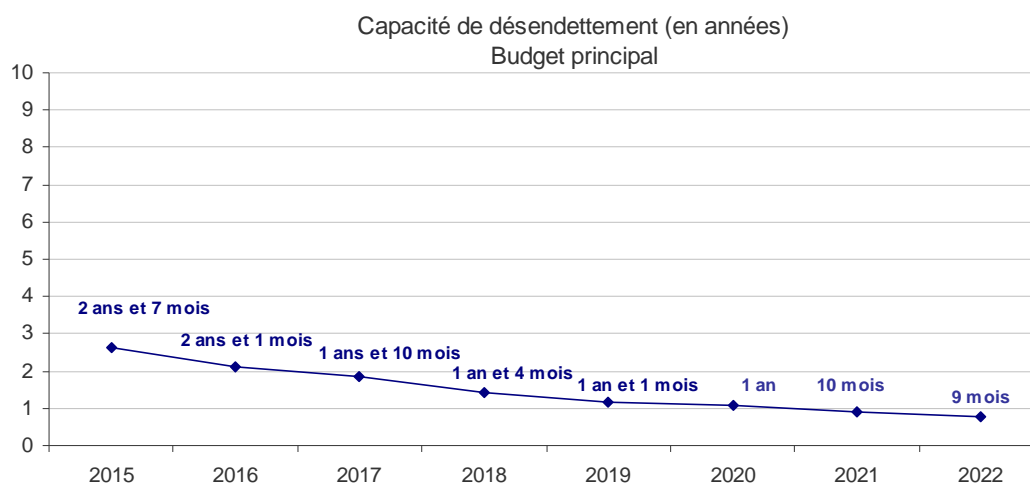
Globalement, le montant de l'autofinancement brut s'établira à 34,279 M€

Avec la prise en compte des autres ressources propres, l'autofinancement net permet de financer les dépenses prévisionnelles d'investissement à hauteur de près de 50 % dès le Budget primitif. Après reprise des résultats du Compte Administratif, l'autofinancement devrait permettre de financer les dépenses d'investissement réalisées sans recours à l'emprunt.

E - L'ANNUITÉ (CAPITAL + INTÉRÊTS) D'EMPRUNT

L'encours global d'emprunt s'établit à 49,502 M€, soit - 7,100 M€ (- 12,55 %).

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser le stock d'emprunts. La capacité de désendettement du budget Principal est largement maîtrisée avec une durée de 1 an fin 2020, très en deçà du plafond national de référence à ne pas dépasser fixé à 12 ans pour les communes et les EPCI.

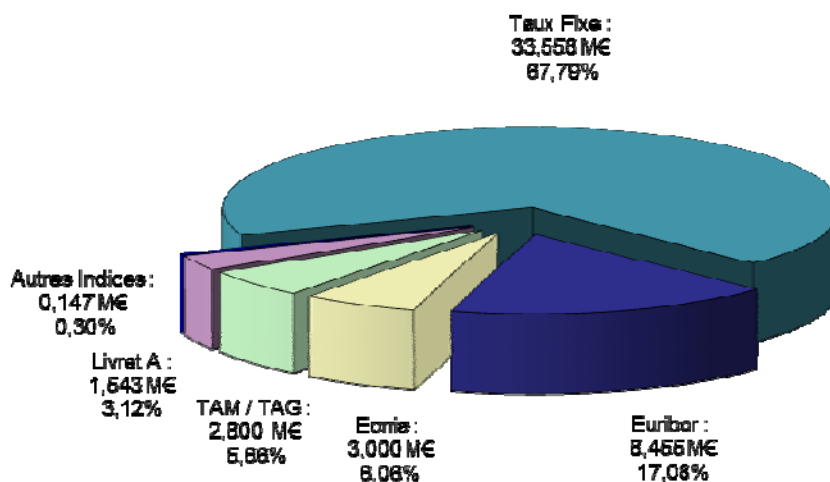


La diminution de l'encours et le maintien des taux d'intérêts à un bas niveau permettent d'afficher une annuité (capital + intérêts) 2021 en diminution par rapport à 2020 : - 9,54 % (- 0,822 M€).

	BP 2021	BP 2020	Variation	
			Valeur	%
Capital	6,445 M€	7,120 M€	-0,675 M€	-9,48
Intérêts yc swap	1,353 M€	1,500 M€	-0,147 M€	-9,80
Total Annuités	7,798 M€	8,620 M€	-0,822 M€	-9,54

La part représentée par les taux variables 32,21 % permet de bénéficier du bas niveau actuel des taux de marché.

Structure et part représentative des types de taux d'intérêts



Il est rappelé l'absence de « produits toxiques », de produits en devises ou hors zone euro.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Principal s'élèvent à **81,254 M€**

- Mouvements réels 79,753 M€
- Mouvements d'ordre 1,501 M€

Les crédits relatifs à la gestion active et restructuration de la dette sont intégrés dès le budget primitif et représentent 6,900 M€ (aussi bien en dépenses qu'en recettes).

En dehors de ces données, le total des dépenses réelles atteint 72,853 M€.

Déduction faite des opérations financières (remboursement du capital des emprunts, avances sur marchés, et cautions), le montant total des prévisions d'investissements et acquisitions proprement dits s'élève à 60,891 M€.

Le Mans Métropole acteur de la reprise, à travers ses investissements, porte de fortes ambitions pour renforcer l'attractivité et le dynamisme de son territoire, de ses 19 communes, en conjuguant transition écologique et relance économique.

De nombreux projets concernent la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

L'attractivité globale s'inscrit dans la synergie des politiques de rayonnement, de développement économique et d'aménagement du territoire, créatrices de richesses pour la Métropole.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **81,254 M€**

Les plus significatives sont :

- | | |
|--|-----------|
| • L'autofinancement brut total | 34,279 M€ |
| • Le Fonds de Compensation de la TVA | 3,500 M€ |
| • La Taxe d'aménagement | 1,000 M€ |
| • Le produit des amendes de police (réf. année 2019) | 0,500 M€ |
| • Opérations de gestion de dette
(Équilibrées en dépenses et en recettes) | 6,900 M€ |
| • Subventions et autres participations d'urbanisme | 0,781 M€ |
| • Autres recettes financières (avances remboursables) | 1,076 M€ |

L'équilibre de la section d'Investissement est assuré par l'inscription d'un volume d'emprunts prévisionnels de 30,811 M€ dont la souscription effective dépendra en fin d'année 2021 du niveau des investissements réalisés, des financements pouvant être perçus et de l'autofinancement dégagé.

Ce montant provisoire sera ajusté au budget supplémentaire de 2021 avec la reprise des résultats 2020 permettant un abondement de l'autofinancement complémentaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montant global de la section de fonctionnement : 2,529 M€

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
dont principalement :		dont principalement :	
▪ Impôts et taxes	0,450 M€	▪ Loyers et recouvrement de charges	2,421 M€
▪ Autres dépenses d'exploitation	0,411 M€	▪ Autres recettes	0,005 M€
▪ Autofinancement brut	1,565 M€		

Montant global de la section d'investissement : 4,385 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
dont principalement :		dont principalement :	
▪ Investissements proprement-dits	4,113 M€	▪ Autofinancement brut	1,565 M€
		▪ Emprunts prévisionnels	1,539 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
AMENAGEMENT DES PEPINIÈRES D'ENTREPRISE	LE MANS METROPOLE	53 496,00
AMENAGEMENT ATELIERS RELAIS ET VILLAS	LE MANS METROPOLE	70 816,00
AUTRES BATIMENTS ECONOMIQUES	LE MANS METROPOLE	2 100,00
ACTISUD	LE MANS METROPOLE	178 318,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - BATIMENTS ECONOMIQUES	LE MANS METROPOLE	84 500,00
JIM & JUMP	LE MANS METROPOLE	45 000,00
SABLONS - HOTEL INDUSTRIEL	LE MANS METROPOLE	60 000,00
	Total Opérations Annuelles :	494 230,00

Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2021 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ACTISUD - DEMOLITION PARTIELLE DE BATIMENT ET AMENAGEMENT	LE MANS METROPOLE	580 000,00
PEPINIERE - PERSEE - REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	LE MANS METROPOLE	230 000,00
PEPINIERE PERSEE 3EME ETAGE - RENOVATION INTERIEURE BATIMENT	LE MANS METROPOLE	180 000,00
ACTISUD-PEPINIERE D'INNOV. INDUST. / USINE PARTAGEE PADDOCK	LE MANS METROPOLE	110 000,00
CONSTRUCTION PEPINIERE LA MILESSÉ	LE MANS METROPOLE	2 491 000,00
POLE AGROALIMENTAIRE VITAXIS	LE MANS METROPOLE	20 000,00
Total Opérations Individuelles :		3 611 000,00

Total de l'axe : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL 4 105 230,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ACTISUD - ETUDE PHOTOVOLTAIQUE	LE MANS METROPOLE	8 000,00
Total Opérations Individuelles :		8 000,00

Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE 8 000,00

BUDGET PRINCIPAL

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
A.T.T.M. CONTRAT D'OBJECTIF	LE MANS METROPOLE	84 000,00
AUTRES BATIMENTS ECONOMIQUES	LE MANS METROPOLE	1 800,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - BATIMENTS ECONOMIQUES	LE MANS METROPOLE	50 000,00
PALAIS DES CONGRES	LE MANS METROPOLE	4 000,00
ESPACE CENOMAN	LE MANS METROPOLE	75 000,00
Total Opérations Annuelles :		214 800,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LMM - RENOVATION BORNES ELECTRIQUES MARCHES	LE MANS METROPOLE	95 000,00
BOUCLE NUMERIQUE METROPOLITAINE	LE MANS METROPOLE	100 000,00
ROUILLON PÔLE D'EXCELLENCE AGRICULTURE METROPOLITAINE	LE MANS METROPOLE	10 000,00
DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	LE MANS METROPOLE	500 000,00
TECHNOCAMPUS ACOUSTIQUE - SOUTIEN IMMOBILIER	LE MANS METROPOLE	262 500,00
AIDE ECONOMIQUE - CENTRE DE CANCEROLOGIE DU MANS	LE MANS METROPOLE	500 000,00
PALAIS DES CONGRES - RENOVATION EXTENSION	LE MANS METROPOLE	792 000,00
Total Opérations Individuelles :		2 259 500,00

Total de l'axe : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL 2 474 300,00

En 2021, dans un contexte de crise sanitaire et sociale, Le Mans Métropole souhaite soutenir la relance économique et orientera ses investissements prioritairement vers la structuration de ses filières clés : nouvelles mobilités, acoustique, énergies renouvelables et agroalimentaire. Ainsi, de nouveaux lieux d'accueil et de développement pour les entreprises seront créés. Cette stratégie s'appuiera notamment sur la reconversion de friches industrielles et répondra aux enjeux de la transition énergétique et environnementale. Le soutien à l'emploi local sera au cœur des actions de Le Mans Métropole avec le déploiement de nouveaux outils visant à rapprocher les compétences des entreprises et à soutenir le retour à l'emploi des personnes éloignées du monde professionnel en déployant une politique forte d'insertion de clauses sociales dans les marchés publics et une sensibilisation à ces pratiques auprès des entreprises.

DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS POUR STRUCTURER L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES PAR FILIERE

Construction d'une pépinière industrielle dédiée aux nouvelles mobilités

Idéalement située sur le site d'Actisud, à proximité du circuit des 24h, la future pépinière industrielle dédiée aux nouvelles mobilités visera à accompagner et soutenir les jeunes entreprises du secteur. Ce lieu sera composé d'une usine partagée et d'ateliers équipés pour permettre aux jeunes entreprises de réaliser leurs premiers prototypes ou pré-séries dans un environnement professionnel. Une plateforme d'essai de véhicules sera par ailleurs directement accessible.

Une large consultation des partenaires et futurs usagers a été menée en 2019 par Le Mans Tech et Le Mans Développement pour identifier le besoin et délimiter les contours du projet. Ce travail a permis à Le Mans Métropole d'élaborer le programme de cette opération. Les études de maîtrise d'œuvre débuteront début 2021.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de réindustrialisation et de reconversion d'une friche industrielle.

Construction d'une pépinière d'entreprises à vocation agroalimentaire

La création d'une pépinière d'entreprises à vocation agro-alimentaire est prévue dans le secteur de Vitaxis (Zone industrielle sud) à la place d'un bâtiment devenu obsolète. Le Mans Métropole affirme ainsi sa volonté d'accompagner la création et le développement d'entreprises de cette filière.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les partenaires, les organisations patronales et les utilisateurs potentiels de ce futur lieu. Ces consultations ont été menées par Le Mans Développement.

Il a été décidé de confier un mandat d'études à Cenovia Cités pour l'élaboration du programme de cette opération.

Construction d'une pépinière d'entreprises artisanales sur la commune de La Milesse

Les travaux de construction de cette pépinière artisanale de 1000 m² débuteront en 2021. Afin de répondre aux enjeux de la transition environnementale et énergétique, cette construction privilégie des matériaux de construction bio-sourcés ainsi qu'un bardage bois brûlé pour limiter l'entretien et favoriser l'intégration du bâtiment dans son environnement. Le bâtiment accueillera par ailleurs une serre photovoltaïque en toiture.

La construction de cette pépinière va contribuer à dynamiser la zone d'activité de la Tremblaie en permettant l'accueil de 5 nouvelles activités artisanales.

Technocampus Acoustique

Les travaux de construction du Technocampus débuteront en 2021. La finalisation de l'avant-projet définitif au cours du premier semestre permettra de lancer la consultation d'entreprises du bâtiment.



Pour ce faire, l'Agence régionale et la société de portage Acoustinov doivent approfondir et arrêter l'utilisation de la plateforme par les locataires principaux que sont l'Université, le Centre de transfert de technologie, l'Institut de recherche technologique Jules-Verne et le pôle de compétitivité ID4Car.

Parallèlement, l'organisation de l'animation du Technocampus sera arrêtée au début de l'année. L'animation est essentielle pour assurer le succès de cette plateforme de recherche collaborative. Outre la gestion locative, la mission d'animation comprend la promotion à destination des industriels, l'organisation d'événements technologiques, l'encouragement aux coopérations inter-locataires, la mise en réseau avec les autres Technocampus.

Le Centre de transfert de technologie du Mans organisera mi-octobre 2021, en partenariat avec la Société des ingénieurs de l'automobile, le congrès international NVH 2021 (confort acoustique automobile). Cet événement qui réunit la profession tous les 2 ans au Mans depuis 20 ans, a dû être reporté en 2020.

La livraison du bâtiment est prévue vers la fin du premier semestre 2022.

Chiffres Clés - pépinières d'entreprises

12 pépinières d'entreprises

158 locaux à louer

12 000 m² construits

93 entreprises

300 emplois

SOUTENIR L'INNOVATION

La technopole Le Mans Innovation est ouverte aux projets de toute filière. Cependant Le Mans Innovation poursuivra en 2021 la réflexion et son action pour accompagner des filières jugées prioritaires par Le Mans Métropole, par exemple la filière Hydrogène (production, distribution, usages) ou bien l'acoustique.

En 2021, Le Mans Innovation engagera des opérations de sensibilisation à l'innovation dans les entreprises et dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour attirer de nouveaux projets avec 3 programmes d'actions (Challenge Compétences, C-Lancé, et Chronos).

Le Mans Innovation poursuivra son accompagnement des innovateurs dans leur recherche de financements extérieurs (subvention, avance remboursable, prise de participation...). Les entreprises existantes peuvent par ailleurs bénéficier de conseil pour l'accès au crédit d'impôt recherche. Cet accompagnement sera particulièrement important pour aider les entreprises impactées par la crise à se diversifier et à conquérir de nouveaux marchés.

RECONVERSION DES FRICHES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Dans sa volonté politique de limiter la consommation des terres agricoles et de reconstruire la ville sur la ville, Le Mans Métropole va poursuivre son travail de recensement des friches commerciales et industrielles pour s'inscrire dans des dispositifs et appels à projets nationaux et permettre le développement de projets nouveaux. L'objectif poursuivi est également d'être en capacité d'accueillir des projets de réindustrialisation et de relocalisation d'entreprise.

En complément, Le Mans Métropole à travers son dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise attribue un bonus éco-conditionnalité aux entrepreneurs qui implantent leur entreprise dans une ancienne friche.

Plus largement, ce dispositif d'aide à l'immobilier sera reconduit en 2021 pour soutenir les projets de développement et d'implantation pour favoriser la création et le développement de valeur et d'emplois.

RAPPROCHER LES COMPETENCES ET LES ENTREPRISES

Du nouveau pour les recrutements sur emploi-lemans.com

Deux nouvelles fonctionnalités seront accessibles sur le site développé par Le Mans Développement pour les entreprises de la métropole

- Pour les entreprises qui recrutent : un annuaire des entreprises sera créé afin de valoriser les enseignes auprès des candidats dans une approche "marque employeur". Un accès à une CVthèque leur permettra également de consulter et d'archiver les cv des candidats.
- Pour les candidats :

CV catcher : Les candidats déposent un CV, "cv catcher" l'analyse et ressort les offres d'emploi correspondant le plus aux mots clés du profil.

HelloCV : Le module de création de CV a été intégralement repensé pour le rendre plus simple, plus efficace et intuitif. HelloCV accompagne les candidats étape par étape dans la création ou l'amélioration de leur CV. Celui-ci sera ensuite déversé dans la CVthèque accessible par les recruteurs locaux. Cet outil est également une aide non négligeable pour les publics en insertion ou éloignés de l'emploi.



SOUTENIR LE PUBLIC ELOIGNE DE L'EMPLOI

Les clauses sociales

Le Mans Développement accompagne les entreprises et les donneurs d'ordre (publics et privés) dans la mise en œuvre des Clauses Sociales.

En 2021, plusieurs pistes de développement sont envisagées :

- Renforcer la communication auprès des donneurs d'ordre privés afin de les inciter à inclure des clauses sociales dans les différents types de marchés (marchés de travaux mais aussi de services et de prestations intellectuelles).
- Poursuivre l'accompagnement des donneurs d'ordre publics suite à la montée en puissance des opérations de l'ANRU 2 dans les territoires de la politique de la ville de Le Mans Métropole
- Mieux informer les entreprises sur les dispositifs existants permettant d'avoir des aides aux recrutements pour les publics éligibles aux clauses sociales.
- Aider les structures d'insertion à accéder à la commande publique.

Chiffres Clés – Associations et organismes publics accompagnés

- Ruche Numérique : 22 500 €
- Le Mans Créapolis : 46 700 €
- Initiative Sarthe : 61 569 €
- Interclubs : 19 000 €
- Le Mans Développement : 785 000 €
- Le Mans Tech : 140 000 €
- Ligépack : 15 000 €
- Le Mans Sarthe Investissement : 3 000 €
- Réseau Entreprendre PDL : 3 000 €
- Associations Régionales des Cigales : 2 000 €
- Syndicat Mixte Technopole : 581 300 €

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE COMMERCIALE

LA REDYNAMISATION COMMERCIALE DU CŒUR DE VILLE DE L'AGGLOMERATION

Des facteurs d'attractivité à renforcer

Comme dans nombre de villes françaises, le centre ville du Mans, ville centre de l'agglomération et du département, se fragilise (perte de population de proximité, taux élevé de chômeurs, développement du e-commerce et de l'offre en périphérie, parcours marchands peu lisibles, taux de vacance commerciale croissant en périphérie de l'hyper centre, duplicata des enseignes moyenne gamme...).

Il dispose cependant d'atouts importants (enseignes distinctives sur le haut de gamme, investissements dans des projets marquants tels que la Visitation, démarche de rénovation urbaine, identités architecturales et historiques, levier touristique fort (24h), équipements structurants...).

Ces **facteurs d'attractivité** doivent être renforcés, développés, complétés pour affirmer la singularité du centre ville du Mans.

Une stratégie globale d'intervention centrée sur **3 enjeux** a été définie : capter plus de flux, se distinguer de la périphérie, se différencier, élargir le rayonnement du centre ville.

La feuille de route pour des actions à mettre en œuvre

Cette stratégie se décline autour de **grands axes de travail**, piliers d'un programme d'actions à mettre en œuvre :

- Affirmer le centre ville comme destination shopping,
- Aménager et mettre en scène l'espace public,
- Adapter l'offre commerciale et de services par l'innovation pour se différencier
- Développer les moteurs de fréquentation non commerciaux.

Le plan d'actions a été soumis à concertations auprès des acteurs locaux du commerce et une liste de thèmes d'intervention prioritaires a été établie.

Le conseil communautaire a ensuite adopté, à l'unanimité, les principes suivants :

- la création d'un comité de gouvernance,
- la mise en œuvre d'une liste d'actions prioritaires,
- la création d'un Office de commerce et de l'artisanat associatif,
- le recrutement d'un manager de centre ville,
- l'intégration d'un périmètre de centralité au PLUc.

Les enjeux du comité de gouvernance partenarial

Réactivé fin 2020, le comité de gouvernance est composé d'élus de la Ville et de Le Mans Métropole, ainsi que de représentants des chambres consulaires, des associations de commerçants du centre ville, du Département de la Sarthe et de la Région.

C'est une instance d'échange, de réflexion, de recherche de consensus pour la mise en œuvre des outils et des actions en faveur de la redynamisation commerciale du centre ville.

Pour 2021, les partenaires du comité de gouvernance se sont positionnés favorablement sur la mise en œuvre de 2 projets majeurs structurants :

- la création de l'Office de commerce et de l'artisanat, sous statut associatif,
- le recrutement d'un manager de centre ville via l'Office de commerce et de l'artisanat.

Afin de contribuer au budget de l'Office du commerce et de l'artisanat dès que celui-ci sera opérationnel, **une provision de 50 000€** est inscrite au budget de Le Mans Métropole. Ce crédit permettra en particulier de participer au financement du poste de manager de centre ville.

L'OCREM : OBSERVATOIRE DU COMMERCE DE LA REGION MANCELLE

Un outil partagé de suivi de l'activité commerciale

À l'initiative de la Direction départementale des territoires (DDT), un outil de suivi de l'activité commerciale à l'échelle de l'agglomération mancelle et du Pays du Mans a été créé.

Le Mans Métropole, le SCoT du Pays du Mans, les chambres consulaires et le laboratoire CNRS-ESO (Espaces géographiques et sociétés) de Le Mans Université sont les partenaires associés à ce travail.

L'objectif de l'OCREM vise à élaborer une **base de données, commune et partagée** par tous, comprenant, entre autres, l'ensemble des entreprises commerciales, artisanales et de services présentes dans les différentes zones d'activités commerciales (Zacom inscrites au ScoT), afin de suivre l'évolution de leur activité. Il s'agit aussi de mesurer l'impact des orientations d'aménagement définies dans le SCoT et de fournir une aide à la décision pour l'élaboration des futurs documents d'urbanisme ou pour les Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC).

Début 2019, les partenaires ont présenté la démarche et les 1ers éléments de la base de données au Préfet et services de l'État.

Des données mises à jour régulièrement

Cette base de données nécessite d'être régulièrement mise à jour. Partant de nouveaux relevés de terrain réalisés fin 2019, une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre du laboratoire ESO fait l'objet d'un contrat courant d'octobre 2019 à octobre 2021. Elle est financée par la DDT, Le Mans Métropole, le SCoT, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

La participation de Le Mans Métropole s'élève à **3 600€**

ZOOM

Crise sanitaire – le soutien de Le Mans Métropole aux activités commerciales :

- Lors de la 1^{ère} période d'urgence sanitaire, face à l'interdiction de travailler des établissements tels que restaurants et débits de boissons, une **exonération des taxes de voirie** a été accordée du 1^{er} mars au 31 août 2020. Compte-tenu des répercussions du 2nd confinement et de la décision de fermeture des commerces non essentiels, Le Mans Métropole a souhaité renforcer son soutien **en exonérant les commerçants, pour la totalité de l'année 2020**, des droits de terrasses et étalages ainsi que des droits d'enseignes débordant sur le domaine public.
- du 4 décembre 2020 au 23 janvier 2021, afin de favoriser l'accessibilité au centre ville pendant la période des fêtes de fin d'année puis celle des soldes d'hiver, le **stationnement** de surface et en ouvrage était **gratuit les vendredis et samedis**. Cette gratuité était appliquée en plus le dimanche dans les parkings des Jacobins, des Quinconces et de La République.
- les TPE de moins de 10 salariés ainsi que ceux qui ont subi une fermeture administrative, locataires de Le Mans Métropole, ont bénéficié d'une **exonération de loyer de 2 mois**.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ESAD TALM	LE MANS METROPOLE	165 264,00
I.T.E.M.M	LE MANS METROPOLE	130 600,00
Total Opérations Annuelles :		295 864,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT ANNUEL	LE MANS METROPOLE	392 400,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT LABORATOIRE	LE MANS METROPOLE	50 000,00
ESGT - EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	LE MANS METROPOLE	31 250,00
ITEMM -DIGITALISATION	LE MANS METROPOLE	214 750,00
LM UNIVERSITE- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CRISE SANITAIRE	LE MANS METROPOLE	95 500,00
Total Opérations Individuelles :		783 900,00

Total de l'axe : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE 1 079 764,00

L'année 2021, première année budgétaire du mandat qui vise à faire du Mans une ville pleinement universitaire, s'inscrit à la fois dans la continuité des engagements antérieurs et dans la construction d'une nouvelle ambition en matière d'enseignement supérieur, de recherche.

LE MAINTIEN DES ENGAGEMENTS ...

La convention triennale d'objectifs et de moyens passée avec Le Mans Université qui a sanctuarisé une très forte augmentation des subventions récurrentes de fonctionnement et d'investissement, entre dans sa deuxième année d'exécution.

La convention de soutien au programme de recherche, formation et innovation Le Mans Acoustique arrive quant à elle à son terme. Le consortium de ses bénéficiaires examine les prolongements de ce programme en tenant compte de la création de l'Ecole universitaire de recherche en Acoustique labellisée aux Investissements d'Avenir.

Par ailleurs, les financements annuels accordés aux établissements sont renouvelés.

... ET DE NOUVELLES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget amorce aussi des orientations nouvelles. L'inscription d'une provision pour projet anticipe l'organisation d'un appel à projets adressé aux laboratoires manceaux sur des thématiques prioritaires de la Métropole et des opérations de dissémination scientifique à destination du grand public. Il s'agit par ces initiatives de resserrer les liens entre le campus, les habitants et les acteurs économiques.

Pour soutenir l'adaptation de l'Itemm, pôle national et européen de formation et de recherche de la facture instrumentale, à la réforme de la formation professionnelle et le développement de son nouveau projet d'établissement, une subvention exceptionnelle d'investissement sera accordée à l'école.

Ces inflexions financières commencent à traduire l'audit et la définition en cours des axes de soutien au développement du campus, des établissements, de leur offre de formation, de leur activité scientifique et de la population estudiantine.

Une attention particulière sera portée par la métropole sur l'impact de la crise sanitaire qui dégrade les conditions de vie des étudiants, comme elle l'a déjà fait à la fin de 2020 par un soutien à un plan d'équipement numérique.

LE CPER 2021-2027 : LE CHOIX D'INVESTISSEMENTS LOURDS CO-FINANCES PAR LA METROPOLE

Après la signature du protocole d'accord passé entre l'État et la Région, le contrat de projet 2021-2027 qui associera Le Mans Métropole comprendra un important volet dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche. La liste des opérations immobilières et des équipements scientifiques doit être arrêtée au printemps pour une signature à l'automne.

L'INSCRIPTION DE LA POLITIQUE MANCELLE DANS L'ESPACE LIGERIEEN

La Métropole observera avec une attention particulière le lancement de la Communauté expérimentale d'établissements des universités du Mans et d'Angers née le 1^{er} janvier 2021. Le rapprochement des deux universités constitue une opportunité pour mieux peser entre les grands pôles universitaires que sont Paris et Nantes.

La Métropole optimisera aussi son action en tenant compte du nouveau Schéma régional de l'Enseignement supérieur et de la recherche adopté à la fin de l'année 2020.

ZOOM

Outre le versement à Le Mans Université (0,415 M€), la collectivité subventionne d'autres organismes ou actions de formation (0,394 M€), soit un montant total de **0,809 M€** :

- Le Mans Université	0,415 M€	- Chambre de Commerce et d'Industrie - Formation Apprentis	0,012 M€
- Le Mans Acoustique	0,140 M€	- Institut de Formation en Soins Infirmiers Croix Rouge française	0,011 M€
- Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM)	0,061 M€	- BTP CFA Sarthe	0,005 M€
- Institut National des Arts du Music Hall (INM)	0,030 M€	- Conservatoire National des Arts et Métiers	0,005 M€
- Centre Hospitalier du Mans	0,015 M€	- Maine Sciences	0,003 M€
- Formasarthe	0,012 M€	- Provision pour projets	0,100 M€

De plus, depuis 2016, la contribution versée à l'ESAD TALM relève de Le Mans Métropole au titre de sa compétence Enseignement Supérieur. Elle s'élève à 1,873 M€ dont 1,367 M€ sont compensés par la Ville du Mans sous forme de dotation de compensation.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

C'est un budget essentiellement de fonctionnement de 1,358 M€ dont 0,840 M€ au titre du PLIE. Il représente les aides à verser sous forme de subventions aux associations et organismes divers.

La charge nette de personnel du service représente 0,201 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ALLONNES IMPLANTATION ENVIE 72	LE MANS METROPOLE	200 000,00
	Total Opérations Individuelles :	200 000,00

Total de l'axe : ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 200 000,00

La mission insertion-PLIE est structurée en 2 pôles :

LA MISSION INSERTION PORTEE PAR LE MANS METROPOLE

Afin de soutenir **l'emploi, la cohésion sociale, et lutter contre la pauvreté** sur le territoire, la collectivité accompagne différents projets d'associations et de structures d'insertion et consacre une enveloppe budgétaire de 570 600 € en 2021.

L'engagement de la collectivité se structure autour de 4 axes majeurs :

Un accompagnement de proximité au plus près des habitants :

Le Mans Métropole soutient différentes associations qui accompagnent des demandeurs d'emplois au plus proche des habitants ; c'est le cas pour les associations ASCAPE dans le cadre de l'accompagnement des **cadres privés d'emploi**, DEPAR à Arnage et le centre d'animation sociale de Champagné, et encore "Nos quartiers ont du talent" pour l'accompagnement du public **jeune diplômé** issu des quartiers prioritaires de la ville.

Un soutien à la levée des freins à l'emploi :

Les habitants rencontrent différents freins qui ne leur permettent pas d'accéder durablement à un emploi. Par son soutien aux associations du territoire, la collectivité contribue à la levée de freins à la mobilité, au développement d'un réseau social, à la lutte contre la discrimination à l'image et l'appropriation des codes de l'entreprise.

L'accompagnement à l'émergence et création d'activité ; et le soutien aux projets socialement innovants

La collectivité soutient différentes structures qui accompagnent l'envie d'entreprendre des citoyens.

De l'émergence de projets au sein des quartiers (Cité Lab, Groupement de Créateurs) ; du développement de revitalisation économique des quartiers prioritaires par la Fabrique à entreprendre, plateforme

entrepreneuriale, qui propose un parcours de création d'entreprise simplifié, de qualité et cohérent à la mise en œuvre de coopérative d'activité et d'emploi, qui vient compléter le paysage local de l'accompagnement à la création d'entreprise en permettant aux entrepreneurs d'accéder au statut de salarié-entrepreneur pendant la phase de test de leur activité (Let's co up).

L'accompagnement au développement de structure d'insertion du territoire

En 2021, la collectivité accompagne la création d'un ensemblier issu de l'économie circulaire permettant la création d'emplois d'insertion et favorisant la poursuite de parcours d'insertion post chantier.

En complément de ce pôle, la collectivité soutient la Mission locale de l'agglomération mancelle et contribue à son fonctionnement pour un montant 1,23€/ hab. soit 257 762 € (appel à cotisation 2020).

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI CO-FINANCE PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Dans un contexte économique toujours sensible pour les demandeurs d'emplois de longue durée, en partenariat avec Pôle emploi, les services de l'État et le Conseil départemental, l'objectif du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Le Mans Métropole est d'apporter une réponse aux besoins et attentes des personnes les plus vulnérables, bénéficiaires de minimas sociaux, résidant pour partie en quartier Politique de la Ville.

Ce dispositif permet notamment de contractualiser avec l'Union européenne et, à ce titre, d'obtenir des financements de l'Europe en faveur de l'inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination.

Au titre de l'année 2021, le PLIE financera différents projets pour un FSE de 920 000 € au bénéfice de 800 personnes.

La mise en situation de travail des habitants de Le Mans Métropole

Le PLIE intervient dans le co-financement de structures d'insertion par l'activité économique et notamment des chantiers d'insertion du territoire. Un salarié recruté dans ce cadre développe son expérience, ses compétences professionnelles et bénéficie, d'un suivi et d'un accompagnement renforcé. En 2020, nous ciblons la signature de 350 contrats à durée déterminée d'insertion représentant 140 ETP.

La mise en œuvre de parcours emploi pour 400 personnes

Les personnes durablement éloignées du marché du travail rencontrent des difficultés d'ordre social et professionnel, le PLIE finance des actions d'accompagnement global et de coordination de parcours centrées sur la personne, et en lien avec les acteurs de l'insertion du territoire. L'objectif est d'organiser un parcours inclusif pour la personne.

La lutte contre la récidive : Accompagnement vers l'emploi de personnes sous main de justice

L'action vise à accompagner vers l'emploi plus de 100 personnes placées sous main de justice, incarcérées au sein de la maison d'arrêt Le Mans Les Croisettes, ou placés au Centre éducatif fermé d'Allonnes.

L'e-inclusion : réduction de la fracture numérique

L'objectif est de favoriser l'appropriation des outils numériques du public cible, déjà en situation de vulnérabilité et qui accuse également un retard sur les compétences et les usages du numérique le confrontant ainsi à une exclusion professionnelle plus conséquente.

TOURISME COMMUNAUTAIRE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Arnage - Plan d'eau de la Gémerie :			
▪ Espaces naturels (réparation des équipements, faucardage...)	0,085 M€	▪ Redevance DSP Camping du Pont Romain à Yvré l'Evêque	0,013 M€
▪ Frais de nettoyage des locaux	0,014 M€	▪ Redevance DSP Port du Mans	0,003 M€
▪ Subvention à l'Association de Gestion et d'Animation de la Gémerie (AGAG)	0,015 M€	▪ Redevance de stationnement pour les camping-cars	0,005 M€
Port du Mans :			
▪ Fournitures et réparations des bateaux électriques	0,015 M€	▪ Taxe de séjour	0,500 M€
▪ Redevance versée au délégataire dans le cadre de la DSP	0,080 M€	▪ Dotation de compensation versée par la Ville du Mans suite au transfert de la compétence Promotion du Tourisme	0,640 M€
▪ Autres dépenses (analyses d'eau...)	0,011 M€		
Camping du Pont Romain - Yvré l'Evêque :			
▪ Dépenses d'entretien	0,020 M€		
Dotation de compensation Taxe de séjour versée aux communes	0,693 M€		
DSP Office du Tourisme	0,750 M€		
	1,483 M€		1,161 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
YVRE L'EVEQUE - CAMPING DU PONT ROMAIN	LE MANS METROPOLE	100 000,00
GEMERIE	LE MANS METROPOLE	92 760,00
PORT DU MANS (DSP)	LE MANS METROPOLE	45 100,00
AMENAGEMENT FLUVIAL (hors DSP)	LE MANS METROPOLE	5 000,00
	Total Opérations Annuelles :	242 860,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
AMENAGEMENT SECTEUR DU PORT DU MANS	LE MANS METROPOLE	80 000,00
YVRE L'EVEQUE - EXTENSION CAMPING DU PONT ROMAIN	LE MANS METROPOLE	10 000,00
	Total Opérations Individuelles :	90 000,00

Total de l'axe : TOURISME COMMUNAUTAIRE 332 860,00

Trois équipements communautaires majeurs contribuent à l'attractivité touristique de l'agglomération :

- le port du Mans, dont la gestion est assurée par Cénovia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de 2021 à 2025 ;
- le camping du Pont Romain à Yvré-l'Évêque, aménagé en 2006 et pour lequel une DSP est en renouvellement pour la période courant à partir d'avril 2021 pour 9 ans ;
- la base de loisirs de la Gèmerie à Arnage, avec un partage de compétence pour la gestion et l'animation avec la commune d'Arnage.

Il est à noter que la taxe de séjour collectée au titre des hébergements situés sur le territoire de la métropole contribue à financer ces dépenses favorisant la promotion du tourisme.

Afin de définir l'ambition de la collectivité sur ces trois équipements et d'établir pour chacun un programme d'investissement à long terme, des études de programmation ont été lancées en 2020. Les propositions issues de chacune de ces études, aujourd'hui terminées ou en cours de finalisation, sont encore à valider. Des études complémentaires seront à conduire sur le premier semestre 2021 afin de préciser certains aspects techniques.

Les principales inscriptions budgétaires seront donc examinées lors de prochains exercices budgétaires.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion du port, Cénovia supporte l'essentiel des dépenses de fonctionnement. La DSP n'étant pas équilibrée, une compensation pour contraintes de service public (74 000 € en 2021) est à verser au délégataire. De plus, Le Mans Métropole assure la maintenance – entretien des équipements nautiques en location (bateaux électriques, kayaks à pédales) ainsi que les travaux sur les pontons (rénovation prévue en 2021).

Pour le camping, le futur délégataire devra prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant. En revanche, les investissements liés à l'extension ou à la rénovation et maintenance lourde (comme la réfection des clôtures prévues en 2021) seront réalisés par Le Mans Métropole.



Concernant la base de loisirs de la Gèmerie, Le Mans Métropole poursuit comme chaque année :

- la gestion des plantes aquatiques du plan d'eau par faucardage (plus de 100 tonnes retirées en 2020, pour un montant de près de 78 000 € TTC),
- la gestion des plantes invasives (notamment la jussie) par arrachage,
- l'entretien-maintenance des équipements et du mobilier : programme de renouvellement des corbeilles, tables et bancs, rénovation du ponton (commencée en 2020 et terminée en 2021),
- la poursuite du plan de gestion écologique quinquennal avec en 2021 une étude de la profondeur du plan d'eau,
- l'acquisition de dispositifs de comptage piétons-vélos pour mieux connaître la fréquentation du site et adapter les propositions de réaménagement.

SPORT COMMUNAUTAIRE

ACCOMPAGNER LE SPORT PROFESSIONNEL, VITRINE DE NOTRE TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Le Mans Métropole exerce la compétence « Soutien aux clubs sportifs professionnels » pour les clubs ayant le statut professionnel, appartenant à une ligue professionnelle et évoluant au premier, deuxième ou troisième niveau national.



Cette définition concerne à ce jour les clubs professionnels du MSB et de Le Mans FC, avec reprise des subventions d'intérêt général versées jusqu'à présent par la Ville du Mans, somme totale qui fera l'objet d'une compensation par la Ville du Mans à Le Mans Métropole.

Les aides accordées aux 2 clubs, par saison, sont actuellement :

- MSB : subvention d'intérêt général d'un montant de 1 003 000 €
- LMFC : subvention d'intérêt général d'un montant de 1 630 000 €

©Dominique Breugnot

De plus, la Métropole pourra continuer à conclure des marchés avec les 2 clubs pour l'achat de prestations (partenariats matchs, places, visibilité). À ce titre un crédit de 150 000 € est inscrit au budget primitif pour la saison 2020-2021.

La situation financière des 2 clubs est suivie très régulièrement au cours de la saison, avec l'appui d'un cabinet conseil externe (inscription BP 2021 : 18 000 €). Il s'agit notamment, dans ce contexte sanitaire contraint, d'être vigilant sur les perspectives à venir.

©LE MANS FC - Dominique Alfonsi.



SE DOTER D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE DIMENSION COMMUNAUTAIRE

La création de nouveaux équipements concernant le territoire métropolitain voire départemental à destination des pratiquants et des territoires et pouvant permettre l'organisation de grands événements, contribuera à renforcer l'attractivité du territoire.

La compétence « Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire » a ainsi été transférée à Le Mans Métropole.

Dans ce cadre, une réflexion est lancée à partir de 2021 afin de :

- décider des critères à retenir pour définir ce qu'est un équipement structurant de dimension communautaire ;
- étudier la réalisation de deux nouveaux grands équipements : une salle d'athlétisme couverte et un bassin de 50 mètres.

Par ailleurs, cette réflexion interrogera l'opportunité de transférer d'autres compétences dans le domaine du sport, à savoir certains équipements existants, l'évènementiel ou le soutien au sport de haut niveau.

DEPLACEMENTS DOUX

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
PARCS VELOS	LE MANS METROPOLE	27 500,00
	Total Opérations Annuelles :	27 500,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT (MANDAT)	LE MANS METROPOLE	425 000,00
LE MANS QUARTIER EST - RESEAU CYCLBLE STRUCTURANT	LE MANS - EST	2 000,00
	Total Opérations Individuelles :	427 000,00

Total de l'axe : DEPLACEMENTS DOUX 454 500,00



Avec la loi Grenelle (2009) et la Loi d'orientations des Mobilités (2019), le cadre législatif a fortement évolué ces dernières années. Complétant ce dispositif, le Plan d'Action pour les Mobilités Actives (2015) vise à assurer un meilleur partage de l'ensemble des usagers : piétons, cyclistes, usagers des transports communs, automobilistes et nouvellement les usagers des engins de déplacement personnel. Les modes de déplacements doux (vélo, marche) et les alternatives individuelles à la mobilité automobile (trottinettes électriques, gyroroues, etc.) sont en plein développement.

Afin d'accompagner ces évolutions, Le Mans Métropole poursuit sa dynamique en faveur des

modes de déplacements doux à travers la mise en œuvre de son réseau cyclable et le développement de son offre de stationnement.

LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT

Afin de compléter et parfaire le réseau cyclable existant en développant une offre de connexions permettant des déplacements inter et intra-communaux, Le Mans Métropole a décidé la mise en place du projet de réseau cyclable structurant.

La volonté affichée est de proposer des itinéraires aménagés de façon cohérente tout en remédiant aux discontinuités et ruptures cyclables existantes.

Ce réseau cyclable a vocation à relier les différentes communes de Le Mans Métropole entre elles. Il participe également au renforcement de l'intermodalité en facilitant l'accès aux gares et principaux arrêts de transports en commun.

Les tracés desserviront les principales zones d'activités ainsi que les équipements générant des flux de déplacements notables : établissements sportifs et de loisirs, pôles de santé, etc.

Il est envisagé de réaliser un programme de 125 km à horizon 2030, se répartissant en 67 itinéraires couvrant l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole : 8 itinéraires déjà existants et 59 à aménager pour assurer la continuité du réseau. Ce programme a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 novembre 2019.

La mise en place du réseau cyclable structurant est confiée à un mandataire dont les missions porteront sur l'étude, la maîtrise foncière ainsi que les aménagements de voirie nécessaires à sa réalisation. Ce marché a été notifié le 29 janvier 2021.

La mise en œuvre de ce projet commencera, au premier semestre de l'année 2021, avec la reprise du programme. Cette étape importante permettra de créer une première phase de concertation avec les communes membres de Le Mans Métropole afin d'affiner leurs attentes. Les associations d'usagers de l'espace public seront également associées dès le début du projet.

Le second semestre sera marqué par le démarrage des études préliminaires et des études prospectives foncières.

Le coût global de ce projet, programmé sur 7 ans, est estimé à 21 M€ TTC.

Un crédit de 425 000€ a été inscrit au BP 2021, comprenant une partie de la rémunération de la tranche ferme du mandataire ainsi qu'une partie des appels de fonds pour les études préliminaires et les études foncières.

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Les projets de voirie

Dans ses nouveaux projets d'aménagements, la collectivité prend systématiquement en considération la place des piétons et des vélos. Elle tend vers une meilleure répartition du domaine public entre les différents usagers et cherche à améliorer la sécurité des utilisateurs des modes doux. Ces opérations permettent d'accroître le linéaire de voies cyclables.

Il en est ainsi des projets ci-après qui s'achèveront ou démarreront en 2021 :

- Route du Palluau : piste cyclable bidirectionnelle de 200 mètres linéaires
- Zone Artisanale Nord/ Giratoire de l'Océane : piste cyclable bidirectionnelle de 380 mètres linéaires
- Avenue Nationale à Arnage : bandes cyclables et voie verte pour un total de 2 000 mètres linéaires
- Rue de la Bruyère à Trangé : zone de rencontre de 350 mètres linéaires
- Avenue Piffault : piste cyclable bidirectionnelle de 420 mètres linéaires
- Rue des Frères Renault : voie verte de 250 mètres linéaires

Des travaux plus ponctuels, mais participant au même objectif, sont également réalisés par le service Voirie-Éclairage public-Circulation : création de bande cyclable, mise en place de jalonnement, matérialisation au sol, mise en contresens cyclable...

Le projet de passerelle piétons-2 roues entre Le Mans et Coulaines

En vue de la construction d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe entre les communes du Mans et de Coulaines, Le Mans Métropole a confié à la SPL Cénovia Cités un mandat d'études décomposé en 2 phases à savoir :

- une phase 1 d'analyse de l'implantation de la passerelle

Celle-ci a abouti avec l'adoption, par le Conseil communautaire du 23 mai 2019, du tracé situé entre le gymnase de la Madeleine au Mans et la rue de Provence à Saint-Pavace, conformément à l'emplacement réservé aux PLU du Mans et de Saint-Pavace, et à proximité immédiate de la future maison de quartier, du gymnase de la Madeleine et du boulevard Nature en bordure de Sarthe.

- une phase 2 d'étude technique et financière de l'implantation retenue

Dans le cadre de cette 2^e phase, Cénovia Cités a passé un marché avec un programmiste en novembre 2019. Celui-ci a mené les études de programmation sur le courant de l'année 2020 après une présentation devant le comité de pilotage des différents scénarii, début mars 2021. L'élaboration du programme se déroulera sur le second et troisième trimestre 2021.

LE STATIONNEMENT VELO

La typologie bâtie de plusieurs quartiers du Mans, mais également celle de communes telles qu'Allonnes ou Coulaines rend difficile le stationnement sécurisé de vélos dans les espaces privés (mancelle, immeubles collectifs).

Face à l'augmentation du nombre de cyclistes, et au regard de l'importance de la sécurisation face au vol de vélos, de nombreux habitants et usagers cyclistes demandent l'installation de lieux sécurisés avec accès par badge ou clé.

Afin d'expérimenter le dispositif de stationnement sécurisé sur l'espace public, Le Mans Métropole a fait le choix d'acquérir une consigne vélos, dont l'implantation précise reste à définir, pour un budget de 7 500€ inscrit au BP 2021.

Un crédit de 20 000€, renouvelé annuellement, est également inscrit pour permettre le déploiement d'une offre de stationnement vélo de courte durée (arceaux et arceaux couverts).

Chiffres Clés

1 360 Km de voirie pour 3 386 voies dont 5% réglementées en zone 30

250 Km d'itinéraires cyclables dont 119 Km de bandes cyclables et 110 Km de pistes cyclables

28 Km de doubles sens cyclables soit 160 rues

60 carrefours équipés de panneaux « cédez le passage cyclistes »

150 aires piétonnes et zones de rencontre

3 980 emplacements vélos et 25 parkings vélos couverts

ZOOM

La délégation de service public du réseau de transport public et des mobilités est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Dans le cadre de ce contrat, la SETRAM s'est engagée à développer le parc de vélos à assistance électrique (VAE), afin de suivre et de répondre à la demande des habitants de la Métropole. Véritable alternative à la voiture et complémentaire du réseau de transports public, le parc de VAE est aujourd'hui constitué de 2 400 unités. Le total de VAE actuellement prévu pour la fin de la DSP s'élève à 3 000 unités à l'horizon 2024.

Suite à deux vagues d'installation (2019 et 2020), 6 consignes vélos (Gare-Sud, Eperon, Antarès, Hôpital, Université, Zamenhof) complètent le dispositif vélo porté par la SETRAM.

TRANSPORTS EN COMMUN

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Budget annexe des transports urbains

Les chiffres clés du budget 2021 (en M€)

Montant global de la section de fonctionnement **75,473 M€**

Les principales dépenses :

Contribution versée au délégataire	50,452 M€
Frais financiers	3,460 M€
Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire ..	1,540 M€
Amortissement des immobilisations	16,000 M€
Autofinancement complémentaire	0,933 M€

Les principales recettes

Versement transport	42,000 M€
Compensation versement transport	0,190 M€
Recettes d'exploitation du réseau	13,514 M€
Location vélos	0,251 M€
Subvention d'équilibre du budget principal	11,266 M€
Autres dotations, subventions	0,970 M€
Reprise provisions	3,267 M€

Montant global de la section d'investissement **30,466 M€**

dont opération de gestion (dette et patrimoine) 3,118 M€

Les principales dépenses

Investissements proprement dits	8,446 M€
Subvention d'équipement versée au délégataire	1,930 M€
Remboursement du capital de dette	11,620 M€
Reprise provisions	3,267 M€

Les principales recettes :

Emprunts prévisionnels	8,193 M€
Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire ..	1,540 M€
Amortissement des immobilisations	16,000 M€
Autofinancement complémentaire	0,933 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO)

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS N-O - PARKING RELAIS BARTHOLDI	LE MANS - NORD OUEST	106 250,00
LE MANS S-E - CENTRE DE MAINTENANCE TRAMWAY ET ANNEXES	LE MANS METROPOLE	641 750,00
BATIMENTS EXPLOITATION BUS	LE MANS METROPOLE	192 937,00
INVESTISSEMENTS SETRAM	LE MANS METROPOLE	5 047 202,00
SOUS STATIONS DE REDRESSEMENT	LE MANS METROPOLE	20 000,00
	Total Opérations Annuelles :	6 008 139,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS S-O - EVOLUTION SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	580 000,00
SITE PIFFAULT - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ATELIER	LE MANS METROPOLE	30 000,00
CHRONOLIGNES	LE MANS METROPOLE	1 517 500,00
REPLACEMENT CUVES CARBURANT - SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	250 000,00
RENOUVELLEMENT SYSTEME BILLETTIQUE ET RENOVATION SAEIV	LE MANS METROPOLE	30 000,00
EXTENSION RAMES TRAMWAY	LE MANS METROPOLE	20 000,00
EXTENSION VESTIAIRES ET SANITAIRES - TRAMWAY	LE MANS METROPOLE	5 000,00
LE MANS S-E - PARKING RELAI ANTARES - CONST. LOCAL RANGEMENT	LE MANS - SUD EST	5 000,00
	Total Opérations Individuelles :	2 437 500,00

Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC 8 445 639,00

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL (MONTANTS EN EURO)

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS N-O - HALTE FERROVIAIRE - QUARTIER HOPITAL	LE MANS METROPOLE	1 048 938,00
EXTENSION TCSP - LIGNE BHNS	LE MANS METROPOLE	2 000,00
EXTENSION TCSP - 2EME LIGNE DE TRAMWAY	LE MANS METROPOLE	5 000,00
	Total Opérations Individuelles :	1 055 938,00

Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC 1 055 938,00

Total cumulé de l'axe 9 501 577,00

Après avoir développé et structuré l'offre de transports en commun sur l'agglomération mancelle avec 2 lignes de tramway et une ligne de BHNS, Le Mans Métropole souhaite poursuivre le déploiement de nouveaux services et renforcer son offre de transport sur son territoire dans les prochaines années.

LE PROJET « CHRONOLIGNES »

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été notifié le 9 janvier 2019 au groupement CENOVIA/TRANSAMO.

À l'issue de la procédure de consultation lancée en 2019 par le mandataire auprès des bureaux d'études, les études préliminaires ainsi que la concertation préalable se sont déroulées en 2020. À l'issue de cette 1^{ère} étape, le Conseil communautaire du 28 janvier 2021 a décidé de la poursuite des études sur l'ensemble des 3 chronolignes et validé à cet effet les ajustements apportés au programme ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle du projet pour un montant de 60,7 M€ HT décomposé ainsi :

A) Enveloppe Mandat en €HT	58 600 000 €
- Etudes	5 900 000 €
- Travaux	48 800 000 €
- Autres (acquisitions foncières, équipements urbains, opérations annexes, aléas)	3 900 000 €
B) Rémunération du mandataire en €HT	2 100 000 €
ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE	60 700 000 €

Le mandataire organisera au cours du premier semestre 2021 la procédure de consultation pour désigner le maître d'œuvre avec pour objectif un démarrage des études d'avant-projet (AVP) mi 2021. Celles-ci se poursuivront jusqu'au premier trimestre 2022. Elles permettront de préciser les aménagements prévus autour des chronolignes, sur les places Washington, de l'Eperon et de l'Hôpital ainsi que les aménagements cyclables adjacents. Elles auront aussi pour objectif d'affiner et préciser les gains en matière de temps de parcours et de fréquentation. Elles intégreront une phase de concertation avec la population et permettront de consolider techniquement et financièrement le projet. A l'issue de ces études d'avant-projet, le conseil communautaire pourra ainsi mieux se prononcer sur la réalisation de ces 3 chronolignes.

Un crédit de 1 517 500 € est inscrit au BP 2021.

L'ALLONGEMENT DES RAMES DU TRAMWAY

Le Mans Métropole souhaite renforcer la capacité d'accueil de son réseau de Tramway qui enregistre sur certains tronçons une forte saturation. Malgré des ajustements en termes d'exploitation ces dernières années, les charges restent importantes. Le développement de nouveaux pôles d'emplois, d'études et d'habitation autour de l'université et de l'hôpital généreront également davantage de besoins en déplacements dans un futur proche.

Ainsi Le Mans Métropole a pour projet d'allonger les rames du tramway de 32 m à 44 m par l'ajout de 2 modules supplémentaires. Cette solution permettrait d'augmenter la capacité de son réseau de plus de 40% et d'absorber les hausses de fréquentation.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan de déplacement urbain et dans la politique de développement durable que Le Mans Métropole mène depuis plusieurs années. Celui-ci permet une optimisation de la capacité du réseau de transports urbains en permettant d'assurer et de garantir un niveau de service de qualité et de maintenir un confort aux usagers malgré une hausse de la fréquentation ; l'objectif étant de continuer à proposer un réseau performant.

Le projet d'augmenter la capacité du réseau tramway implique d'intervenir sur 3 volets:

- 1) l'acquisition de modules complémentaires pour un allongement des rames de 32 m à 44 m,
- 2) l'adaptation des infrastructures du dépôt du tramway : agrandissement de l'atelier, et du « peigne » de remisage (stationnement des rames),
- 3) l'allongement des quais aux stations.

En 2021, il est prévu de réaliser les études préliminaires afin de définir un programme et une enveloppe financière prévisionnelle pour le projet et de recruter un mandataire.

Un crédit de 20 000€ est inscrit au BP 2021 pour la rémunération d'une AMO.

HALTE FERROVIAIRE

Dans le cadre d'études sur le développement de dessertes périurbaines autour du Mans menées par la Région, la création d'une halte ferroviaire au nord du Mans à proximité du pôle "Hôpital-Université" a été jugée pertinente. Le site est situé à proximité immédiate d'un pôle d'emplois et universitaires, générateur de déplacements et en interconnexion avec la station "Hôpital" de la ligne 1 du tramway (T1). Les voyageurs empruntant les axes ferroviaires Le Mans-Laval et Le Mans-Alençon pourront ainsi bénéficier d'un accès direct à ce pôle et à la ligne T1, sans correspondance, depuis la gare du Mans.

Toutes les études de maîtrise d'œuvre, conduites par SNCF Réseau pour la partie infrastructure et par SNCF Gares & Connexions pour les équipements de quais, sont aujourd'hui achevées.

Le projet de la halte ferroviaire est désormais arrivé à sa phase de réalisation (REA).

Le coût total de cette nouvelle phase, sous maîtrise d'ouvrage SNCF, est estimé à 9 588 300€ HT (valeur courante) soit 8 920 300€ HT pour les infrastructures et 668 000€ HT pour les équipements de quais. Le financement sera assuré comme suit :

	Infrastructures	Équipements de quais	TOTAL (HT)
État	1 428 160 €	-	1 428 160 €
Département	600 000 €	-	600 000 €
Région	3 446 070 €	334 000 €	3 780 070 €
Le Mans Métropole	3 446 070 €	334 000 €	3 780 070 €
TOTAL	8 920 300 €	668 000 €	9 588 300 €

La participation financière de Le Mans Métropole est de **3 780 070€HT**, au même titre que la Région.

Un crédit de 1 018 938 € est inscrit au BP 2021 correspondant aux premiers appels de fonds pour le lancement des travaux.

La durée prévisionnelle des travaux est de 32 mois avec une mise en service de la Halte prévue en août 2023.

LA RENOVATION DU SYSTEME SAEIV ET LE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME BILLETTEQUE

Le réseau de transports en commun de LMM est doté d'un Système Billettique et d'un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV) tous deux mis en service en 2007 avec la 1^{ère} ligne de tramway. Leur périmètre a augmenté en 2013-2014 lors de l'extension du réseau avec la 2^e ligne de tramway et en 2015-2016 avec la ligne BHNS. Ces deux systèmes, fortement interdépendants, sont

absolument essentiels au bon fonctionnement de notre réseau et à son exploitation. Or, ils sont aujourd'hui obsolètes et doivent être renouvelés en tout ou partie.

Une consultation a été lancée en 2019 en vue de la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le remplacement simultané des 2 systèmes. Cependant cette consultation n'a pas été concluante.

En 2020, la décision a été prise de lancer 2 marchés distincts pour le SAEIV et la billettique. Bien que ces systèmes soient interdépendants, ceux-ci font appel à des compétences différentes.

Ainsi en premier lieu, fin 2020, une AMO a été désignée pour la rénovation du système SAEIV. Ce marché prévoit 2 phases soit :

- Une 1^{ère} phase, d'une durée de 6 mois, pour le recueil des besoins, la rédaction du cahier des charges et la phase de consultation en vue de recruter un fournisseur,
- Une 2^e phase, d'une durée de 18 mois, relative à la mise en œuvre du projet, avec un suivi du déploiement des installations jusqu'à la réception définitive.

Selon les options qui seront retenues telles le remplacement ou non des afficheurs LED actuellement installés dans les stations par des écrans TFT, ce projet est estimé entre 5 M€ et 6 M€.

Un crédit de 30 000€ est inscrit au BP 2021 pour la rémunération de l'AMO.

Le lancement du projet de renouvellement du système billettique se fera dans un second temps, courant de l'été 2021.

L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU SITE PIFFAULT



Le centre de maintenance de la SETRAM avenue Pierre-Piffault au Mans, construit en 1978, a été conçu à l'origine pour la maintenance de 100 bus standards.

Actuellement le parc est constitué de 150 véhicules soit 136 bus, dont 46 bus articulés y compris 10 BHNS, 14 minibus pour les personnes à mobilités réduites (PMR) et le transport à la demande (TAD).

Compte-tenu de l'évolution du parc de véhicules et de l'ancienneté du site, il est nécessaire de procéder à l'extension de l'atelier pour permettre de créer des postes de travail dédiés à l'entretien des BHNS et améliorer l'organisation du travail dans l'atelier. Il devient nécessaire de procéder à des restructurations lourdes et au remplacement d'équipements importants afin de maintenir les installations en conformité et éviter des risques de pollution et d'arrêt de l'exploitation.

Ce projet, de l'ordre de 15,2 M€ (1,20 M€ d'études et 14 M€ de travaux), a pour objectifs de :

- renforcer la structure et l'isolation du bâtiment (atelier+garage) après avoir procédé au désamiantage,
- augmenter la capacité des ateliers et les adapter aux BHNS,
- augmenter la capacité de stockage de matériels et modifier les aires de lavages,
- réaménager les aires de stationnement et équiper les parkings d'ombrières photovoltaïques,
- mettre le site en conformité au regard de la réglementation ICPE.

Des ombrières photovoltaïques seront construites sur les aires de stationnement. L'installation d'une station à hydrogène (production et distribution) capable d'alimenter une dizaine de bus sera étudiée.

Sur la base d'un pré-programme établi par le Service de l'Architecture et des Régies Techniques (SART), l'année 2019 a été consacrée à la procédure de consultation d'un maître d'œuvre.

En 2020, le maître d'œuvre a procédé au cours du second trimestre, aux études diagnostic du site qui ont révélé la nécessité de réaliser des relevés complémentaires concernant les infrastructures et structures, les réseaux de fluides, les réseaux d'assainissement et les études de sols. L'ensemble de ces relevés a été réalisé pendant le second semestre 2020.

L'étude de faisabilité va démarrer en février 2021 et sera présentée au comité de pilotage fin mars. Après validation de la faisabilité par le Comité de Pilotage, le SART finalisera le programme de réhabilitation globale du site. Après adoption de ce programme et de son enveloppe financière prévisionnelle par le conseil communautaire, le maître d'œuvre engagera au cours du 2^e semestre 2021 les études de conception du projet. Un crédit de 550 000 € a été inscrit au BP 2021 pour sa rémunération.

Compte tenu de la transformation sensible du site, il est attendu du concepteur la mise en place de solutions techniques et environnementales permettant au centre de maintenance de la Setram de devenir un site exemplaire au regard du développement durable, notamment sur les aspects suivants :

- prise en compte de la future réglementation énergétique et environnementale - performance énergétique des bâtiments,
- choix des matériaux bio-sourcés à faible impact environnemental,
- gestion des déchets (démolition et exploitation) : recyclage et étude en partenariat avec des opérateurs économiques locaux,
- traitement des eaux pluviales de toiture - amélioration de la qualité de l'air
- traitement paysager : insertion dans le paysage et intégration de la bio diversité et du renforcement des continuités écologiques locales

STATIONNEMENT

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Location parking Les Quinconces payée à la Ville et remboursement des frais parking Bonnet	0,058 M€	▪ Droits de stationnement (surface)	1,500 M€
▪ Frais divers (bancaires, Antaï)	0,057 M€	▪ Forfait Post-Stationnement	0,500 M€
▪ Remboursement de frais à la Ville du Mans (Habillement, Locaux, Moyens informatiques, véhicules)	0,076 M€	▪ Redevance versée par le délégataire (parking souterrains et enclos)	0,450 M€
▪ Remboursement de la charge salariale des Agents de Surveillance de la Voie Publique - ASVP	0,620 M€	▪ Location emplacements parking Bonnet	0,031 M€
	0,871 M€		2,481 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
DEPENSES NON PROGRAMMEES - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAIN	LE MANS TOUS QUARTIERS	15 000,00
LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - REPUBLIQUE	LE MANS - COEUR DE VILLE	70 335,00
LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - GARE SUD	LE MANS - SUD OUEST	45 000,00
LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - JACOBINS	LE MANS METROPOLE	177 838,00
	Total Opérations Annuelles :	308 173,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS PARKING DES HALLES - RENOVATION DES PEINTURES	LE MANS - COEUR DE VILLE	1 325,00
PARKING MEDIATHEQUE - RENOVATION PEINTURES ET PIANOTAGE	LE MANS - COEUR DE VILLE	500 000,00
PARKING REPUBLIQUE - CREATION ESCALIER DESSERVANT N-2	LE MANS TOUS QUARTIERS	20 000,00
	Total Opérations Individuelles :	521 325,00

Total de l'axe : STATIONNEMENT 829 498,00

Le Mans Métropole offre 3694 places de stationnement réparties dans 12 parkings en ouvrage et en enclos ainsi que 2038 places de stationnement en surface avec horodateurs.

L'exploitation de l'ensemble de ce parc de stationnement est assurée par Cénovia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) qui a pris effet le 1^{er} janvier 2015 et qui se terminera fin décembre 2022. 95% des investissements prévus au contrat de DSP ont d'ores et déjà été réalisés par Cénovia.

En tant que propriétaire des ouvrages, Le Mans Métropole a inscrit au BP 2021 un crédit de 827 000 € pour des travaux à réaliser cet été dans les parkings. Une provision globale de 30 000 € est également prévue pour des dépenses courantes d'entretien.

LES REALISATIONS DE LE MANS METROPOLE

Parking Médiathèque - Aragon

Il sera procédé au désamiantage du niveau -1 ainsi qu'à la reprise du pianotage dans l'ensemble du parking (-1 et -2) et à la rénovation des peintures. Ces travaux ont été estimés par le service de l'Architecture et des Régies techniques (SART) à 500 000 € TTC. Ils se dérouleront sur une période de 3 mois.

Parking Jacobins

Les travaux, estimés à 140 000 € TTC, concernent la réfection des peintures et des éclairages des trémies d'accès aux différents niveaux. Leur durée est évaluée à 1 mois.

L'étude des travaux de rénovation des peintures de l'ensemble du parking pour 2022 sera également menée, pour un montant de 10 000 € TTC.

Parking République

Les travaux, estimés à 60 000 € TTC, concernent la réfection d'une colonne sèche et de protections métalliques.

Une étude d'amélioration des accès piétons sera lancée pour un montant estimé à 20 000 € TTC.

Parking des Quinconces

Les travaux d'amélioration et de fiabilité des ascenseurs sont estimés à 22 000 € TTC.

Parking Gare Sud

Les travaux de mise aux normes, d'amélioration et de fiabilité de l'ascenseur sont estimés à 35 000 € TTC.

Une étude de réfection des rampes, suite aux désordres observés sur les bétons, sera lancée pour un montant estimé à 10 000 € TTC.

LES ACTIONS DU DELEGATAIRE

Refonte de la signalétique du parking Médiathèque

Suite aux travaux de peinture et de désamiantage réalisés par LMM, la signalisation horizontale sera renouvelée. Le délégataire va revoir l'intégralité de la signalisation verticale pour créer un ensemble moderne et cohérent.

Améliorations de l'installation vidéo

Les parkings représentent plus de 100.000 m² et leur surveillance passe par la vidéo – celle-ci étant régulièrement consultée par les services de police.

Quelques dysfonctionnements intervenus en 2020 font l'objet d'une analyse. Des travaux d'amélioration sont envisagés.

Acceptation de la carte Total GR

Très utilisée par les professionnels, cette carte est acceptée par de plus en plus de parcs de stationnement en France. De nombreux utilisateurs en réclament l'acceptation. La modification des logiciels des matériels de péage nécessaire sera réalisée afin d'accepter ce nouveau mode de paiement.

Park'à vélo parking les Halles

Une zone de stationnement vélo, partagée entre le délégataire et la Direction départementale des finances publiques, sera installée au parking des Halles.

Ce projet prévoit la mise en place d'un local vélo fermé de 20 places de stationnement. 10 places seront réservées et financées par la DDFIP et les 10 autres places seront proposées à la location dans les mêmes conditions que les Park'a Vélo des parkings Rabelais et République. Les travaux sont prévus pour mars 2021, avec une mise en service immédiate.

La poursuite du partenariat Mouv'n'GO



Pour répondre aux problématiques de mobilité en zones périurbaines et rurales, le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe a mis en place à compter de février 2018, pour une durée expérimentale de 3 ans, un service d'autopartage étendu, au 1^{er} janvier 2020, à 11 communes. Ce service, appelé Mouv'n'Go, met à disposition des habitants de ces communes, qui s'abonnent à la plateforme, des véhicules électriques en location de courte durée.

Le Mans Métropole et Cénovia se sont associées à cette démarche dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP intervenu en décembre 2018 aux termes duquel les utilisateurs des véhicules électriques en autopartage Mouv'n'Go ont pu bénéficier, en 2019, d'une offre tarifaire spécifique de 1€ pour 2h de stationnement dans les 4 parkings du centre-ville du Mans (parkings souterrains République et Jacobins et parkings en ouvrage Quinconces P2 et Gare P2). Ces parkings permettent également de recharger les véhicules aux bornes électriques.

Le Mans Métropole et Cénovia poursuivront en 2021 leur partenariat avec le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe. Pour encourager ce mode de déplacement en facilitant le stationnement en plein centre-ville, l'offre de stationnement préférentielle aux abonnés Mouv'n'Go est reconduite.

Les 2/3 des voyages de ces nouveaux usagers de véhicules Mouv'n'Go, encore peu nombreux (seuls 84 passages enregistrés en 2020), se font vers Le Mans.

L'autopartage est cependant appelé à se développer avec 3 nouvelles communes (Mamers, Marolles-les – Braults et Le Lude) qui, hors du cadre métropolitain, ouvrent leurs propres stations.

VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Dépenses courantes d'exploitation	7,165 M€	▪ Refacturation de travaux de voirie à des tiers (ERDF, GRDF...)	0,100 M€
▪ Charge nette de personnel	6,625 M€	▪ Taxes pour utilisation du domaine public	0,280 M€
		▪ Droits de voirie (terrasses...)	0,280 M€
	13,790 M€		0,660 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
COULAINES - PASSERELLE MADELEINE (MANDAT)	COULAINES	52 600,00
AMENAGEMENT VOIRIE POUR MALVOYANTS	LE MANS METROPOLE	30 000,00
GESTION CENTRALISEE DES FEUX TRICOLORES	LE MANS METROPOLE	34 500,00
LE MANS - REAMENAGEMENT DE LA RUE COPERNIC	LE MANS - EST	12 000,00
PLAN DE PREVENTION DU BRUIT (ETUDE)	LE MANS METROPOLE	8 000,00
LE MANS - CHEMIN DE L'ETRE DES PRES - AMENAGEMENT DE VOIES	LE MANS - OUEST	1 000,00
LE MANS - CARREFOUR BOURG BELE	LE MANS - COEUR DE VILLE	10 000,00
LE MANS - REFECTION DE LA ROCADE EXTERIEURE	LE MANS - SUD	900 000,00
LE MANS - RENOVATION DE LANTERNE CHEMINS AUX BOEUF/AANTARES	LE MANS - SUD	10 000,00
	Total Opérations Individuelles :	1 058 100,00

Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2021 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
EMPREINTES DES PILOTES	LE MANS METROPOLE	5 000,00
MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET EP	LE MANS METROPOLE	753 515,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOUELEMENT DE LANTERNES	LE MANS METROPOLE	3 428 100,00
DNP - ETUDES ET TRAVAUX VCEP - HORS LE MANS	LE MANS METROPOLE	52 000,00
DNP - RENFORCEMENT DE VOIRIE	LE MANS METROPOLE	650 000,00
EQUIPEMENT SLT, BORNES, STATIONS DE COMPTAGE	LE MANS METROPOLE	240 000,00
DNP - ETUDES ET TRAVAUX VCEP - LE MANS	LE MANS TOUS QUARTIERS	10 000,00
ALLONNES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	ALLONNES	321 900,00
ARNAGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	ARNAGE	241 600,00
CHAMPAGNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	CHAMPAGNE	143 000,00
COULAINES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	COULAINES	33 000,00
LA CHAPELLE ST AUBIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LA CHAPELLE SAINT AUBIN	357 500,00
LA MILESSÉ - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LA MILESSÉ	95 790,00
LE MANS CDV - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - COEUR DE VILLE	99 200,00
LE MANS EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - EST	425 000,00
LE MANS NORD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - NORD EST	40 000,00
LE MANS OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - OUEST	718 000,00
LE MANS SUD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - SUD EST	11 000,00
MULSANNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	MULSANNE	216 000,00
SAINT SATURNIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	SAINT SATURNIN	445 000,00
SARGE LES LE MANS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	SARGE-LES-LE MANS	100 000,00
YVRE L'EVEQUE- ETUDES ET TRAVAUX VCEP	YVRE L'EVEQUE	100 000,00
LE MANS SUD OUEST- ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - SUD OUEST	199 200,00
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE (JALONNEMENT)	LE MANS METROPOLE	200 000,00
DNP - ECLAIRAGE PUBLIC - LMM	LE MANS METROPOLE	25 000,00
AIGNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	AIGNE	40 000,00
LE MANS NORD OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - NORD OUEST	373 000,00
SAINT GEORGES DU BOIS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	SAINT GEORGES DU BOIS	120 000,00
CHAUFOR NOTRE DAME - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	CHAUFOR NOTRE DAME	130 000,00
PRUILLE LE CHETIF - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	PRUILLE LE CHETIF	25 000,00
ROUILLON - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	ROUILLON	90 000,00
TRANGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	TRANGE	100 000,00
DNP - ETUDES ET TRAVAUX LE MANS METROPOLE	LE MANS METROPOLE	1 350 000,00
ACCIDENT D'EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION	LE MANS METROPOLE	260 000,00
PROGRAMME TRAVAUX BORNES D ACCES	LE MANS METROPOLE	66 500,00
LE MANS SUD - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - SUD	21 700,00
Total Opérations Annuelles :		11 486 005,00

Total de l'axe : VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC 12 544 105,00

La voirie et l'éclairage public sont des domaines de compétences importants pour une collectivité. L'entretien de ces réseaux est indispensable pour assurer la sécurité des usagers, la qualité des déplacements et le confort de vie des habitants. L'enjeu financier est significatif.

AMELIORATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER ET DE SES EQUIPEMENTS CONNEXES

L'entretien du patrimoine public routier et de ses installations connexes (éclairage public, signalisation...) est assuré dans le cadre de programmes annuels. En 2021, la collectivité propose de poursuivre différentes actions notamment :

- Renforcer des voiries recevant un fort trafic pour 650 000 €
- Renouveler, pour une meilleure signalisation, les panneaux de police et le marquage au sol ainsi que la mise en place de panneaux directionnels pour un montant de 560 000 € dont 360 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement

Les 35 000 lanternes qui éclairent Le Mans Métropole ont une durée de vie de 35 ans ; entretenir ce patrimoine nécessite de changer 1 000 lanternes par an. Le remplacement se fait par du matériel LED qui permet d'optimiser la maintenance et de réduire la consommation électrique de 50 % environ.

Pour diminuer encore la facture énergétique, il a été décidé de porter à 2 000 par an le nombre de lanternes LED soit un coût annuel de 2 000 000 €/an (lanternes et travaux connexes).

Cependant, du fait du renouvellement du marché, seules 400 lampes ont pu être changées l'année dernière. Les ¾ du programme 2020 non réalisés viennent ainsi s'ajouter au programme 2021. 3 600 lanternes LED seront donc posées cette année pour un montant de 3 600 000 €.

Une adaptation de divers contrôles d'accès est envisagée pour 66 500 €.

- un déplacement de la borne de la rue Saint-Martin pour limiter les accidents
- une intervention sur les bornes situées avenue De-Gaulle et rue Bonhomme pour permettre la circulation de la navette électrique qui doit relier la place de la République à la place Saint-Pierre

Pour améliorer le service rendu aux commerçants non sédentaires, il est prévu cette année de renforcer les bornes du marché de plein vent de la place du jet d'eau pour un montant de 65 000 €. De nouvelles implantations sur les communes de Champagné, Mulsanne et Pruillé-le-Chétif sont à l'étude (30 000 €).

Tous les exploitants de réseaux sensibles d'éclairage public et de signalisation lumineuse sont concernés par l'obligation de connaître l'implantation précise de leurs réseaux dans le cadre de la réglementation "anti-endommagement des réseaux". Une provision de 30 000 € est inscrite en 2021 pour débiter un programme de géodétection des 683 km de réseaux souterrains de Le Mans Métropole comprenant l'éclairage public, la signalisation lumineuse et les marchés de plein vent. Cette opération se déroulera sur 5 ans pour une enveloppe annuelle estimée à 200 000 €.

Amélioration de la qualité de l'espace public

Le Mans Métropole poursuit en 2021 les programmes de travaux de réaménagement de chaussée et trottoirs, d'aménagement de sécurité aux abords des écoles, de mise en place de zone "30" ou de confection de plateau tant sur Le Mans que sur les communes de Le Mans Métropole, pour assurer la qualité et la sécurisation des déplacements. Une enveloppe de 3 778 290 € est proposée pour ces opérations de proximité. À titre d'exemple, on peut citer :

- la création de trottoirs et la modification d'un carrefour rue du Danemark au Mans (170 000 €)
- l'aménagement de sécurité et stationnement : rue de la Récréation au Mans (250 000 €) – rue du Colonel-Touchard à Saint-Georges-du-Bois (50 000 €)
- la sécurisation aux abords des écoles : chemin de Montaigu au Mans (130 000 €), Cheminement piéton à Saint-Saturnin (120 000 €)

La mise en accessibilité PMR rue du Commandant Delaboudinière devant l'école Paul-Éluard au Mans et réfection de parking (150 000 €)

Chiffres Clés

218 carrefours équipés de feux tricolores

36 036 foyers lumineux

955 km de réseaux électriques

1350 km de voirie pour 3 386 voies

ZOOM

Travaux sur les rocades autour du Mans. En 2021, une enveloppe de 900 000 € est dédiée à la réfection du revêtement de la rocade boulevard du Général Patton entre le pont de l'avenue Rubillard et l'avenue Olivier-Heuzé. Ces travaux seront réalisés de nuit avec basculement de la circulation. En parallèle, est également prévue une modification de la bretelle de sortie vers l'avenue Olivier-Heuzé pour la création d'un accès au centre horticole municipal.

En éclairage public, un contrôle mécanique sur les 460 mâts de la rocade, entre la route d'Alençon et l'avenue Bollée, sera réalisé pour un montant de 130 000 €.

URBANISME

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement des services Urbanisme et Foncier

Dépenses		Recettes	
▪ Locations mobilières, charges locatives et de propriétés	1,109 M€	▪ Revenus des immeubles et remboursement de charges	0,556 M€
▪ Taxes foncières	0,710 M€	▪ Autres recettes	0,015 M€
▪ Autres charges	0,149 M€		
▪ Charge nette de personnel	1,375 M€		
	3,343 M€		0,571 M€

Investissement

Dépenses

- voir le détail des investissements repris sur l'axe "Aménagement Urbain"

Le PLU communautaire a été approuvé par délibération le 30 janvier 2020. Il s'agit d'un document prospectif, qui définit le projet de développement de l'agglomération pour les 10 prochaines années et opérationnel par la mise en œuvre de différents projets d'aménagement. Dans cette perspective, au cours de l'année 2021, il est prévu d'engager différentes études urbaines, d'approfondir certaines thématiques, de créer des outils pour faciliter son appropriation. Une 1^{ère} modification du PLUi sera réalisée afin d'adapter le document après près de 2 ans d'application.

DES ETUDES URBAINES POUR DEFINIR LES PROJETS D'AMENAGEMENT

Le Mans - le projet partenarial d'aménagement sur les sites ETAMAT

Dans le cadre d'un Projet partenarial d'aménagement qui a été signé avec l'État, 3 volets d'études seront engagées en 2021 sur les emprises militaires de l'ETAMAT libérées par le Ministère de la Défense, avenue Bollée (centre-ville) et avenue Félix-Geneslay (Zone industrielle Sud). Ces études ont pour objectif de définir un projet d'aménagement à vocation résidentielle sur le secteur centre-ville et à vocation économique à proximité de grands équipements et à la jonction d'infrastructures routières sur le secteur Sud. Ces opérations intégreront toutes les questions liées au développement durable et à la transition énergétique. Un volet concertation et urbanisme transitoire est également prévu afin de partager et nourrir la réflexion. La durée de ces études est estimée à environ 18 mois.

Fay – la restructuration du centre bourg

Les études urbaines engagées en 2020 pour la restructuration du centre bourg de Fay se poursuivront en 2021. L'objectif de ce projet est de définir les conditions de réalisation d'une opération d'habitat dense en cœur de bourg destinée à différents types de ménages, en s'appuyant sur les formes architecturales existantes revisitées. Le projet interroge également le rôle et la place des espaces publics afin notamment de répondre aux enjeux de cheminements doux sécurisés et d'animation de la centralité. Les plantations de haute tige existantes, notamment celles au fond de l'allée des Jardins du Vicariat seront mises en valeur et le projet prévoit, dans la mesure du possible, l'intégration dans les futurs aménagements des matériaux issus des éventuelles déconstructions.

La Milesse – plan guide sur le centre bourg

L'objectif de cette étude, qui sera lancée en 2021, est d'envisager l'évolution du bourg de La Milesse à court, moyen et long termes. Elle prévoit dans un 1^{er} temps l'élaboration d'un plan guide, issu d'un diagnostic global à l'échelle du bourg, qui définira les actions à mener tant en matière d'aménagement de l'espace public que de constructions d'équipements et de logements. Puis dans un second temps, une déclinaison en termes de programmation et d'orientations d'aménagement sera faite sur différents secteurs opérationnels qui pourraient être mis en œuvre à court et moyen termes. Afin de nourrir ces réflexions, une concertation est prévue tout au long du déroulement de ces études.

Le Mans – plan guide du centre ville

Une étude urbaine et de programmation sera menée sur le centre-ville du Mans afin de définir une stratégie urbaine globale qui intégrera les enjeux de la ville durable, qu'ils soient urbains, paysagers, ou environnementaux. Cette vision transversale permettra d'aboutir à un plan guide qui servira de fil directeur pour la mise en œuvre des projets prévus pour renouveler et redynamiser le cœur de l'agglomération.

En complément des actions prévues sur le cœur de ville marchand, la réflexion sera menée sur 3 thèmes principaux : "la rivière" comme axe structurant qui doit être révélé aux habitants, "les franges du cœur de ville marchand" et leurs rôles dans la dynamique du centre-ville et une dernière approche sur "le centre ville comme un des quartiers de la ville" afin de réinterroger son fonctionnement et ses équipements au service de ses habitants. Ce projet comprendra également un volet concertation.

Allonnes – quartier les Perrières

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de renouvellement urbain Chaoué/Perrières sur la commune d'Allonnes, des orientations d'aménagement ont été arrêtées fixant notamment les démolitions et reconstructions prévues dans ces quartiers. Afin de mettre en œuvre ces orientations, il est nécessaire d'établir un plan d'aménagement précis qui définira, suite aux démolitions, les nouvelles emprises publiques et les lots constructibles. Cette étude sera réalisée en 2021.



Arnage – la Héronnière

Par délibération du 1^{er} octobre 2020, le conseil communautaire a autorisé le lancement des études préalables à la création de la ZAC de La Héronnière à Arnage. Ce secteur, localisé au nord-est du centre ville d'Arnage a pour vocation d'accueillir un projet résidentiel d'environ 200 logements. Des études de définition ont déjà été menées, elles seront complétées par une étude d'impact et par l'ensemble des éléments nécessaires au dossier de création. Elles comprendront un volet concertation.

Champagné – secteur du Vaudrou

Les sites du Vaudrou et des Chapelles ont été identifiés au PLUi comme secteurs de développement résidentiels sur la commune de Champagné. Étant donné la complexité de ces sites et les enjeux

d'aménagement qui en découlent, avec un objectif de création d'environ 175 logements, le conseil communautaire du 21 janvier 2021 a validé la réalisation de cette opération sous forme de ZAC et autorisé le lancement des études préalables à sa création. Ces études seront menées en 2021 et comprendront un volet concertation.

DES ETUDES POUR APPROFONDIR CERTAINS THEMES

Il est prévu en 2021 d'approfondir deux thématiques qui alimenteront les réflexions dans le cadre des projets d'aménagement :

- **la mise en œuvre d'un plan de conservation de l'hélianthème** : L'hélianthème est une plante protégée qui est présente sur de nombreux secteurs de projet dans l'agglomération. Dans le cadre de l'aménagement de ces sites, des demandes de dérogations exceptionnelles de destruction et/ou de déplacement d'espèces protégées doivent être soumises à autorisation préfectorale. Afin de sortir d'une logique d'intervention au coup par coup, il est proposé d'engager une réflexion plus globale sur la prise en compte de cette espèce protégée dans le cadre des projets d'aménagement et pour cela de mettre en œuvre un plan de conservation de l'hélianthème qui viserait à approfondir les connaissances scientifiques et à élaborer des outils permettant de concilier aménagement et protection et communiquer sur cette espèce protégée.
- **la rédaction d'un cahier de recommandations pour le traitement des clôtures** dans les projets d'aménagement en particulier sur les quartiers d'habitat individuel. Ce travail sera mené en interne à partir des exemples présents sur le territoire et dans l'objectif d'accompagner les porteurs de projet dans leur choix de traitement des limites séparatives ou en lien avec l'espace public.

DES OUTILS POUR MIEUX COMPRENDRE ET ECHANGER

L'appropriation du PLUi se fera avec la communication de différents outils qui permettront de mieux comprendre et d'échanger sur les orientations du projet. La "Lettre du PLU communautaire" est un de ces outils, sa nouvelle publication est destinée aux habitants et porteurs de projet. Elle rappelle les objectifs du PLUi et présente quelques nouvelles règles dont notamment le coefficient nature. Il est prévu également en 2021 de diffuser aux aménageurs une notice qui décrit la méthode que souhaite mettre en œuvre la Collectivité pour travailler sur les futurs permis d'aménager et ainsi répondre aux orientations fixées dans le PLUi dans le cadre d'un urbanisme négocié. Après avoir réalisé une plaquette sur "les Mancelles" pour guider les particuliers dans leur projet d'extension, de surélévation ou de ravalement, il est prévu en 2021 de réaliser le même type de document pour les maisons individuelles de type "Leroi Haricot".

UNE ADAPTATION DU PLUi POUR LA FIN DE L'ANNEE 2021

Le PLUi est un document vivant qui fera l'objet de modifications qui seront planifiées sur un rythme de tous les deux ans. Ainsi, après près de deux ans d'application, la modification n°1 du PLUi sera engagée en 2021. Elle portera sur l'ajustement de certains aspects du règlement ainsi que sur quelques secteurs couverts par une OAP (orientation d'aménagement et de programmation). Il est également envisagé d'approfondir certaines thématiques liées notamment à l'énergie, le traitement des espaces libres, les divisions parcellaires et l'eau.

AMENAGEMENT URBAIN

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Il s'agit principalement d'un budget d'investissement regroupant l'ensemble des opérations d'aménagement de l'espace public. Pour l'exercice 2021 le montant global inscrit au titre de ces opérations s'élève à près de 12 M€ (voir détail ci-après).

Outre ces dépenses d'investissement proprement-dits, les opérations d'aménagement de ZAC et lotissements conduites en régies nécessitent une avance d'un montant prévisionnel global de 0,680 M€ au titre de leur préfinancement pour 2021.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Dépenses diverses	0,032 M€
▪ Charge nette de personnel	1,932 M€
	1,964 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LOGICIELS - MATERIELS -SCE AMENAGT	LE MANS METROPOLE	5 000,00
EVOLUTION DOCUMENTS URBANISME	LE MANS METROPOLE	6 000,00
CLOTURE ZAC (FRAIS D'ACTES)	LE MANS METROPOLE	5 000,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - TRAVAUX DIVERS	LE MANS METROPOLE	20 000,00
LE MANS - DEPENSES NON PROGRAMMEES - EXTENSION RESEAUX ERDF	LE MANS TOUS QUARTIERS	50 000,00
LOGICIELS MATERIELS - URBAN	LE MANS METROPOLE	1 000,00
	Total Opérations Annuelles :	87 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
SARGE LES LE MANS - ETUDES SECTEUR DU PUITZ LAURIAU (PAE)	SARGE-LES-LE MANS	110 000,00
LE MANS - PEPE CARREFOUR EDISON - AVENUE RHIN ET DANUBE	LE MANS - NORD OUEST	1 000,00
SARGE LES LE MANS - SECTEUR DE VAUX - PUP	SARGE-LES-LE MANS	62 000,00
LE MANS - CHEMIN DE L'ARDOISE - PAE	LE MANS - NORD EST	2 000,00
LE MANS - SECTEUR ROND POINT DE CESAR	LE MANS - SUD	5 000,00
ARNAGE - ZONE DE LA HERONNIERE	ARNAGE	108 000,00
YVRE L'EVEQUE - GIRATOIRE AUVOURS - PEPE	LE MANS METROPOLE	2 000,00

Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2021 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS - BOULEVARD DES GLONNIERES	LE MANS - SUD	20 000,00
LMM - ETUDES PARKING DU VERGER - ARCHE DE LA NATURE	LE MANS METROPOLE	20 000,00
ALLONNES - GIRATOIRE VC 147 - VC 23	ALLONNES	142 000,00
BANQUE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES	LE MANS METROPOLE	173 000,00
ARNAGE - AVENUE NATIONALE	ARNAGE	3 208 000,00
LE MANS - RUE GERMAIN PILON	LE MANS - NORD EST	10 000,00
LE MANS - RUES VOLTAIRE ET CORDELET	LE MANS - NORD OUEST	1 200 000,00
COULAINES - CARREFOUR BD ST NICOLAS - RUE COCTEAU	COULAINES	40 000,00
CHAMPAGNE - RUE DES AJONCS	CHAMPAGNE	5 000,00
PLU COMMUNAUTAIRE	LE MANS METROPOLE	2 000,00
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE COMMUNAUTAIRE	LE MANS METROPOLE	2 000,00
ROUILLON - ZONE ACTIVITES VIEIL HETRE	ROUILLON	10 000,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - PART. PREVISIONNELLE AUX ZAC	LE MANS METROPOLE	600 000,00
AIGNE - ENTRÉES DE BOURG	AIGNE	50 000,00
LE MANS ZAC DU FOUILLET	LE MANS - SUD	2 000,00
CHAUFOR NOTRE DAME - TRAVERSEE PRINCIPALE - RD 355	CHAUFOR NOTRE DAME	5 000,00
MULSANNE - RUE DE NETTLEHAM	MULSANNE	1 135 000,00
TRANGE - ROUTE DE LA BRUYERE	TRANGE	725 000,00
LA MILESE - EXTENSION PLACE DE L'EUROPE	LA MILESE	10 000,00
FAY - PLACE DE L'EGLISE - TRANCHE 3 - ETUDES	FAY	10 000,00
LE MANS - REQUALIFICATION DU QUARTIER ST NICOLAS	LE MANS - COEUR DE VILLE	5 000,00
AIGNE - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	AIGNE	10 000,00
SAINT GEORGES DU BOIS - SECTEURS SOULIGNE ET ST APPOLINE	SAINT GEORGES DU BOIS	1 000 000,00
SAINT SATURNIN - ETUDE - RUE DE L'EGLISE	SAINT SATURNIN	1 040 000,00
FAY - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	FAY	35 000,00
ST GEORGES DU BOIS - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	SAINT GEORGES DU BOIS	100 000,00
TRANGE - EXTENSION ZAC DE L'ETOILE	LE MANS METROPOLE	20 000,00
YVRE L'EVEQUE - AVENUE BOURIAT ET BD PASTEUR	YVRE L'EVEQUE	10 000,00
LA MILESE - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	LA MILESE	30 000,00
RESERVES FONCIERES	LE MANS METROPOLE	570 000,00
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 2	LE MANS - COEUR DE VILLE	1 400 000,00
LA FABRIQUE - RÊVES DE VILLE	LE MANS METROPOLE	5 000,00
LE MANS - SITES ETAMAT	LE MANS TOUS QUARTIERS	220 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 3	LE MANS - COEUR DE VILLE	25 000,00
LE MANS - PLACES SAINT PIERRE ET DU HALLAI - ETUDES	LE MANS - COEUR DE VILLE	50 000,00
ALLONNES - ILOT CHABRIER - ETUDES	ALLONNES	50 000,00
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - RUE DES PONTS NEUFS	LE MANS - COEUR DE VILLE	370 000,00
LE MANS - SECTEUR VOLTAIRE COREDELET - TRANCHE 2	LE MANS - NORD OUEST	50 000,00
LE MANS - ROUTE DE LAVAL - INTERSECTION BOULEVARD NATURE	LE MANS - NORD OUEST	40 000,00
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 4	LE MANS - COEUR DE VILLE	40 000,00
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 5	LE MANS - COEUR DE VILLE	20 000,00
LE MANS - PLACE DE LA REPUBLIQUE - VOIE BUS	LE MANS - COEUR DE VILLE	200 000,00
CHAMPAGNE - SECTEUR VAUDROU III - LES CHAPELLES	LE MANS METROPOLE	40 000,00
CHAUFOUR - LE PETIT PLESSIS - CHEMIN DE LA CHAPELLE (PUP)	CHAUFOUR NOTRE DAME	10 000,00
COULAINES - SECTEUR BEL AIR - SCHOELCHER	LE MANS METROPOLE	10 000,00
LE MANS - LES HALLES - RESTRUCTURATION URBAINE	LE MANS - COEUR DE VILLE	100 000,00
LE MANS - MOULIN SAINT GEORGES -ACQUISITIONS FONCIERES	LE MANS - NORD OUEST	10 000,00
LE MANS METROPOLE -PLAN DE CONSERVATION HELIANTHEME	LE MANS METROPOLE	15 000,00
LE MANS - CENTRE VILLE - PLAN GUIDE	LE MANS - COEUR DE VILLE	20 000,00
Total Opérations Individuelles :		13 154 000,00

La réalisation des projets programmés au Budget Primitif 2021 permettra de poursuivre l'embellissement des espaces publics et l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitat et d'activités.

LES ESPACES PUBLICS

Les travaux d'aménagements prévus en 2021 visent à revitaliser les centres-villes, centre-bourgs et entrées de ville, à rééquilibrer le partage de l'espace en faveur des modes doux (vélos et piétons), à améliorer la sécurité des usagers et à réintroduire le végétal. L'enveloppe des crédits nécessaires à ces travaux est de 11 393 000 €.

Plusieurs projets s'achèveront en 2021 : l'aménagement "secteur Souigné à Saint-Georges-du-Bois" l'aménagement du giratoire VC 147/VC23 à Allonnes, la rue des Ponts-neufs au Mans, et le giratoire du secteur de Vaux à Sargé-Lès-Le-Mans.

Cette année 2021 sera marquée par les travaux d'aménagement du secteur Voltaire-Cordelet, la poursuite de l'opération de restructuration du quartier Saint-Nicolas, l'avenue de Nettleham à Mulsanne, la poursuite des travaux de l'avenue Nationale à Arnage, la rue de la Croix Sainte-Apolline à Saint-Georges-du-Bois, la rue de l'Église à Saint Saturnin, et la route de la Bruyère à Trangé.

Des études seront par ailleurs menées sur les entrées de bourg d'Aigné, l'îlot Chabrier à Allonnes, la place de l'Église à Fay, le secteur de la Mare à Sargé-Lès-Le-Mans et pour la ville du Mans, le boulevard des Glonnières, la rue de Belgique, la place Saint-Pierre, la halte ferroviaire à l'hôpital, la poursuite de la route de Laval jusqu'au rond point de la patinoire.

Arnage – Avenue Nationale

L'avenue Nationale, très circulée, était dégradée et inconfortable pour tous les usagers de l'espace public.

Le projet a pour objectif la mise en valeur des espaces publics, le traitement qualitatif de l'entrée de la ville par la végétalisation des espaces, la mise en valeur de la Sarthe et du ruisseau avec la création d'une percée visuelle et d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite, et la création d'espaces sécurisés pour tous.



Les travaux, démarrés fin 2019, se poursuivront jusqu'à fin 2021.

Le Mans Métropole consacrera 3 200 000 € à cette opération en 2021.

Le Mans – Quartier Saint Nicolas (phase 2)

Afin de renforcer l'attractivité et conforter le dynamisme commercial du quartier Saint-Nicolas, le réaménagement de ces rues piétonnes va se poursuivre.

La première phase de travaux pour la requalification des rues de la Perle, Saint-Jacques, de l'Étoile et de la place Saint-Nicolas a été achevée en 2019. La deuxième phase confortera le dynamisme commercial et valorisera les rues Saint-Martin, de Bolton et de la Juiverie par la mise en place d'un revêtement qualitatif en pierres naturelles et la présence de végétal. Initialement ces travaux prévus en 2020, puis repoussés en raison des circonstances sanitaires, se dérouleront de février à août 2021.

Le Mans Métropole consacrera 1 400 000 € à cette opération en 2021.

Le Mans, Secteur Voltaire-Cordelet–Chasse Royale (première tranche)



Le schéma de circulation du secteur Voltaire/Cordelet n'est plus adapté. On constate une vitesse de circulation élevée, des rues saturées et des parcours inter-quartiers peu directs. Il convient de rééquilibrer les flux de véhicules, de fluidifier et apaiser la circulation et de sécuriser les modes de déplacement non motorisés.

Une étude de circulation, suivie d'une phase de concertation approfondie avec la population ont permis d'élaborer un programme d'aménagement réalisé en deux temps, dont le deuxième temps portera sur l'aménagement de la rue Voltaire.

La première tranche concerne les avenues Louis-Cordelet, Rhin-et-Danube, le boulevard du Colonel-Quéru et les places de la Chasse-Royale et Georges-Bouttié. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité aux commerces de ce quartier. Les circulations cyclables et piétonnes seront développées, avec un

réaménagement qualitatif des trottoirs et de l'éclairage public. Les nouveaux espaces publics seront largement plantés.

Les travaux préparatoires ont débuté en juillet 2020. Les travaux d'aménagement proprement dits, seront lancés en juillet 2021 et s'achèveront à la fin de l'année 2022.

Le Mans Métropole consacrerait 1 200 000 € à cette opération en 2021.

Mulsanne, l'avenue Nettleham



En limite Est du centre-ville de Mulsanne, l'avenue de Nettleham est une voie de transit bordée de lotissements et de plusieurs équipements structurants de la commune : collège, terrains de sport, et une salle des fêtes avec son parking. Afin de sécuriser les flux et de rendre plus fonctionnels les accès aux équipements, il est nécessaire d'aménager cette avenue. Les travaux permettront de réduire la vitesse des véhicules, favoriser les déplacements doux (piétons, vélos), sécuriser les abords du collège, mettre en

conformité l'accessibilité des bus et des cars scolaires, faciliter l'accessibilité au parking de la salle des fêtes, et prolonger les structures paysagères existantes sur l'avenue. Le chantier débutera à l'été 2021 et s'achèvera en 2022.

Le Mans Métropole consacrerait 1 000 000 € à cette opération en 2021.



LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

La participation financière à l'équilibre des opérations concédées :

25 opérations d'aménagement sont concédées par Le Mans Métropole à des aménageurs. Le Mans Métropole contribue à l'équilibre de ces opérations par le biais de participations financières.

Un crédit de 600 000 € sera inscrit en 2021 au budget principal, essentiellement pour solder des opérations de clôtures de Zone d'Aménagement Concerté (Sablons Gazonfier au Mans, Vivier 2 à Allonnes, Cœur de Vie à La Chapelle Saint Aubin ou encore Bellevue à Mulsanne).

Les autres opérations concédées, en cours d'études et de commercialisation, poursuivent leurs avancées sans nécessité d'apport financier en 2021, telles que la ZAC Bussonnière à Allonnes, Halle-de-Brou à Yvré L'Évêque, Pointe 2 à Sargé-Lès Le Mans, Multisites à Trangé, Ribay Pavillon, Fouillet et Cartoucherie au Mans.

Les opérations en régie :

Sept opérations sont menées en régie et font l'objet de budgets annexes.

Des crédits à hauteur de 776 260 € HT seront inscrits en 2021 sur l'ensemble de ces budgets associés à des prévisions de recettes à hauteur de 371 152,64 € HT (ventes de terrains aménagés et participations).

Ruaudin – ZAC des Hunaudières

Créée en 1991, cette ZAC s'étend sur 115 ha à l'est de la ligne droite des Hunaudières. Elle a pour objet l'implantation d'entreprises artisanales et commerciales.

Les travaux de voirie pour permettre la desserte du futur centre commercial sont terminés, les plantations des espaces verts seront réalisées avant l'ouverture de ce centre prévue au 2^e trimestre 2021. Une dépense de 30 000 € est prévue pour la finition de ces travaux et une recette, correspondant au solde de la Participation pour équipement public exceptionnel, de 87 000 € figure au BP 2021.

La commercialisation de la partie centrale de cette ZAC, délimitée par le boulevard des Hunaudières, le chemin des Queutes et la RD 338, va se poursuivre en 2021 dès les études hydrauliques terminées, pour lesquelles 30 000 € ont été inscrits.

Ruaudin – ZAC du Grand-Plessis

Cette ZAC s'étend sur 27 ha, dont 12 seront urbanisés, avec pour vocation la construction de près de 300 logements et quelques commerces.

Les études règlementaires (dossier loi sur l'eau, études d'impact, compensation agricole) et celles de maîtrise d'œuvre (finalisation de la phase Projet) se poursuivent en 2021. 170 000 € ont été inscrits en dépense à cet effet. Parallèlement, les démarches d'acquisitions foncières nécessaires à l'opération sont en cours et seront finalisées en 2021 pour la partie centre-bourg (crédits de 200 000 €).

Mulsanne – Lotissement du Cormier

Ce projet, en extension de la Zone d'Activité du Cormier actuelle, porte sur un terrain de 5 ha pour accueillir de l'activité.

Les travaux d'aménagement de la rue Antoine-de-Saint-Exupéry sont achevés. Des crédits à hauteur de 30 000 € ont été inscrits pour des plantations d'espaces verts et la mise en place d'un dispositif anti intrusion sur les terrains.

Rouillon – Lotissement du Vieil-Hêtre

Ce secteur initial de 12 ha a vu l'entreprise CBM s'installer sur 5 ha. Le reste des terrains accueillera une ou plusieurs entreprises.

La mise en œuvre de cette zone d'activités nécessitera des études techniques en 2021 pour lesquelles 40 000 € ont été inscrits au BP 2021. Une provision est également inscrite pour les dernières propriétés à acquérir (228 000 €).

La Milesse – Lotissement de la Tremblaie

Ce lotissement, créé en 2012 pour de l'activité artisanale, porte sur une surface de 7 ha.

La vente de lots est inscrite en recette (203 460 €). L'un pour une pépinière d'entreprises artisanales portée par Le Mans Métropole (bâtiment de 1 000 m²), l'autre pour une entreprise d'aménagement paysager extérieur.

LOGEMENT ET HABITAT

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Dépenses diverses (études, acquisitions de données...)	0,271 M€
- dont marché suivi animation du programme d'amélioration du parc	0,109 M€
- dont étude sur les modalités de soutien à l'accession à la propriété	0,117 M€
▪ Fonds de Solidarité Logement	0,110 M€
▪ Charge nette de personnel	0,485 M€
	0,866 M€

Recettes

▪ Participation au financement du suivi animation "Habitat Qualité"	0,006 M€
	0,006 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS CDV - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - COEUR DE VILLE	455 950,00
LE MANS NORD EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - NORD EST	1 527 900,00
LE MANS EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - EST	275 000,00
LE MANS SUD EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD EST	515 000,00
LE MANS SUD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD OUEST	4 050,00
LE MANS OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - OUEST	101 950,00
LE MANS NORD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - NORD OUEST	1 091 000,00
ALLONNES - LOGEMENT SOCIAL	ALLONNES	7 400,00
ALLONNES - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	ALLONNES	64 000,00
COULAINES - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	COULAINES	110 500,00
MULSANNE - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	MULSANNE	68 000,00
LE MANS NORD OUEST - ACCESSION A LA PROPRIETE	LE MANS - NORD OUEST	80 000,00
YVRE L'EVEQUE - LOGEMENT SOCIAL	YVRE L'EVEQUE	16 100,00
SARGE LES LE MANS - LOGEMENT SOCIAL	SARGE-LES-LE MANS	22 550,00
AIGNE - LOGEMENT SOCIAL	AIGNE	1 700,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
SAINT GEORGES DU BOIS - LOGEMENT SOCIAL	SAINT GEORGES DU BOIS	68 600,00
SAINT SATURNIN - LOGEMENT SOCIAL	SAINT SATURNIN	45 900,00
LA CHAPELLE SAINT AUBIN - LOGEMENT SOCIAL	LA CHAPELLE SAINT AUBIN	19 000,00
PRUILLE LE CHETIF - LOGEMENT SOCIAL	PRUILLE LE CHETIF	39 000,00
CHAUFOR NOTRE DAME - LOGEMENT SOCIAL	CHAUFOR NOTRE DAME	39 000,00
LE MANS SUD - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD	1 349 600,00
SAINT GEORGES DU BOIS - ACCESSION SECURISEE A LA PROPRIETE	SAINT GEORGES DU BOIS	72 000,00
LE MANS SUD OUEST - ACCESSION SECURISEE A LA PROPRIETE	LE MANS - SUD OUEST	24 000,00
Total Opérations Annuelles :		5 998 200,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
PARC PRIVE - AMELIORATION ET CONFORTS DS LOGEMENTS	LE MANS METROPOLE	150 000,00
LMMH - TX DE REHABILITATION - SUBVENTION EN ANNUITE	LE MANS TOUS QUARTIERS	650 000,00
Total Opérations Individuelles :		800 000,00

Total de l'axe : LOGEMENT ET HABITAT 6 798 200,00

Le Mans Métropole développe une politique en matière d'habitat axée sur une amélioration de la qualité énergétique des logements et le développement d'une offre adaptée aux besoins de la population.

3^E ANNEE DU 3^E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2019-2025) MARQUEE PAR LE LANCEMENT DES ASSISES DE L'ISOLATION

L'année 2021 sera marquée par :

- la mise en œuvre du **3^e PLH (2019-2025)** et le **lancement des Assises de l'isolation** afin de mobiliser les acteurs du logement autour de la question de la massification de la rénovation énergétique,
- la montée en charge des opérations de **l'ANRU II** (démolitions, constructions et réhabilitations), générant une hausse de la section d'investissement,
- l'achèvement de la tranche ferme du **Programme habitat qualité**, en faveur de l'amélioration des logements privés, l'arbitrage de son éventuelle prolongation, et l'étude du déploiement **d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique** pour accompagner l'ensemble des propriétaires privés du territoire dans leurs travaux de rénovation thermique,
- le démarrage d'une **étude sur l'accession à la propriété** afin de maintenir ou capter de nouveaux habitants sur Le Mans Métropole,
- l'achèvement de la convention de **délégation des aides à la pierre** de l'État et de l'Anah (2014-2021) et la négociation de son renouvellement pour 6 ans (2022-2027), en étudiant les conditions de reprise en interne de l'instruction des dossiers (exigée par l'État),
- le soutien apporté au **développement de l'Office communautaire Le Mans Métropole Habitat** et à la **rénovation de son patrimoine**,

- la mise en place de la **réforme relative à la cotation de la demande locative sociale et à la gestion en flux** issue de la loi ELAN¹ du 23 novembre 2018.
- l'examen de l'impact de la future loi 4D décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification reportée au 1^{er} semestre 2021 en matière de logement.

Construire une offre adaptée de logements sociaux, répartie sur l'ensemble de l'agglomération

Le Mans Métropole soutient la construction de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération en apportant aux bailleurs sociaux une aide forfaitaire de 4 500 € à 5 500 € par logement. Une réflexion sera engagée sur l'évolution de ce dispositif.



2 661 000 € sont prévus à ce titre, notamment :

- 63 logements acquis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA ; 55 pour une première tranche et 8 dans une seconde) par Le Mans Métropole Habitat rue de Claircigny au Mans,
- 8 logements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par Sarthe Habitat "Les Jardins du Plessis" à Chaufour-Notre-Dame,
- 50 logements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par PODELIHA pour l'extension de la Résidence Habitat Jeunes avenue Jean-Jaurès au Mans

Maintenir la performance du parc locatif social

Le Mans Métropole soutient la performance et l'attractivité du parc social ancien en finançant les travaux de rénovation thermique, d'adaptation des logements (en soutien au maintien à domicile et à l'habitat inclusif) et de sécurisation. Le dispositif sera repensé dans le sens d'un encouragement aux opérations exemplaires.

2 571 000 € sont dédiés à cet axe en 2021, notamment :

- l'isolation thermique par l'extérieur dans le groupe Ronceray (726 logements) par Le Mans Métropole Habitat au Mans,
- la réhabilitation thermique dans le groupe Carré-Libération (55 logements) par Mancelle d'Habitation au Mans.
- la réhabilitation thermique du groupe situé avenue Guy-Bourriat (10 logements) par PODELIHA à Yvré-l'Evêque,



Accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur habitation

La tranche ferme du Programme habitat qualité lancé le 6 septembre 2018 à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire s'achèvera en 2021.

Ce programme permet d'accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs dans la rénovation globale de logements très dégradés, l'amélioration de la performance énergétique des logements (y compris en copropriétés), et le développement d'un parc locatif privé de qualité à loyers maîtrisés.

En 2021, Le Mans Métropole participera au déploiement d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique qui devra offrir des solutions d'accompagnement pour l'ensemble des propriétaires et le petit tertiaire.

34 900 € sont prévus pour le financement de l'Espace info énergie, 100 000 € pour le marché du Programme Habitat Qualité et 150 000 € pour les aides aux propriétaires.

¹ Engagement pour le Logement et un Urbanisme Rénové

Une étude sur le dispositif de soutien à l'accession à la propriété

Le 3^e PLH (2019-2025) fixe un objectif de développement des programmes d'accession sociale avec une cible de 75 logements par an à atteindre progressivement dans le cadre d'une montée en charge.

Pour dynamiser les réalisations, restées jusqu'à présent modestes, il est prévu une refonte de la stratégie et des outils de soutien de Le Mans Métropole à l'accession, avec une étude qui réinterrogera les modalités de soutien à l'accession à la propriété.

117 000 € en fonctionnement et 418 500 € en investissement sont provisionnés sur cette thématique, dont :

- Etude accession (117 000 €),
- Les Portes du Chemin Creux (24 maisons), à Coullaines par Union & Progrès,
- Belle Chasse (20 maisons), au Mans par Sarthe Habitat.

Chiffres Clés

26 106 logements sociaux au 1^{er} janvier 2020 (soit 26% des résidences principale -Taux 2019 le nombre de résidences principales 2020 n'est pas disponible).

2 490 demandes de logement social satisfaites sur Le Mans Métropole au cours de l'année 2020.

280 logements rénovés en 2020 dans le cadre du Programme Habitat Qualité dont 253 logements de propriétaires occupants, 27 logements locatifs et 190 biens en copropriétés.

POLITIQUE DE LA VILLE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Charges dans le cadre du Programme de Réussite Educative	0,073 M€	▪ Participations dans le cadre de :	
▪ Autres charges	0,058 M€	- Réussite Educative	0,413 M€
▪ Subventions versées	0,633 M€	- Renouvellement Urbain	0,168 M€
▪ Charge nette de personnel	0,810 M€	- Contrat Ville	0,089 M€
	1,574 M€		0,670 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS SUD OUEST - ANRU - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD OUEST	147 000,00
SAINTGEORGES DU BOIS - ANRU - LOGEMENT SOCIAL	SAINT GEORGES DU BOIS	62 000,00
COULAINES - ANRU - LOGEMENT SOCIAL	COULAINES	30 000,00
	Total Opérations Annuelles :	239 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ALLONNES - ANRU - AMENAGEMENT ESPACE GOUNOD-BIZET	ALLONNES	1 000,00
ALLONNES - ANRU - QUARTIER CHAOUÉ - CC DU MAIL	ALLONNES	400 000,00
COULAINES - ANRU - SECTEUR CENTRE VILLE (DONT MANDAT)	COULAINES	50 000,00
ALLONNES - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	ALLONNES	618 000,00
LE MANS - ANRU CENTRE COMMERCIAL DES SABLONS (MANDATS)	LE MANS - EST	41 250,00
LE MANS - ANRU 2 SECTEUR EPAU - RUE DE BELGIQUE	LE MANS - EST	20 000,00
LE MANS EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	LE MANS - EST	253 000,00
ALLONNES - ANRU - LES PERRIERES - ETUDE PLAN DIRECTEUR	ALLONNES	20 000,00
	Total Opérations Individuelles :	1 403 250,00

Total de l'axe : POLITIQUE DE LA VILLE 1 642 250,00

LA POLITIQUE DE LA VILLE,

Une démarche engageante envers les habitants des quartiers.

L'agglomération mancelle compte 5 quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) :

- Chaoué-Perrières (Allonnes), 5407 habitants
- Bellevue-Carnac (Coulaines/Le Mans), 4264 habitants
- Sablons (Le Mans), 9714 habitants
- Ronceray-Glonnières-Vauguyon (Le Mans), 6000 habitants et
- Épine (Le Mans), 880 habitants.

Concentrant un certain niveau de pauvreté, ils bénéficient d'actions spécifiques répondant à des besoins repérés.

Le service Politique de la Ville, avec les trois communes concernées, anime et gère le Contrat de ville intercommunal, outil de développement local mettant en œuvre cette politique dédiée. Autour de la programmation annuelle des actions menées sur les quartiers prioritaires sur les thèmes de l'éducation, du cadre de vie, de l'accès aux droits, du lien social ou de l'emploi, il instruit près de 200 dossiers, accompagne une centaine de porteurs de projets, en lien très étroit avec les partenaires, institutionnels, élus et habitants.

Au-delà de ces actions de proximité, le service gère des dispositifs phares, dans des domaines différents et complémentaires:

- le **Programme de réussite éducative** ;
- le Nouveau **Programme de renouvellement urbain**, avec, pour le quartier de Chaoué-Perrières, une Maison du Projet ;
- les **Conseils Citoyens**.

LA POLITIQUE DE LA VILLE A L'ÉPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE,

À la rencontre des habitants grâce aux équipes mobiles.

À la sortie de la période de confinement en mai 2020, une démarche de déambulation a été proposée par le service Politique de la Ville afin de réinstaller une présence sociale et éducative au sein des quartiers prioritaires visant à apporter une écoute et des réponses aux besoins exprimés par les habitants.

Proposée aux principaux acteurs sociaux, éducatifs et culturels, elle a trouvé un écho très favorable et de manière particulièrement réactive. Cela reflétait la volonté concomitante de plusieurs partenaires d'initier ce même type d'intervention. À Allonnes, une coordination conjointe avec la commune a été établie du fait de la forte implication des services municipaux, et en conséquence, du nombre important de déambulations mises en place. Au sein des QPV du Mans, le SPV a porté l'ensemble de la coordination. À Bellevue-Carnac, une double coordination s'est mise en place selon le territoire, en lien avec le groupe de travail coordonné par les Maisons pour tous et la Ville de Coulaines.

Objectifs :

- retisser du lien social avec les habitants, notamment les personnes isolées durant la période de confinement ; réinstaller une présence visible et disponible au sein des territoires ;
- accompagner, orienter, informer, transmettre les messages de prévention sanitaire toujours d'actualité ;
- offrir un temps d'écoute, selon les principes de l'écoute active, permettant « d'évacuer », d'extérioriser et de partager le vécu individuel et subjectif du confinement ;

- recueillir la parole des habitants et des acteurs locaux pour mieux repérer les besoins, les demandes : faire mémoire de cette situation particulière, en partager un bilan, commencer à construire les réponses à court et moyen termes.

Ces **équipes mobiles** ont été encadrées par un protocole formalisant les objectifs et les principes d'intervention, notamment ceux de l'écoute active. D'autres ressources composaient le kit dont bénéficiait chaque membre, dont des fiches de retranscription d'entretiens et d'évaluation. Chaque déambulation était structurée en trois phases : un briefing initial, le cheminement, l'évaluation "à chaud". Ces équipes mobiles pluridisciplinaires ont été réalisées sur 4 semaines, du 11 mai au 5 juin. La plupart des acteurs se sont saisis de cette expérimentation et ont poursuivi ce type de démarche de proximité.

Chiffres Clés

Contrat de Ville 2015-2020/ Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2020/2022 26 signataires

3 communes concernées/5 quartiers prioritaires/5 conseils citoyens/26 265 habitants 150 actions financées dans le programme 2020, 560 031 €

428 parcours individualisés de réussite éducative en 2020

57 opérations de renouvellement urbain

1 Maison du projet

METROPOLE AGRICOLE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Elaboration d'un Plan Alimentaire et Agricole Territorial	0,050 M€	▪ Participation dans le cadre du Plan Alimentaire et Agricole Territorial	0,070 M€
▪ Subventions versées	0,030 M€		
	0,080 M€		0,070 M€

La volonté politique de mettre en œuvre un Plan alimentaire territorial est réaffirmée aujourd'hui, avec une attente forte autour de l'animation du Pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine, qui constitue une des actions majeures du plan.

Il apparaît nécessaire de recentrer les propositions dans les domaines où la collectivité peut agir efficacement, en s'attachant à des actions visibles, opérationnelles et pouvant être engagées à court ou moyen terme.

Ainsi la priorité sera donnée aux actions visant à :

Eduquer à une alimentation "responsable", au "bien manger"

- Favoriser une alimentation de qualité pour tous (sensibiliser et éduquer au goût, travailler avec les CCAS et les centres sociaux, soutenir les projets d'épicerie solidaire et de dons alimentaires)
- Proposer la découverte des circuits et des métiers, de la production à la transformation (développer les visites à la ferme des jeunes enfants)
- Soutenir une alimentation et une production collective (encourager le jardinage en milieu urbain)

Développer les circuits de proximité et les liens "producteurs – consommateurs"

- Réaliser un état des lieux du territoire (Identification des besoins de la restauration collective - Capacité de production à l'échelle du Pays du Mans et du Département de la Sarthe - 10 à 15 produits représentatifs)
- Poursuivre l'animation de la Charte qualité proximité (Outil en faveur du développement de l'approvisionnement local au sein de la restauration hors domicile)
- Développer les usages du numérique chez les consommateurs et les producteurs locaux (accompagner le développement de sites de vente en ligne pour les producteurs)
- Développer l'offre de produits alimentaires locaux dans les magasins alimentaires (renforcer les liens entre les commerçants et les exploitants agricoles, développer le chiffre d'affaires des commerçants et des exploitants agricoles, faire découvrir une nouvelle offre aux commerçants)
- Dynamiser les marchés de plein vent (faciliter l'accès des produits locaux et de qualité, favoriser les circuits courts, maintenir une bonne fréquentation des marchés)

Préparer le territoire aux évolutions agricoles

- Animer le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine (accompagner les projets d'ateliers de transformation, fédérer des initiatives en matière de technologies innovantes, accompagner

les fermes pour qu'elles adaptent leur système de production vers le "zéro phyto", structurer l'offre dédiée à la restauration collective)

Parallèlement, la réflexion va se poursuivre sur d'autres actions à conduire. Elles visent à :

Maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et accompagner l'efficacité économique

- Mobiliser le foncier pour développer et maintenir des projets d'agriculture urbaine et périurbaine (requalifier des espaces urbains, identifier le foncier mobilisable)

Valoriser l'image du territoire, ses atouts agricoles, sa gastronomie

- Une communication locale (adopter un plan de communication, proposer des sentiers de découverte des exploitations agricoles)

Il apparaît essentiel aujourd'hui pour la réussite du projet de mettre en place une véritable gouvernance, notamment en termes d'animation et de moyens.

C'est pourquoi, il est envisagé :

- de confier au Pays du Mans le suivi et l'animation du Pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine ("la ferme métropolitaine", qui est déjà dans une phase opérationnelle). Un budget de 50 000 € par an et pendant trois ans sera alloué à cette mission.
- de recruter un chargé de mission, sous contrat et à temps plein pendant 3 ans, dédié à l'animation et à la mise en œuvre du plan alimentaire.

Un financement de ces deux postes à hauteur de 70% est envisagé dans le cadre des candidatures de Le Mans Métropole à l'appel à projet du Plan National de l'Alimentation et à l'appel à projet régional.

Chiffres Clés

- Superficie agricole : 8 400 ha, soit 32% du territoire de Le Mans Métropole,
- 150 exploitants agricoles

ZOOM

Parmi les actions phares, il convient de noter la création de la ferme métropolitaine (ex pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine). Elle vise à consolider la filière du maraîchage et à développer l'approvisionnement local en restauration hors domicile (RHD). Elle sera également un support de formation et d'expérimentation pour les maraîchers

- taille de l'exploitation agricole : 6 ha - production : 120 t de légumes depuis 2020.

ARCHE DE LA NATURE ET BOULEVARD NATURE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Gestion des espaces forestiers	0,038 M€	▪ Produits forestiers (dont coupe de bois)	0,021 M€
▪ Autres dépenses	0,245 M€	▪ Produits des animations payantes	0,023 M€
▪ Masse salariale	1,592 M€	▪ Autres recettes	0,012 M€
	1,875 M€		0,056 M€

BOULEVARD NATURE

Au 31 décembre 2020, 5,340 M€ d'études, acquisitions et travaux ont été réalisés sur ce projet.

Les recettes perçues du FEDER, de l'Etat, de la Région et du Département s'élèvent à 2,364 M€ sur un montant attendu de 2,720 M€.

Des crédits d'entretien et des frais d'honoraires pour d'éventuelles études, sont proposés par le service Nature en Ville pour un montant de 13 000 €.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ARCHE DE LA NATURE	LE MANS METROPOLE	692 247,00
ARCHE - VESTIAIRES ET SANITAIRES BOIS DE CHANGE	LE MANS METROPOLE	18 600,00
	Total Opérations Annuelles :	710 847,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
BOULEVARD NATURE	LE MANS METROPOLE	665 000,00
ARCHE DE LA NATURE - LES PETITES GRANGES - AGRANDIS. HANGAR	LE MANS METROPOLE	130 000,00
ARCHE DE LA NATURE- SALLE EXPOSITION (EXGRANGE)	LE MANS METROPOLE	10 000,00
CALE A BATEAU BORD DE SARTHE - REHABILITATION COMPLETE	LE MANS METROPOLE	40 000,00
ARCHE DE LA NATURE - REMPLACT VERRIERES ROUES A AUBE /VAPEUR	LE MANS METROPOLE	5 000,00
ARCHE DE LA NATURE - LOCAUX ANIMATION	LE MANS METROPOLE	5 000,00
	Total Opérations Individuelles :	855 000,00

Total de l'axe : ARCHE ET BOULEVARD NATURE 1 565 847,00

ARCHE DE LA NATURE

Rénovation de la signalétique du domaine : modernité et lisibilité

Pour guider et renseigner le visiteur au sein des 500 hectares, plus de 400 panneaux, totems et pupitres sont disposés sur l'ensemble du domaine. Vieillissants, difficiles à entretenir, et surtout trop peu visibles, le service envisage de remplacer l'ensemble en 2021, après une année d'étude terrain et de design graphique en 2020. Des matériaux bruts et une couleur judicieusement choisie permettront de redynamiser la signalétique en affichant une identité moderne, de clarifier les messages, et de faciliter les cheminements des visiteurs.



Un budget d'investissement de 120 000 € est proposé pour ce faire.

Plusieurs équipements à renouveler (investissements)

Au sein des écuries, les modules ludiques vont être remplacés (budget de 4 200 € TTC – matériels et visuels) et mieux valorisés dans un espace dédié aménagé (par les équipes du SART). À la maison de l'eau, la borne d'accueil sera modernisée et réaménagée pour plus de confort, d'accessibilité (PMR) et pour libérer un espace permettant par la suite d'accueillir un bassin tactile (budget 8 000€). À la maison de la forêt, les arbres reconstitués, vieillissants, nécessitent d'être remplacés. Une consultation est en cours pour un budget estimé à 3 500 € TTC.

Plusieurs outils sont également attendus en remplacement ou en amélioration de l'existant : débroussaileuses, taille-haie, broyeur à végétaux, tarière et tracteur-tondeuse (budget 19 100€)

Un rafraîchissement nécessaire des enrobés des parkings et des travaux sur les chemins

Un budget de 52 000 € en fonctionnement et 109 000 € en investissement est inscrit pour des opérations de rénovation des parkings (pour mémoire, une fréquentation du site supérieure à 500 000 visiteurs/an), l'entretien des chemins du domaine, notamment le circuit des véhicules hippomobiles et l'accès à Tepacap, ainsi que pour le déplacement d'un chemin afin de permettre l'agrandissement de la zone de pâturage de la mare de la ferme.

Chiffres Clés 2020

- Une production record de miel : 271.5 kg pour 10 ruches
- 3 mares réhabilitées
- 2 ha améliorés pour favoriser la présence de l'hélianthème, espèce protégée
- 4 expositions photographiques renouvelées

BOULEVARD DE LA NATURE

Sur les 52 km déjà aménagés de la boucle, la fréquentation est importante, ce qui nécessite des interventions régulières d'entretien de la bande roulante et quelques reprises de revêtement pour les tronçons les plus anciens. L'installation de panneaux informatifs sur le tracé se poursuivra en 2021, ainsi que l'aménagement et la sécurisation des traversées de voirie sur Sargé-Lès-Le Mans, après La Chapelle-Saint-Aubin en 2020.

Les négociations pour les acquisitions foncières se poursuivent, essentiellement sur les communes du Mans, de Rouillon et d'Arnage. Des discussions sont également engagées sur Mulsanne avec le Département de la Sarthe, le Syndicat mixte du Circuit des 24 Heures et l'ACO.

En parallèle de ces négociations amiables, afin de permettre la maîtrise foncière de l'intégralité des terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement structurant, ont été lancées fin 2020 les études préalables à la constitution du dossier de demande de déclaration d'utilité publique. Ces études, notamment environnementales, se dérouleront tout au long de l'année 2021 avec un dépôt de dossier début 2022.

Au Mans, les travaux s'achèvent sur la portion du quartier Madeleine-Bords de Sarthe et sont en cours en bords de Sarthe à Arnage. Au fur et à mesure de l'aboutissement des démarches foncières, des travaux pourront être engagés ensuite sur le secteur Chauvinière-Riffaudières et à Allonnes – bords de Sarthe. Les travaux prévus à Rouillon permettant l'aménagement d'un tronçon de 3,5 km seront également engagés dès que les acquisitions foncières seront finalisées et les autorisations environnementales obtenues.

Les réflexions se poursuivront pour le franchissement de plusieurs routes départementales à fort trafic, notamment la route de Paris à Yvré-l'Évêque et la route de Ruaudin au Mans.

Pour l'ensemble de ces actions, Le Mans Métropole confirme son engagement d'investissement pluriannuel à hauteur de 800 000 € par an. Les crédits inscrits au budget primitif seront complétés en décision modificative en fonction des besoins réels.

Ce projet bénéficiera en 2021 de subventions de la Région Pays de la Loire au titre du Schéma régional des véloroutes et voies Vertes et par l'État (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) dans le cadre de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

GESTION DES RIVIERES

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Entretien des cours d'eau	0,080 M€
▪ Suivi, entretien et diagnostics des digues	0,034 M€
▪ Gestion des barrages sur l'Huisne	0,007 M€
▪ Lutte contre les nuisibles aquatiques (ragondins)	0,005 M€
▪ Participation à divers syndicats mixtes pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations :	
- Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe	0,015 M€
- Syndicat Mixte de la Sarthe Est Aval Unifié	0,054 M€
- Syndicat Mixte du bassin de l'Huisne Sarthe	0,031 M€
▪ Etude GEMAPI sur l'Huisne	0,010 M€
	0,236 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
AMENAGEMENT ENTRETIEN RIVIERES	LE MANS METROPOLE	27 150,00
	Total Opérations Annuelles :	27 150,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
PROTECTION AGGLO CONTRE LES INONDATIONS	LE MANS METROPOLE	39 500,00
CONTRAT ENTRETIEN / RESTAURATION SARTHE HUISNE	LE MANS METROPOLE	142 000,00
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - REHAUSSE QUAI LEDRU ROLLIN	LE MANS METROPOLE	15 000,00
	Total Opérations Individuelles :	196 500,00

Total de l'axe : GESTION DES RIVIERES ET DES RISQUES INDUSTRIELS 223 650,00

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Le Mans Métropole va poursuivre son investissement, soit en participant à des actions portées à l'échelle de bassins versants cohérents, soit en maîtrise d'ouvrage directe.

Afin de garantir la coordination des actions, qu'elles relèvent de la gestion du risque lié aux inondations ou de l'amélioration écologique des milieux aquatiques, Le Mans Métropole adhère au Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) qui couvre la totalité du bassin de la Sarthe, de la source à sa confluence.

PREVENTION DES INONDATIONS



La Collectivité confirme son engagement en matière de protection contre les inondations (PI) en poursuivant un ambitieux programme d'actions.

Outre la maintenance des deux systèmes d'endiguement protégeant les quartiers Australie-Heuzé et Crétois au Mans, une étude de modélisation hydraulique sera conduite en 2021 afin d'actualiser les études de danger de ces ouvrages et ainsi de finaliser le dossier d'autorisation en système d'endiguement imposé par la réglementation.

Ce travail est également l'occasion de mettre à jour les procédures de suivi réglementaire des ouvrages et des conventions existantes, en lien avec

l'actualisation du plan de secours opérationnel inondation de la Ville du Mans.

Après des études de faisabilité menées en 2019-2020, plusieurs opérations concourant à réduire le risque inondation sont actuellement en phase d'études complémentaires avant travaux :

- la reprise de la section d'écoulement du pont Rouge sur la Sarthe dans le secteur de la Raterie,
- la restauration de l'ouvrage de décharge sous le pont de la rue d'Arnage au Mans sur l'Huisne,
- la création d'un ouvrage de réhausse du quai Ledru-Rollin au Mans, afin de permettre de protéger les quartiers du Pré et de la Boussinière des crues centennales,
- la reprise de l'entonnement du Chaumard à la limite entre Le Mans et Rouillon suite aux inondations de mars 2020
- des mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations sur 4 quartiers du Mans et d'Arnage.

L'ensemble de ces projets est inscrit dans un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) en cours de montage par le Syndicat du bassin de la Sarthe (SBS), ce qui permettra à Le Mans Métropole de bénéficier de subventions.

Le Mans Métropole poursuit enfin ses actions d'entretien du cours d'eau par enlèvement d'embâcles, principalement lors des écourues.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

En matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA), la compétence sera exercée à terme par des structures regroupant les EPCI concernés par les bassins hydrographiques cohérents. Le territoire de Le Mans Métropole est ainsi intégré dans les bassins versants de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval.

Sur le bassin de l'Huisne, le syndicat du bassin versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS) intégrera en 2021 les communes du Mans et de Sargé-lès-Le Mans.

Sur le bassin de la Sarthe amont, une étude de gouvernance est en cours pour créer un syndicat avec les 5 EPCI concernés (dont Le Mans Métropole). Dans l'attente de sa création, Le Mans Métropole mène depuis 2019 des études diagnostic et de programmation sur les bassins de l'Antonnière et du Chaumard sur lesquels des désordres ont été constatés.

Sur le bassin de la Sarthe aval, le syndicat mixte Sarthe est aval unifié (SM SEAU) agit sur les bassins du Rhonne et de l'Orne champenoise, avec une extension prévue en 2021-2022 aux bassins de la Bujerie et du Roule-Crottes qui font actuellement l'objet d'études diagnostic et de programmation. L'étude du volet Protection des Inondations sur le Roule-Crottes est menée en groupement de commandes entre EPCI concernés ; celle sur la Bujerie est menée par le SM SEAU.

L'ensemble des actions menées en matière de GEMA, que ce soit par Le Mans Métropole ou par les syndicats mixtes par bassin, bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Pays de la Loire, dans le cadre de contrats territoriaux (CT) Eau dont le premier, sur l'Huisne, a été signé en septembre 2020.

Par ailleurs, en tant que propriétaire de berges ou d'ouvrages, Le Mans Métropole :

- entretient et restaure les berges dont elle est propriétaire, avec une dernière tranche de travaux prévue en 2021 sur la Sarthe Amont – quartier Madeleine au Mans, au droit du Boulevard Nature et la poursuite en 2021 de la lutte contre les ragondins,
- poursuit les études d'avant-travaux de restauration de la continuité écologique et de production hydroélectrique sur le barrage de l'Épau sur l'Huisne à Yvré-l'Évêque. Un maître d'œuvre a été désigné en janvier 2021 pour accompagner la collectivité durant les 3 prochaines années, jusqu'à la réalisation des travaux.

Une étude de faisabilité pour restaurer la continuité écologique et évaluer le potentiel de production hydroélectrique a également été engagée sur les 3 barrages sur l'Huisne dans la traversée du Mans (Pontlieue, Gué-de-Maulny et Bouches d'Huisne).

Ces opérations de restauration de la continuité écologique bénéficient d'importantes subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Pays de la Loire dans le cadre du CT Eau Huisne aval.

ZOOM

Pour assurer cette compétence, il a été confirmé comme les années précédentes de ne pas lever de taxe spécifique (possibilité offerte aux Collectivités depuis la prise de compétence obligatoire au 01/01/2018) mais d'en assurer le financement sur le budget général.

TRANSITION ENERGETIQUE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Adhésion à Air Pays de Loire	0,036 M€	▪ Actions menées dans le domaine de la transition Énergétique (partenariat avec Enedis)	0,040 M€
▪ Subventions de fonctionnement : - Sarthe Nature Environnement (dont 93 900 € Point Info Energie)	0,099 M€ 0,097 M€	▪ Autres recettes	0,006 M€
	0,135 M€		0,046 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ROUILLON - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	ROUILLON	1 000,00
YVRE L'EVEQUE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	YVRE L'EVEQUE	69 000,00
GENERATEURS PHOTOVOLTAIQUES - ETUDE	LE MANS TOUS QUARTIERS	10 000,00
	Total Opérations Individuelles :	80 000,00

Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE 80 000,00

LES FONDS DE CONCOURS VERSES AUX COMMUNES

Dans le cadre de l'engagement pour la transition énergétique et environnementale de son territoire, le Mans Métropole souhaite encourager les actions menées par les communes membres en matière d'efficacité énergétique de leurs bâtiments communaux. Ainsi, le 4 avril 2019 le Conseil Communautaire a instauré un dispositif d'intervention par fonds de concours à destination des communes pour la réalisation d'opérations de rénovation énergétique. A ce jour, 14 communes ont déposé des dossiers de financement pour 20 projets représentant un coût global de travaux de 13,6 M€. Le montant de fonds de concours attribués s'élève à 2,675 M€. Pour tenir compte du calendrier prévisionnel de réalisation des différents travaux, les crédits déjà inscrits ont été reportés et 70 000€ sont inscrits au BP 2021 selon le programme ci-après :

Liste des opérations d'investissement :

- Rouillon – rénovation énergétique du domaine de Vaujoubert : 1 000 €
- Yvré l'Évêque – rénovation énergétique de la salle Georges-Brassens : 69 000 €

LE NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, le **Plan climat air énergie territorial (PCAET)**, constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

En novembre 2017, la collectivité a décidé de transférer la compétence d'élaboration du Plan climat air énergie territorial au Syndicat Mixte du Pays du Mans, qui a notamment en charge le Schéma de cohérence territorial.

Le projet de PCAET élaboré par le Pays du Mans, en collaboration avec l'ensemble des établissements publics engagés, porte une ambition forte :

- Une réduction des consommations énergétiques de **30% en 2030, de 50% en 2050**,
- Un objectif de 37% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 (ce qui revient à multiplier par 5 la production sur le territoire par rapport à 2014) pour faire en sorte que la production en 2050 rejoigne la courbe des consommations aux alentours de 3 729 GWH

Le **plan d'actions** porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. C'est un plan qui couvre la période 2020 – 2026. Il se décline en cinq axes :

Axe 1 - Faire vivre le Plan climat air énergie territorial

Il s'agit d'assurer une gouvernance du plan et de garantir notamment un suivi des actions

Axe 2 - Développer les filières énergétiques propres et renouvelables

Sur le territoire de Le Mans Métropole, il convient de souligner :

- La mise en œuvre du Plan énergie solaire
- La création d'une unité de méthanisation sur le site de la station d'épuration de la Chauvinière destinée à valoriser les boues et à alimenter le réseau de chaleur. Un enjeu de production de 14 GigaWh par an
- Le développement du réseau de chaleur métropolitain
- La valorisation du bois "énergie" en développant les chaufferies individuelles ou collectives
- Une réflexion à mener sur le stockage de l'énergie avec l'émergence de nouvelles technologies (comme par exemple, la pile à hydrogène).

Axe 3 – Repenser les services de mobilité (les transports collectifs, les mobilités dites « actives », la voiture partagée, l'utilisation de véhicules propres)

Les projets de Le Mans Métropole portent sur :

- La mise en place de lignes de bus express
- La création de trois chronolignes
- La mise en œuvre du schéma directeur vélo
- La mise en œuvre d'un écosystème hydrogène
- Le déploiement de la flotte de véhicules fonctionnant au biométhane

Axe 4 – Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone

Il s'agit pour Le Mans Métropole :

- de la mise en œuvre du Plan local habitat et du Programme d'intérêt général
- de développer les constructions en matériaux bio-sourcés
- de renforcer l'efficacité énergétique des équipements publics, grâce notamment à la mise en place de contrats de performance énergétique

Axe 5 – Renforcer le stockage carbone et la biodiversité sur le territoire

L'enjeu est :

- d'encourager les pratiques agro-écologiques rurales et urbaines. Le Mans Métropole s'appuiera sur le Plan agricole et alimentaire territorial en cours de préparation
- de limiter l'artificialisation des sols
- un coefficient nature a été introduit dans le Plan local d'urbanisme intracommunautaire qui vient d'être approuvé
- le remplacement des revêtements des cours d'écoles et des espaces publics
- de développer le végétal en ville, en requalifiant notamment les friches urbaines

Axe 6 – Mettre en place un système de consommation durable et de valorisation des déchets

Les efforts seront portés sur :

- le développement du compostage et la valorisation des bio-déchets
- la création d'une recyclerie pour favoriser le réemploi et la réutilisation des apports en déchetterie
- la gestion et les usages publics de l'eau
- et une politique d'achats responsables, qui s'attache à la responsabilité sociétale des entreprises ou aux choix de produits respectueux de l'environnement

Le programme d'actions co-construit sera réalisé par les acteurs du territoire engagés dans la démarche, dont Le Mans Métropole et le Pays du Mans, dans le respect de leurs compétences respectives.

Chiffres Clés

- Sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole
- Consommations énergétiques : 2 725 GWh/an
- Production d'ENR : 177 GWh / an
- Autonomie énergétique : 6,49 %
- Quantité de gaz à effet de serre émis : 1 021 kilotonnesTéq CO₂
- Captation de carbone : 21 kilotonnesTéq CO₂/ an

RESEAUX D'ENERGIE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Réseau de chaleur métropolitain	0,065 M€	▪ Réseau de chaleur métropolitain (redevance de concession)	1,249 M€
▪ Schéma directeur des réseaux de chaleur et études de faisabilité pour la création d'un nouveau réseau sur le nord de l'agglomération	0,097 M€	▪ Distribution de gaz et d'électricité :	
		- Gaz	0,166 M€
		- Electricité	0,267 M€
		▪ Participation de l'Ademe au titre du Fonds de Chaleur	0,042 M€
		▪ Autres réseaux	0,010 M€
	0,162 M€		1,734 M€

RESEAU DE CHALEUR

Le Mans Métropole a concédé à la société Syner'gie, filiale du groupe Dalkia dédiée à cette concession, le service public de la chaleur. Le nouveau contrat, signé le 27 juillet 2016 pour 24 ans prévoit la réalisation de 23 M€ de travaux de modernisation et d'extension du réseau. L'ambition de ce nouveau contrat est de rechercher, en synergie avec le contrat de concession de l'Unité de valorisation énergétique des déchets (UVED), une valorisation maximale de la chaleur produite par les déchets sur notre territoire. Pour poursuivre le développement de la chaleur renouvelable sur notre territoire une révision du schéma directeur des réseaux de chaleur a été lancée en 2020.

Travaux d'extension et de modernisation du réseau de chaleur métropolitain

Syner'gie a engagé en 2017 et poursuivi en 2018 et 2019 des travaux de modernisation et de développement du réseau de chaleur de Le Mans Métropole. Ces travaux ont pour objet de valoriser la totalité de la chaleur produite par l'UVED pour une optimisation énergétique et économique de cet outil.

Ces travaux prévoyaient la réalisation de 20 km de réseaux pour connecter le réseau des Bords de l'Huisne à l'UVED (7 km de liaison). Il s'agissait également de moderniser les réseaux existants et de développer 2 nouvelles branches vers les quartiers de Ronceray et Glonnières (travaux livrés en octobre 2018) et vers le Pôle Santé sud (travaux livrés été 2019).

La dernière phase de ces travaux dits de "premier établissement", c'est à dire prévus au contrat, s'est déroulée au cours l'année 2020 avec la modernisation de la chaufferie.

À l'étude la poursuite du développement du réseau sur et autour de l'avenue Bollée

Le schéma directeur des réseaux de chaleur élaboré en 2014 prévoyait le développement du réseau vers le centre ville du Mans en passant par l'avenue Bollée. En effet, un réseau de chaleur a vocation à se développer dans les quartiers où la densité est la plus forte. Une étude est en cours pour envisager ces développements et les coordonner avec les travaux d'aménagement urbain pour la création d'une Chronologie sur l'avenue Bollée. Un programme de développement sera proposé aux élus en 2021.

LES RESEAUX DE CHALEUR METROPOLITAINS : OUTILS DE TRANSITION ENERGETIQUE

Une synergie entre les concessions UVED et réseau de chaleur

La négociation de la concession du réseau de chaleur métropolitain a été menée en parallèle de celle de l'Unité de valorisation énergétique des déchets (UVED). Les contrats permettent ainsi d'optimiser la production et l'utilisation de la chaleur de combustion des déchets. L'UVED triple ainsi sa capacité de production de chaleur et le réseau de chaleur valorisera cette chaleur renouvelable à hauteur de 84% de la chaleur distribuée.

Contribution notable au Plan climat énergie : - 37% d'émission de CO₂

Les travaux sur l'UVED et le réseau de chaleur métropolitain contribuent très fortement aux objectifs du Plan climat énergie de Le Mans Métropole en permettant d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) de 100 000 Mégawattheures/an et de diminuer de 32 000 tonnes/an les émissions de CO₂ du territoire (équivalent aux émissions de 8900 habitants ou à 17 000 voitures). Ramené aux émissions de CO₂ calculés par le bilan carbone de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole (86 000 tonnes d'équivalent CO₂ annuel).

Tarif de la chaleur concurrentiel et stable

Le réseau dessert 18 000 équivalents logements dont 8 000 logements sociaux, avec un tarif de la chaleur peu sensible au cours volatil des énergies fossiles. En effet, la part de 84% de chaleur distribuée issue de l'UVED est basée sur un prix de vente en sortie de l'UVED de 21€/MWh indexé sur le coût de la vie.

Redevance de concession

D'un point de vue économique, il est à noter que l'investissement est intégralement porté par le délégataire qui se rémunère directement sur les usagers de la chaleur (logements collectifs et équipements) sur les 24 ans de durée du contrat. Ainsi, tout en permettant des investissements sur notre territoire, le projet ne pèse pas sur le budget de Le Mans Métropole. Au contraire, le développement du réseau permet de percevoir des redevances de concession, celles-ci seront de 1 249 000 € HT en 2021.

Révision du schéma directeur des réseaux de chaleur

Le premier schéma directeur des réseaux de chaleur élaboré en 2013 et 2014 a permis le développement du réseau métropolitain sur le sud du Mans ; cette réalisation a positionné les réseaux de chaleur comme un outils structurant pour la transition énergétique de notre territoire.

Le futur schéma directeur permettra d'envisager à l'échelle de Le Mans Métropole, le développement de la chaleur renouvelable. Il envisagera avec les maîtres d'ouvrage des réseaux existants (copropriétaires de la Percée centrale, Hôpital, Université et bailleurs sociaux de Coulaïnes) le devenir de ces réseaux.

Pour approfondir la réflexion du schéma, une étude de faisabilité d'un nouveau réseau est conduite sur le nord de l'agglomération où se trouvent les réseaux existants.

Le montant de la prestation intellectuelle pour le schéma directeur et l'étude de faisabilité est de 42 000€ pour 2021.

LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Les communautés urbaines détiennent depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 une compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Cette compétence s'agissant de Le Mans Métropole est aujourd'hui limitée au territoire de la Ville du Mans. Pour les 18 autres communes de la métropole, c'est le Département de la Sarthe qui est propriétaire des réseaux.

Depuis juin 2019, la collectivité bénéficie d'un nouveau contrat. Il est globalement plus favorable aux territoires urbains, avec notamment des redevances de concession revalorisées :

- un terme R1 dit "de fonctionnement" bénéficiant d'un seuil minimum de rémunération de 120 000 €

- un terme R2 dit "d'investissement" dont l'assiette a été élargie :
 - aux travaux de rénovation des colonnes montantes liés aux opérations de rénovations urbaines ou de réhabilitation de l'habitat
 - aux travaux concourant au respect des obligations en matière de transition énergétique

Enfin il favorise une déclinaison locale des investissements à réaliser, par le jeu de l'élaboration de schémas directeurs et de programmes pluriannuels. Les objectifs recherchés de manière concertée avec l'exploitant s'attachent à :

- poursuivre la sécurisation du réseau,
- améliorer les classes de précision concernant la position des réseaux
- orienter les investissements vers des enjeux de transition énergétique (développement des énergies renouvelables, stockage de l'énergie, développement du numérique, autoconsommation)
- prévenir les situations de précarité énergétique.

LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ

De même, les communautés urbaines détiennent depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 une compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Le Mans Métropole exerce aujourd'hui cette compétence sur l'ensemble des communes de son territoire desservies en gaz, soit 16 communes. En effet les opportunités économiques n'ont pas permis à ce jour d'envisager un développement du réseau vers les Communes de Trangé, Chaufour-Notre-Dame et Fay.

Le nouveau contrat conclu en janvier 2017, d'une durée de trente ans, prévoit notamment des dispositions concernant :

- la protection de l'environnement (avec une attention sur la qualité d'intégration des ouvrages)
- le développement du biométhane, encouragé par un droit à injection renforcé pour les particuliers. Un zonage de raccordement vise à définir les renforcements de réseaux nécessaires pour accueillir à terme les unités de production. Un potentiel correspondant à de près de 60 % de la consommation de gaz du territoire a été approché à l'horizon 2050 le raccordement des installations de production de biométhane. Il intègre notamment la mise en service en 2021 de l'unité de méthanisation de la station d'épuration sur le site la Chauvinière. La quantité de gaz produite sera de l'ordre de 14 GigaWh/an, soit l'équivalent de la consommation en chauffage de 1 000 logements ou la consommation en carburant d'une flotte de 60 bus

Dans un contexte de transition énergétique aussi :

- une opération visant la décarbonation du chauffage vient d'être lancée. Elle favorise l'abandon des chaudières fioul au profit de chaudières au gaz moins polluantes au cours de l'année 2021.
- le remplacement des compteurs d'anciennes générations par des compteurs dits « i-communicants » permettra un meilleur suivi des consommations et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande énergétique. Le déploiement se fera en 2021 – 2022

Chiffres Clés

Réseau de chaleur

- 37 km de réseau
- 150 GigaWh de chaleur vendue
- 145 GigaWh de chaleur renouvelable produite par l'UVED soit 32 000 tonnes de CO2/an économisé
- 18 000 équivalents logements desservis par le réseau de chaleur

Réseau d'électricité

- Longueur du réseau : 369 km
- Nombre de clients consommateurs : 90 535
- Quantité d'électricité acheminée : 666.8 GWh
- Quantité d'électricité produite : 70.7 GWh
- Nombre de clients producteurs : 278

Réseau de gaz

- Longueur du réseau : 868 km
- Quantité de gaz acheminée : 1 398 GWh
- Nombre de clients desservis : 67 467
- Quantité de biométhane produite : 0

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le Service de l'Architecture et des Régies Techniques (SART) est en charge de l'ensemble de la construction, de la rénovation et de l'entretien de tous les bâtiments communautaires, tous axes politiques publiques ou géographiques confondus.

Pour 2021, c'est un budget global de fonctionnement courant de 1,838 M€ sur le budget principal.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Performance Energétique dont :	1,072 M€
- bâtiments divers : Eau / Assainissement	0,158 M€
- bâtiments divers : Electricité / Gaz	0,506 M€
- bâtiments divers : chauffage urbain	0,270 M€
▪ Entretien dont :	0,766 M€
- Fournitures diverses	0,280 M€
- Campagne amiante	0,080 M€
- Entretien et réparations bâtiments publics	0,155 M€
	<hr/>
	1,838 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	330 784,00
ACQUISITION MATERIEL	LE MANS METROPOLE	418 653,00
SECURITE, INCENDIE	LE MANS METROPOLE	32 500,00
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	85 000,00
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	141 000,00
RIA - MAINE 2000	LE MANS METROPOLE	4 500,00
IMMEUBLE CONDORCET	LE MANS METROPOLE	94 470,00
LE MANS - CENTRE TECHNIQUE CHAUVINIÈRE	LE MANS METROPOLE	357 273,00
ESPACES VERT	LE MANS METROPOLE	10 000,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	867 200,00
AMIANTE BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	40 600,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
DEMOLITION BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	50 789,00
RESTAURANT DE LA CHAUVINIÈRE	LE MANS METROPOLE	35 500,00
MATERIEL ERGONOMIQUE TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	12 500,00
MAINE 2000 (HORS RIA)	LE MANS METROPOLE	69 500,00
LE MANS - BATIMENT - RUE MOLIERE	LE MANS METROPOLE	8 000,00
SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS LMM	LE MANS METROPOLE	110 000,00
HOTEL DES URSULINES (DONT OFFICE DU TOURISME)	LE MANS METROPOLE	40 000,00
HAUTES VENELLES - ESPACE DE LA CIGOGNE	LE MANS - OUEST	30 000,00
Total Opérations Annuelles :		2 738 269,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
REPLACEMENT SYSTEME CONTROLE D'ACCES BATIMENTS	LE MANS METROPOLE	38 097,00
SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES	LE MANS METROPOLE	456 000,00
EXTENSION DU BÂTIMENT SERVICE VCEP	LE MANS METROPOLE	50 000,00
CHAUVINIÈRE SERVICE PROPRETE (REFLEXION SUR BATS UIOM)	LE MANS METROPOLE	40 000,00
CT CHAUVINIÈRE- BAT C- AMENAGT ESPACE EXTERIEUR	LE MANS METROPOLE	270 000,00
RIA CHAUVINIÈRE - REFECTION ETANCHEITE TERRASSE	LE MANS METROPOLE	320 000,00
RIA CHAUVINIÈRE - ISOLATION EXTERIEURE ET SELF (ETUDES)	LE MANS METROPOLE	150 000,00
CHAUVINIÈRE - BATIMENT TERTIAIRE (EX ECONOMAT)	LE MANS METROPOLE	30 000,00
ST SATURNIN - SANITAIRES PUBLICS - L'ANTONNIÈRE	LE MANS METROPOLE	110 000,00
LE MANS PARKING RELAIS TRAM ANTARES - SANITAIRES PUBLICS	LE MANS METROPOLE	130 000,00
CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	LE MANS METROPOLE	200 000,00
CENTRE DE SECOURS	LE MANS - NORD OUEST	13 400,00
CHAUVINIÈRE BAT E - STATION CARBURANT	LE MANS TOUS QUARTIERS	70 000,00
RIA MAINE 2000-REPLACEMENT TGBT	LE MANS TOUS QUARTIERS	120 000,00
CHAUVINIÈRE BAT E - ZONE APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT	LE MANS METROPOLE	20 000,00
FOUCAUDIÈRE STAND DE TIR -REFECTION TOITURE /PHOTOVOLTAIQUES	LE MANS - SUD OUEST	5 000,00
Total Opérations Individuelles :		2 022 497,00

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 4 760 766,00

LISTE COMPLEMENTAIRE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE THEME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE COMMUNAUTAIRE :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ALLONNES - MATERNELLE J. MASSENET - DESAMIANTAGE SOLS	ALLONNES	920,00
PLAN NUMERIQUE - ECOLES	LE MANS TOUS QUARTIERS	20 000,00
LE MANS - ELEMENTAIRE G. BACHELARD - RENOVATION EXT. DU BAT.	LE MANS - EST	596 000,00
LE MANS - ELEMENTAIRE G. PHILIPPE- RENOVAT. INTER. ET EXTER.	LE MANS - EST	30 000,00
LE MANS - MATERNELLE H. WALLON - RENOV. INT. ET MENUIS. EXT.	LE MANS - EST	300 000,00
ALLONNES - GROUPE SCOLAIRE LYAUTEY - ETANCHEITE TOITURE	ALLONNES	420 000,00
LE MANS MATERNELLE DELAUNAY - REAMENAGEMENT COUR D'ECOLE	LE MANS - EST	50 000,00
LE MANS PRIMAIRE EPAU - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - EST	610 000,00
	Total Opérations Individuelles :	2 026 920,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
DEPENSES NON PROGRAMMEES-BATIMENTS SCOLAIRES ET RESTAURANTS	LE MANS METROPOLE	165 000,00
LE MANS - PRIMAIRE G. PHILIPPE	LE MANS - EST	280,00
LE MANS - PRIMAIRE P. ELUARD	LE MANS - EST	4 400,00
COULAINES - MATERNELLE G. BRAQUE	COULAINES	20 300,00
LE MANS - MATERNELLE PETIT LOUVRE	LE MANS - EST	19 500,00
LE MANS - MATERNELLE HENRI WALLON	LE MANS - EST	2 600,00
ALLONNES - PRIMAIRE J. FERRY	ALLONNES	251 300,00
LE MANS - MATERNELLE SONIA DELAUNAY	LE MANS - EST	30 000,00
ALLONNES - PRIMAIRE LYAUTEY	ALLONNES	5 000,00
LE MANS - MATERNELLE PABLO PICASSO	LE MANS - SUD EST	228 500,00
LE MANS - MATERNELLE EUGENIE COTTON	LE MANS - SUD	90 000,00
LE MANS RESTAURANT SCOLAIRE GUE BERNISSON	LE MANS - EST	5 579,00
COULAINES-PRIMAIRE G. BRAQUE	COULAINES	300 000,00
LE MANS - ELEMENTAIRE EPAU	LE MANS - EST	45 000,00
LE MANS - RESTAURANT SCOLAIRE CLAUDE BERNARD	LE MANS - NORD OUEST	390,00
ALLONNES - MATERNELLE JULES FERRY	ALLONNES	11 900,00
MATERNELLE JULES MASSENET	ALLONNES	13 300,00
RESTAURANT SCOLAIRE JULES MASSENET	ALLONNES	40 600,00
	Total Opérations Annuelles :	1 233 649,00

Total de l'axe : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE 3 260 569,00

Le budget 2021 concernant le patrimoine communautaire s'élève globalement à 1.8 M€ en fonctionnement et à 8 M€ en investissement pour le budget principal.

FONCTIONNEMENT

Budget principal

Le budget de fonctionnement consacré à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments communautaires en 2021 porte sur 1.8 M€. Il est à la baisse de près de 6 % par rapport à l'exercice 2020 (soit - 114 800 €).

Cette baisse est liée principalement à une légère baisse des dépenses attendues sur le gaz et l'électricité (- 30 800€) et à la fin de la cartographie amiante (- 200 000€) relayée en partie par la mise en œuvre de la cartographie de la qualité de l'air (+ 60 000€)

À noter toutefois, les augmentations de sites couverts par des contrats de maintenances et des prix des fournitures.

INVESTISSEMENT

Budget principal

Le montant total de la provision attachée aux opérations non programmées porte sur la somme de 673 500€ pour l'exercice 2021.

Une inscription de 250 000€ dédiés aux opérations pour ordre de la régie des ateliers est également prévue.

L'enveloppe financière des opérations programmées porte sur près de 6.9M€, soit un niveau d'investissement supérieur de 2.5M€ à celui de l'exercice précédent. Elle se répartit comme suit :

- 818 600€ pour les travaux relevant de l'agenda d'accessibilité programmé dans des établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap (engagement de Le Mans Métropole par délibération du 26 novembre 2015), soit 12 % des crédits.
- 2 246 000€ pour la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà enclenchées, soit 33 % de l'enveloppe financière (dont 1M€ pour la rénovation des bâtiments scolaires et 790 000€ d'études pour la rénovation extension du Palais des congrès).
- 2 726 000€ pour des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...), soit 41 % des crédits.
- 1 013 400€ concernent des opérations nouvelles, soit 15 % (dont 240 000€ réservés à l'installation de sanitaires publics automatiques et 370 000€ de travaux dans les bâtiments à l'usage des services).

Sur l'ensemble de ces projets, la part des travaux liée au PCAET et permettant d'améliorer la performance énergétique du bâti, conduisant à des économies de fonctionnement est de l'ordre de 11%, soit 718 200€.

Les principaux projets et poursuites d'opérations du SART sont :

Rénovation et extension du Palais des congrès

Construit en 1980, le PCC n'est plus adapté pour capter le marché actuel du « tourisme d'affaires » régional et national. Le programme d'extension et de rénovation globale devra répondre aux enjeux économiques, architecturaux, fonctionnels, technologiques et urbains liés à son fonctionnement et à sa localisation en cœur de ville.





Rénovation de l'école Gaston Bachelard

Par l'amélioration des performances énergétiques, du confort visuel et acoustique. Valorisation par le traitement des façades, la mise en conformité avec les règles d'accessibilité et de sécurisation du site. Ces travaux font suite à l'installation, en 2020, de panneaux photovoltaïques en couverture.

Rénovation du RIA Chauvinière

Dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques, il sera procédé au changement des menuiseries, à la rénovation thermique de l'enveloppe extérieure et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la terrasse destinés à l'auto consommation.

Budget annexe Développement économique

L'enveloppe financière porte sur 0.8M€ principalement affectés à des travaux de sécurité/pérennité des bâtiments.

Projet PADDOCK : Une étude sur la création d'une pépinière industrielle pour les nouvelles mobilités est inscrite (90 000€) avec bureaux, ateliers, usine partagée, piste d'essai extérieure et espaces végétalisés.

Budget annexe transport

L'enveloppe financière des opérations programmées porte sur 1,6 M€ se répartissant comme suit :

- 760 000 € pour des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...).
- 800 000 € pour la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà enclenchées dont le remplacement des cuves de carburants du site de dépôt des bus et l'étude de restructuration du site.
- 65 000 € concernent des opérations nouvelles dont l'installation de barrière avec accès par badge au dépôt de bus Piffault et une étude pour la construction de vestiaires /sanitaires à l'arrêt St Martin

ZOOM

Le Budget 2021 confirme une orientation des projets en faveur de la performance énergétique.

Au programme dans la continuité des budgets précédents :

- Investissement pour accompagner le changement des éclairages en LED avec un temps de retour sur investissement généralement inférieur à 3 ans.
- Isolation par l'extérieur et changement des menuiseries dans le cadre des rénovations globales de nos bâtiments.

Complété de démarche innovante :

- Intégration systématique de couverture photovoltaïque dans le cadre de rénovation de toitures avec renforcement des charpentes lorsque nécessaire

De plus, nous continuons les opérations suivantes en faveur de la maîtrise de nos consommations :

- Audits en vue de l'élaboration d'un plan de stratégie patrimoniale et énergétique
- Remplacement du système de la Gestion Technique Centralisée pour augmenter le nombre de bâtiments télégérés et installation de sondes pour récupérer les données de consommation.
- Télé relève de nos compteurs électriques > 36kVA pour adapter nos abonnements

PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Charges (hors personnel et charges non individualisables, telles que financières et carburants notamment) dont :	8,886 M€	▪ Redevance versée par l'exploitant	1,450 M€
- Collecte des déchets	0,664 M€	▪ Subventions liées au soutien en matière de recyclage	1,705 M€
- Traitement des déchets (dont contrat avec l'exploitant)	6,828 M€	▪ Vente de matériaux	0,812 M€
- Equipements UVED/UTM	1,394 M€	▪ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	15,752 M€
▪ Dépenses du personnel (collecte et traitement)	8,433 M€	▪ Autres recettes diverses	0,189 M€
	17,319 M€		19,908 M€

Nota : en 2021, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes augmente fortement passant de 3 €/tonne à 8 €/tonne pour les déchets incinérés et de 24 €/tonne à 37 €/tonne pour les gravats.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
DEPENSES NON PROGRAMMEES - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	55 500,00
CHAMPAGNE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	500,00
LE MANS - CHAUVINIÈRE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	500,00
LE MANS RIBAY - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	500,00
MULSANNE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	500,00
RUAUDIN - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	63 500,00
SAINT SATURNIN - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	213 500,00
SARGE LES LE MANS - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	218 000,00
VEHICULES NETTOIEMENT	LE MANS METROPOLE	986 900,00
MOBILIER ET MATERIEL PROPRETE	LE MANS METROPOLE	130 800,00
MATERIEL TECHNIQUE NETTOIEMENT	LE MANS METROPOLE	16 000,00
COLLECTE SELECTIVE	LE MANS METROPOLE	364 100,00
COLLECTE OM	LE MANS METROPOLE	105 300,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
VEHICULES COLLECTE	LE MANS METROPOLE	3 010 700,00
FAY - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	7 500,00
SAINT GEORGES DU BOIS - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	7 500,00
CHAUFOUR NOTRE DAME - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	7 500,00
TRANGE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	7 500,00
Total Opérations Annuelles :		5 196 300,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS - CONTENEURS ENTERRES -BORD DE L'HUISNE	LE MANS - EST	3 000,00
CONTENEURISATION AUPRES DES USAGERS	LE MANS METROPOLE	250 000,00
LE MANS ZI SUD - DECHETERIE	LE MANS METROPOLE	1 060 000,00
BENNES A ORDURES MENAGERES A HYDROGENE	LE MANS METROPOLE	1 400 000,00
Total Opérations Individuelles :		2 713 000,00

Total de l'axe : PROPLETE DE L'ESPACE PUBLIC 7 909 300,00

AUGMENTATION DE CERTAINS COÛTS DE TRAITEMENT ET EVOLUTION DE LA FISCALITE

Le renouvellement du marché de réception, tri, conditionnement et chargement des emballages ménagers en mélange, en groupement de commandes avec 6 autres EPCI Sarthois, s'est soldé par une hausse importante des coûts du fait de l'absence de concurrence (+ 28% par rapport au précédent marché). Le surcoût de ce marché attribué au seul candidat, la société Valor Pôle 72, est de l'ordre de 458 000 €HT pour l'année 2021.

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable aux installations d'enfouissement ou de valorisation énergétique de déchets entame, à compter de 2021, sa progressive augmentation visant à favoriser l'économie circulaire. Pour les installations de valorisation énergétique à haute performance telle que l'Unité de valorisation énergétique des déchets (UVED) du Mans, la TGAP à 3 €/ht par tonne de déchets passe ainsi à 8 €/ht par tonne en 2021. Le surcoût pour Le Mans Métropole est estimé à 322 000 € HT pour 2021.

Pour compenser en partie les surcoûts imputables à l'évolution de la TGAP et accompagner davantage les collectivités vers une économie circulaire, un taux de TVA réduit à 5,5% est instauré à compter du 1^{er} janvier 2021 pour toutes les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, et de tri et de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés. En 2021, sont ainsi concernées les prestations suivantes :

- Transport des déchets verts (- 1 600 €),
- Valorisation matière des déchets verts (- 17 000 €),
- Réception, tri, conditionnement et chargement des emballages ménagers en mélange (- 85 000 €),
- Collecte des déchets du Bocage Cénomans (- 4 500 €).

Ce taux réduit de TVA représente pour Le Mans Métropole, une économie estimée à 108 100 € pour l'année 2021.

BAISSE DES RECETTES SUR LA VENTE DE MATERIAUX

Le cours de reprise des matériaux envoyés dans les filières de recyclage a connu des baisses conséquentes sur l'année 2020. Cette diminution se poursuit en 2021.

Ainsi, le verre a vu son coût de reprise divisé par deux passant de 24.38 €/t à 13.21 €/t en 2020. Sur environ 6000 t par an de verre collecté, cela représente une baisse de recette d'environ 67 000 €/an.

Les prix de reprise sur les différentes résines de plastique ont également diminué et atteignent les prix planchers. La baisse des recettes est estimée à environ 51 000 €.

Enfin, la collectivité enregistre depuis 2016 pour les Journaux, Revues et Magazines (JRM) une perte de recettes de l'ordre de 128 000 €/an due à la fois à la baisse des tonnages collectés (3 200 T estimées en 2021) et à celle du prix plancher de reprise.

C'est au total, une baisse estimée à 278 000 € sur l'année 2021.

OPTIMISATION DE LA VALORISATION DES GRAVATS ET DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT

Le Mans Métropole collecte environ 9 000 tonnes de gravats chaque année au sein des 7 déchèteries communautaires. Ces gravats se décomposent en deux catégories : le gravat inerte et le gravat en mélange. Sur les sept déchèteries, quatre possèdent un double quai permettant le tri des 2 catégories de gravats et trois déchèteries ne proposent que la collecte des gravats en mélange (Le Ribay, Ruaudin et Saint-Saturnin).

Afin de collecter un maximum de déchets inertes, des quais "gravats inertes" vont être aménagés dans les déchèteries de Saint-Saturnin et de Ruaudin. Le coût de ces deux opérations mutualisées est de 226 000 € TTC. L'installation de ces quais permettra de trier et valoriser le gravat inerte et de réduire les coûts de traitement.

En parallèle, le service Propreté souhaite construire et aménager un quai supplémentaire à la déchèterie de Sargé-Lès-Le-Mans. Ce quai permettra d'installer un caisson pour la collecte des Déchets d'éléments d'ameublement. Le coût de cette opération est de 213 000 € TTC. L'installation de ce quai évitera l'incinération d'environ 500 tonnes de déchets par an. La perte économique évitée est estimée à 30 800 € TTC par an, à laquelle s'ajoutent 12 500 € de soutiens pour la collecte séparée.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE DECHETERIE ET RECYCLERIE DU MANS

Ouverte le 1^{er} octobre 1994, la déchèterie de La Chauvinière, située rue des Grandes Courbes au Mans, est vieillissante et trop petite face au flux d'usagers quotidien important. Le manque d'espace disponible empêche la mise en sûreté des déchets et risque de freiner, à l'avenir, la mise en place de nouvelles filières imposée par la réglementation. Etant située en zone inondable, aucune extension n'est envisageable.

Suite à ces constatations, Le Mans Métropole a choisi d'acquérir un nouveau terrain de 30 000 m² pour la construction de ce nouvel ouvrage.

Cette surface permettra d'assurer aux usagers tout le confort nécessaire. Dotée de nombreux quais et de bâtiments sécurisés pour éviter toutes incivilités, la nouvelle déchèterie sera également équipée de deux plateformes pour pouvoir déposer les déchets verts et les gravats au sol.

Le service Propreté étudie également la possibilité d'intégrer sur cette parcelle, à proximité de la future déchèterie, une recyclerie.

En 2021, le service Propreté va recruter un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour mener les premières réflexions sur la conception de cet équipement. Les montants alloués à cette opération sont de 110 000 € TTC.

Chiffres Clés

28 919 tonnes collectées dans les 7 déchèteries avec 440 559 passages en 2020

11 253 tonnes de collecte sélective

17 452 tonnes recyclées

12 544 tonnes de valorisation organique

ZOOM

Le service Propreté a lancé une étude d'optimisation du service public de collecte des déchets avec une assistance au maître d'ouvrage pour sa réorganisation. Cette mission a été confiée au groupement Girus GE, Calia Conseil et Valeurs et Performances RH.

Après avoir effectué un état des lieux de la gestion des déchets, le groupement va analyser trois scénarios. Le scénario retenu servira à l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau schéma d'organisation. Une somme de 76 000 €TTC est inscrite au budget.

EAU

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Budget annexe de l'eau

Les chiffres clés du budget 2021 (en M€)

Montant global de la section de fonctionnement	22,923 M€
dont redevances Agence de l'Eau (dépenses/recettes).....	3,535 M€

Les principales dépenses :

Frais de personnel	5,350 M€
Autres dépenses d'exploitation	4,280 M€
Frais financiers	0,602 M€
Autofinancement brut	8,349 M€

Les principales recettes

Produits issus de la vente d'eau	17,400 M€
Autres recettes d'exploitation	0,726 M€

Montant global de la section d'investissement	22,220 M€
dont opération de gestion de dette (dépenses/recettes)	3,000 M€

Les principales dépenses :

Investissements proprement-dits	15,338 M€
Remboursement du capital de dette	2,080 M€

Les principales recettes :

Emprunts prévisionnels	10,148 M€
Taxe d'aménagement, subventions, participations	0,180 M€
Autofinancement brut	8,349 M€

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés par délibération du 17 décembre 2020.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS - EAU - ACQUISITION DE COMPTEURS	LE MANS TOUS QUARTIERS	550 000,00
LE MANS - EAU - MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS TOUS QUARTIERS	198 480,00
LE MANS - EAU - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS TOUS QUARTIERS	10 000,00
EAU - GENIE CIVIL - TRAVAUX SUR USINE, RESERVOIRS, STATIONS	LE MANS TOUS QUARTIERS	345 000,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - EAU - CANALISATIONS	LE MANS TOUS QUARTIERS	317 000,00
LE MANS C-D-V - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - COEUR DE VILLE	290 000,00
LE MANS N-E - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - NORD EST	250 000,00
LE MANS EST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - EST	120 000,00
LE MANS OUEST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - OUEST	260 000,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS TOUS QUARTIERS	10 000,00
LE MANS C-D-V - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - COEUR DE VILLE	23 000,00
LE MANS OUEST - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - OUEST	300 000,00
LE MANS N-O - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - NORD OUEST	300 000,00
EAU - SERVITUDES CONDUITES EAU POTABLE	LE MANS TOUS QUARTIERS	1 500,00
EAU - TRAVAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION - USINE DE L'EPAU	LE MANS - EST	29 641,00
SARGE LES LE MANS - EAU - CANALISATIONS	SARGE-LES-LE MANS	215 000,00
AIGNE - EAU - CANALISATIONS	AIGNE	50 000,00
COMMUNES LMM HORS LE MANS - EAU - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS METROPOLE	20 000,00
TRANGE - EAU - CANALISATIONS	TRANGE	60 000,00
CHAMPAGNE - EAU - CANALISATIONS	CHAMPAGNE	60 000,00
Total Opérations Annuelles :		3 409 621,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
SIG EAU	LE MANS TOUS QUARTIERS	250 000,00
DECANTATION PRIMAIRE UPEPE	LE MANS METROPOLE	10 520 000,00
INFORMATISATION RELEVÉ COMPTEURS EAU	LE MANS METROPOLE	61 000,00
DEMATÉRIALISATION ET FACTURES EN LIGNE	LE MANS METROPOLE	180 000,00
RESERVE D'EAU NATURELLE	LE MANS METROPOLE	100 000,00
MISE EN PLACE POLITIQUE DE SURETE DE L'EAU	LE MANS TOUS QUARTIERS	270 000,00
STATION DE SURPRESSION - EAU - COMMUNE CHAMPAGNE	CHAMPAGNE	80 000,00
Total Opérations Individuelles :		11 461 000,00

Total de l'axe : EAU 14 870 621,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	94 300,00
Total Opérations Annuelles :		94 300,00

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS 94 300,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	4 540,00
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	144 000,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	225 000,00
Total Opérations Annuelles :		373 540,00

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 373 540,00

Le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021 se caractérise par un montant significatif de dépenses d'investissement proprement dits de 15,338 M€. Ce volume intègre les travaux de l'unité de production d'eau potable pour une enveloppe globale de 10,5 M€.

Projet important pour la sécurité sanitaire de l'agglomération mancelle, ce nouveau mandat verra la réalisation de la réserve d'eau naturelle. Les études et les démarches réglementaires en vue de l'obtention des autorisations administratives seront conduites en 2021.

Le Mans Métropole exerce à compter du 1^{er} janvier 2021 une nouvelle compétence : La défense extérieure contre l'incendie (DECI).

TRAVAUX A L'UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE L'ÉPAU

La conception et la réalisation de la 2^e phase de modernisation de l'usine de production d'eau potable de l'Épau ont été confiées le 17 juillet 2019, après un an et demi de consultation, au groupement d'entreprises représenté par la société Degremont. Le marché, d'un montant de 22 339 840 € HT, porte sur la restructuration intégrale de l'étape de décantation primaire. Il intègre également la sécurisation du site.

Après les études de conception des nouveaux ouvrages à réaliser, l'établissement du permis de construire, l'élaboration des dossiers réglementaires (loi sur l'eau, étude environnementale, IPCE) et l'obtention des autorisations administratives, le chantier a été lancé en septembre 2020.

Fin 2023, le site de l'Usine des eaux devrait accueillir 3 nouvelles constructions dédiées respectivement :

- au pompage de l'eau brute
- au traitement de la matière organique et des micropolluants et au stockage des réactifs
- au traitement des boues.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur ces trois nouveaux ouvrages.

10,520 M€ H.T sont inscrits au BP 2021 pour ces travaux.

Une fois les trois bâtiments achevés, les travaux continueront jusqu'en 2023 pour moderniser d'autres équipements du site.

12 547 078 m³ produits par l'Usine de Production d'Eau Potable (au 31/12/2020)

34 853 m³ produits en moyenne chaque jour

ETUDES RELATIVES A LA CREATION D'UNE RESERVE D'EAU NATURELLE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

La création d'une réserve d'eau naturelle dans un méandre de l'Huisne, en face de l'unité de production d'eau potable de l'Épau, a été actée par délibération du Conseil communautaire en date du 25 janvier 2018.

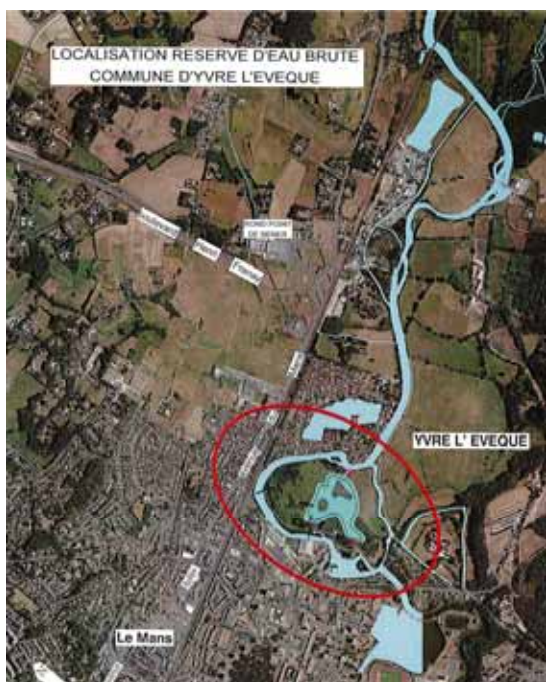
L'objectif sera de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération mancelle.

L'aménagement de cette réserve aura aussi une vocation écologique dans le cadre de l'Arche de la Nature, espace naturel de près de 450 hectares ouvert au public autour de trois pôles : l'eau, le bocage et la forêt.

L'enveloppe globale prévisionnelle de ce projet est évaluée à 7 M€ H.T comprenant :

- la création d'un plan d'eau de 60 000 m³,
- la réalisation d'un ouvrage de prise d'eau sur l'Huisne pour alimenter la réserve par un canal et d'un ouvrage de sortie,
- l'installation de pompage d'eau brute dans la réserve en cas de pollution,
- la réalisation d'un nouveau système de pompage pour alimenter l'unité de production d'eau potable.

Le marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), passé le 26 février 2020 avec la société SETEC HYDRATEC, prévoit en 2021 :



- la définition des procédures réglementaires, l'élaboration des dossiers réglementaires correspondants et leur présentation aux organismes concernés ainsi que leur adaptation jusqu'à obtention des autorisations administratives nécessaires
- l'élaboration du planning général de l'opération présentant notamment les délais se rapportant aux procédures et contraintes réglementaires.

Un crédit de 100 000 € est inscrit au BP 2021 à cet effet.

La mise en œuvre de ce projet devrait s'échelonner sur une durée de 6 ans avec une réalisation des travaux sur les années 2025 – 2026.

LA PREMIERE ANNEE D'EXERCICE DE LA COMPETENCE SERVICE PUBLIC DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.)

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} octobre 2020, la défense extérieure contre l'incendie est devenue à compter du 1^{er} janvier 2021 une compétence métropolitaine recouvrant principalement les missions suivantes :

- les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés,
- l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau,
- en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement,
- toute mesure nécessaire à leur gestion,
- les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie.

À ce titre, il conviendra dans un 1^{er} temps d'assurer la mise en conformité des 2 444 poteaux incendie présents sur le territoire communautaire (dont 1304 sur la Ville du Mans). Sur une période de 2 ans, le service de l'eau de Le Mans Métropole va ainsi procéder à la remise en état de ces équipements, à la vérification de leur numérotation, de leur accessibilité, de leur débit et de leur pression.

140 000 € sont inscrits en 2021 en investissement pour couvrir ces interventions (réparation, extension de réseau, installation ou remplacement de poteaux).

Les dépenses de fonctionnement relatives à la vérification des installations (essais, nettoyage et peinture des poteaux d'incendie) font l'objet d'une inscription budgétaire prévisionnelle de 60 000 €. Ces prestations seront exécutées en régie par le personnel du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

L'ensemble des dépenses relatives aux poteaux d'incendie seront refacturés annuellement au budget principal de Le Mans Métropole.

LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Avec un parc de près de 120 000 compteurs, le renouvellement régulier des compteurs d'eau sur le territoire de la métropole mancelle fait l'objet d'une inscription budgétaire récurrente annuelle de l'ordre de 550 000 €

Un échéancier de renouvellement a été établi sur la période de 2021 à 2031 prévoyant le remplacement annuel de 7 000 compteurs de 2021 à 2025 et de 11 000 compteurs à partir de 2026.

La priorité sera donnée au remplacement des compteurs de plus de 15 ans sur l'ensemble des communes métropolitaines ; cela concerne au 31/12/2020, 9 362 compteurs.

Fin 2020, le parc de compteurs se composait comme suit :

- 36 281 compteurs équipés en télé-relève sur le territoire métropolitain

La télé-relève permet le relevé à distance grâce à un module placé sur le compteur et un relais (appelé concentrateur) situé à un endroit stratégique de la ville. Les données sont transmises quotidiennement par ondes vers une base de données capable de les analyser afin de détecter les fuites sur le réseau.

- 60 279 compteurs équipés en radio-relève sur Le Mans

La radio relève permet d'effectuer un relevé à distance à partir de la voie publique.

- 23 068 compteurs sans d'équipement de relève à distance sur Le Mans

L'objectif est de déployer à terme la télé-relève sur l'ensemble du territoire métropolitain.

ASSAINISSEMENT

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Budget annexe de l'Assainissement

Les chiffres clés du budget 2021 (en M€)

MONTANT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27,364 M€
Dont redevances Agence de l'Eau (dépenses/recettes)	1,330 M€
Les principales dépenses :	
Frais de personnel	3,971 M€
Dépenses d'exploitation et autres dépenses	12,140 M€
(dont contrat d'exploitation de la STEP : 6,050 M€)	
Frais financiers	0,700 M€
Autofinancement brut	9,223 M€
Les principales recettes	
Produits issus de la redevance assainissement	16,265 M€
Contribution eaux pluviales versée par le budget principal	6,460 M€
Vente de biométhane à compter du 1er semestre 2021	0,250 M€
Autres recettes d'exploitation	3,059 M€
MONTANT GLOBAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19,398 M€
Dont opération de gestion de dette (dépenses/recettes)	7,410 M€
Les principales dépenses :	
Investissements proprement-dits	9,697 M€
Remboursement du capital de la dette	1,765 M€
Les principales recettes :	
Emprunts prévisionnels	0,000 M€
FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions, participations	1,770 M€
Subventions Etat et Région pour la création d'unité de méthanisation	0,990 M€
Autofinancement brut	9,223 M€

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés par délibération du 17 décembre 2020

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO)

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ASSAINISSEMENT - ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS METROPOLE	623 250,00
ASSAINISSEMENT - MATERIEL DE SECURITE	LE MANS METROPOLE	31 300,00
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS METROPOLE	20 000,00
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DANS BATIMENTS EXPLOITATION	LE MANS METROPOLE	8 500,00
LE MANS C-D-V - ASST - COLLECTEURS VISITABLES	LE MANS - COEUR DE VILLE	340 000,00
LE MANS S-E - ASST - COLLECTEURS VISITABLES	LE MANS - SUD EST	22 000,00
LE MANS OUEST - ASST - COLLECTEURS VISITABLES	LE MANS - OUEST	350 000,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - RESEAUX	LE MANS METROPOLE	305 000,00
LE MANS C-D-V - ASST - RESEAUX	LE MANS - COEUR DE VILLE	78 000,00
LE MANS N-E - ASST - RESEAUX	LE MANS - NORD EST	40 000,00
LE MANS EST - ASST - RESEAUX	LE MANS - EST	75 000,00
LE MANS SUD EST - ASST - RESEAUX	LE MANS - SUD EST	135 000,00
LE MANS S-O - ASST - RESEAUX	LE MANS - SUD OUEST	70 000,00
LE MANS OUEST - ASST - RESEAUX	LE MANS - OUEST	40 000,00
LE MANS N-O - ASST - RESEAUX	LE MANS - NORD OUEST	85 000,00
AIGNE - ASST - RESEAUX	AIGNE	160 000,00
ARNAGE - ASST - RESEAUX	ARNAGE	85 000,00
CHAMPAGNE - ASST - RESEAUX	CHAMPAGNE	190 000,00
LA MILESSÉ - ASST - RESEAUX	LA MILESSÉ	86 000,00
MULSANNE - ASST - RESEAUX	MULSANNE	95 000,00
SARGE LES LE MANS - ASST - RESEAUX	SARGE-LES-LE MANS	64 000,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - SERVITUDES	LE MANS METROPOLE	500,00
CHAMPAGNE - STATION EPURATION	CHAMPAGNE	45 000,00
TRANGE - STATION EPURATION	TRANGE	50 000,00
Total Opérations Annuelles :		2 998 550,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
STATION EPURATION DES ETANGS	LE MANS - SUD OUEST	866 000,00
LMM - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LE MANS METROPOLE	350 000,00
RUAUDIN - STATION EPURATION	RUAUDIN	70 000,00
STATION CHAUVINIÈRE - TRAVAUX METHANISATION	LE MANS METROPOLE	4 253 450,00
GESTION DIAGNOSTIC PERMANENT	LE MANS METROPOLE	55 000,00
FAY - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	FAY	45 000,00
YVRE L'EVEQUE - ASST - DECONNEXION RUISSellement RD314	YVRE L'EVEQUE	130 000,00
TRANGE - NOUVELLE STATION EPURATION	TRANGE	50 000,00
RUAUDIN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	RUAUDIN	50 000,00
AIGNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	AIGNE	27 000,00
LA MILESSÉ - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LA MILESSÉ	27 000,00
SAINT SATURNIN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	SAINT SATURNIN	27 000,00
LMM - DNP - CURAGE RESEAUX AMIANTES ASSAINISSEMENT	LE MANS METROPOLE	80 000,00
MULSANNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	MULSANNE	10 000,00
Total Opérations Individuelles :		6 040 450,00

Total de l'axe : ASSAINISSEMENT **9 039 000,00**

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	35 000,00
Total Opérations Annuelles :		35 000,00

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS **35 000,00**

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	600,00
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	57 000,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	557 800,00
Total Opérations Annuelles :		615 400,00

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE **615 400,00**

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
RUAUDIN-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	RUAUDIN	4 000,00
MULSANNE-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	MULSANNE	2 000,00
SARGE-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	SARGE-LES-LE MANS	2 000,00
Total Opérations Individuelles :		8 000,00

Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE **8 000,00**

2021 sera marquée par la mise en fonctionnement de l'unité de méthanisation de la station d'épuration de la Chauvinière et par la démolition des bâtiments sur le site de la station d'épuration des Étangs.

L'année sera plus particulièrement axée sur les études avec, notamment, l'engagement de schémas directeurs des systèmes d'assainissement sur plusieurs communes de Le Mans Métropole, en parallèle de la poursuite du schéma directeur d'assainissement de la Chauvinière.

Les 1^{ers} crédits d'étude sont inscrits pour la nouvelle station d'épuration de Trangé ; la mise en œuvre de ce projet résultant des conclusions du schéma directeur réalisé ces dernières années sur la commune.

L'ensemble des projets porté par le budget assainissement représente un volume d'investissement de 9,697 M€.

LA MISE EN ROUTE DE L'UNITE DE METHANISATION SUR LA STATION D'EPURATION DE LA CHAUVINIERE

La station d'épuration de la Chauvinière reçoit chaque année environ 14 000 000 de M³ d'eaux usées. Lors de leur traitement, ces eaux produisent des boues qui seront désormais valorisées énergétiquement.

Ainsi, par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2015, Le Mans Métropole a décidé de créer sur le site de la station d'épuration une unité de méthanisation avec, pour objectif, la transformation des boues issues du traitement des eaux usées en gaz vert (biométhane).

La réalisation de ce projet a été confiée à partir d'octobre 2017 à la CFSP (Compagnie fermière des services publics) sous la forme d'un marché global de performance.

Les travaux de construction proprement dits de cette unité ont démarré en avril 2019.

Les équipements nécessaires au processus de méthanisation, à savoir les deux digesteurs, les deux gazomètres et l'unité de traitement des eaux chargées issues de la digestion (traitement des retours), ont été implantés en 2020.

Le biométhane produit, de l'ordre de 14 GWh par an, sera injecté dans le réseau exploité par GRDF. La première injection est prévue au cours du second trimestre 2021.



Aussi, à partir de février 2021, une période de test va démarrer afin d'amorcer le procédé de transformation des boues d'épuration et vérifier le bon fonctionnement de l'unité de méthanisation qui devrait atteindre un fonctionnement industriel fin mai 2021.

Seront également finalisés au 1^{er} semestre 2021 les travaux d'amélioration de la station comprenant une unité de traitement des sables, une unité de traitement des matières de vidange et l'ajout d'un turbo compresseur pour l'aération du traitement biologique.

4.175 M€ sont inscrits en 2021 pour les travaux et 0.078 M€ pour le solde du marché des études.

Le coût global de ce projet, y compris les travaux de finalisation prévus sur l'année 2021, s'établit aujourd'hui à 16,5 millions d'euros.

Les recettes engendrées par la vente de gaz sont estimées quant à elles à 9,7 millions d'euros sur la période 2021 à 2026.

LA DEMOLITION DES OUVRAGES SUR LE SITE DE LA STATION D'EPURATION DES ETANGS

Suite à l'élaboration du schéma directeur du système d'assainissement des Étangs sur l'année 2015, la collectivité s'est engagée à supprimer cette station d'épuration et à la remplacer par la construction d'un bassin d'orage et d'un poste de transfert vers la station de la Chauvinière.

L'année 2020 a vu la concrétisation de ce projet ; les effluents sont transférés depuis mars 2020 vers le site de La Chauvinière au moyen d'une station de pompage en empruntant une conduite existante. Le nouveau bassin de retenue, qui peut recevoir 1 000 m³ d'eaux usées et pluviales, permet de lisser les débits de pointe en stockant temporairement les effluents.



Reste à procéder en 2021 à la démolition des ouvrages sur le site des Étangs.

Les travaux, d'une durée prévisionnelle de 6 mois, concernent

- le désamiantage du site,
- la dépose des équipements sur l'ensemble des ouvrages abandonnés,
- la démolition et l'évacuation des gravats des ouvrages et de leurs canalisations

Ces travaux sont estimés à 866 000€.

La procédure de marché public relative à cette dernière phase a été lancée en fin d'année 2020 en vue d'un démarrage des opérations de démolition à compter d'avril 2021.

L'ELABORATION DE NOUVEAUX SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

L'étude d'un schéma directeur d'assainissement est très importante pour les communes. Cette démarche, qui permet d'apprécier l'adéquation entre gestion des eaux usées, capacité et qualité des ouvrages et perspectives d'évolution (densification, extension urbaine, etc.), est indispensable pour accompagner tout projet de développement.

Ce document comprend :

- un diagnostic des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées de la commune (réseau d'assainissement, station (s) d'épuration). Cette phase permet de repérer les enjeux et les points à améliorer
- la proposition d'un programme d'actions assorti d'une planification.

Un crédit de 350 000 € est inscrit afin de poursuivre l'étude en cours sur le système d'assainissement de la Chauvinière avec, pour l'année 2021, la réalisation des inspections télévisuelles, de visites de collecteurs, de l'analyse de la pluviométrie et le pré-diagnostic des stations d'épuration. Cette étude a démarré au cours de l'année 2018. La remise du schéma directeur est prévue en 2023.

Un crédit de 45 000 € est également inscrit afin d'engager le diagnostic du système d'assainissement de Fay, 1^{ère} phase de l'étude du schéma directeur de la commune. Le marché relatif à cette étude, d'un montant global de 101 847.00 € TTC, a été notifié le 5 janvier 2021 pour une durée de 18 mois.

D'autres procédures de consultation de bureaux d'études seront lancées en 2021 pour l'établissement des schémas directeurs d'assainissement des communes d'Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin (communes de l'ex communauté de communes de l'Antonnière), de la commune de Ruaudin et celle de Mulsanne. Un crédit de 141 000 € a été inscrit à cet effet.

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE TRANGÉ

Suite à l'élaboration du schéma directeur de la commune de Trangé, la construction d'une nouvelle station d'épuration a été actée par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2021.

Les différentes investigations menées sur le système d'assainissement communautaire de Trangé ont mis en évidence les points suivants :

- la station de traitement des eaux usées est en limite de capacité nominale à moyen terme au vu de la dynamique d'urbanisation de la commune,
- les réseaux d'eaux usées drainent des volumes importants d'eaux claires parasites (eaux de pluie et eaux issues des nappes phréatiques) car ils présentent un défaut d'étanchéité et peuvent placer la station d'épuration en situation de surcharge avec la baisse du rendement épuratoire,
- l'état des réseaux d'assainissement est moyen à dégradé,

Sur la base de ce constat, un ensemble de travaux visant à améliorer le fonctionnement des installations existantes et assurer une urbanisation durable de la commune est envisagé avec :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 100 Équivalents Habitants,
- la création un bassin d'orage en tête de filière de traitement pour limiter les à-coups hydrauliques sur cette dernière,
- la réhabilitation et le renouvellement de certains collecteurs eaux usées pour réduire les eaux claires parasites de nappe et prévenir l'affaissement de collecteurs.

Un crédit de 50 000 € est inscrit au titre de l'année 2021 qui verra le lancement de :

- la procédure de consultation pour la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage,
- la procédure de consultation pour les études géotechniques.

Une première approche financière prévoit un coût global d'opération de l'ordre de 2 218 500 € HT. La poursuite des études de programmation en 2021 permettra d'affiner ce montant.

Chiffres Clés

- 106 065 abonnés desservis sur Allonnes, Arnage, Aigné, Champagné, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, La Milesse, Le Mans, Mulsanne, Rouillon, Ruaudin, Sargé-Lès Le Mans, Saint-Saturnin, Yvré-l'Évêque, et depuis le 1^{er} janvier 2017, Trangé, Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois
- 1 177 kms réseau et 9 125 083 m³ facturés (au 31/12/2020)

SOLIDARITES COMMUNAUTAIRES ET MUTUALISATIONS

RENFORCER LES SOLIDARITES COMMUNAUTAIRES POUR PRESERVER LES EQUILIBRES DES COMMUNES ET ŒUVRER A LA SYNERGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Une communauté urbaine est définie comme « un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes (...) qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire » (article L5215-1 du CGCT).

Ainsi, l'exercice d'une solidarité territoriale au sein du périmètre communautaire est le fondement même du statut juridique de Le Mans Métropole.

Cette solidarité s'exprime non seulement par la conduite des politiques publiques à l'échelle des bassins de vie mais aussi par l'objectif de développement des communes membres au travers de l'exercice même des compétences communautaires telles que décrites dans ce document (habitat, environnement, développement durable, transports urbains de voyageurs, aménagement urbain, insertion par l'emploi, développement économique, enseignement supérieur, politique de la ville).

Elle repose aussi sur la mise en réseau des politiques publiques communales (culture, patrimoine, santé...) et la mutualisation des moyens humains et matériels.

Différents outils de planification élaborés à l'échelle intercommunale contribuent également à développer et organiser la solidarité sur le territoire : Programme local de l'habitat, Agenda 21, Plan climat énergie, Schéma de cohérence territoriale, politique de la Ville, Plan local d'urbanisme.

De même, au travers de la contractualisation avec différents partenaires financiers (État, Région, Europe...) l'approche territoriale est retenue pour soutenir les projets d'investissements situés dans les communes de Le Mans Métropole.

L'espace de solidarité se traduit aussi par les différents dispositifs de péréquation financière instaurés au bénéfice de l'ensemble des communes (dotation "classique" basée sur la fiscalité économique de zone, redistribution complémentaire assise sur le fonds de péréquation, dotations de solidarité - neutralité pour les nouvelles communes membres, dotations de compensation liées au transfert de compétences...).

Cette solidarité communautaire sera renforcée en 2021 par l'élaboration d'un pacte de gouvernance, institué par la Loi "Engagement et Proximité" (promulguée le 27 décembre 2019), et qui décrira les relations entre la métropole et les communes membres.

POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA DEMARCHE DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION EN COHERENCE AVEC LE FUTUR PROJET DE TERRITOIRE

Avec la validation en avril 2016 de son premier schéma de mutualisation, Le Mans Métropole a confirmé ses objectifs de renforcer les mutualisations existantes, structurer de nouvelles coopérations et impulser la mise en réseau de ses communes membres, pour apporter in fine des services publics de qualité et efficaces aux habitants du territoire communautaire. Arrivé à son terme avec la fin du précédent mandat municipal, le schéma 2016-2020 a fait l'objet d'un bilan participatif avec tous les acteurs pour tirer toutes les conclusions de cette première expérimentation.

À l'issue de ce bilan, une charte de la coopération et la mutualisation communautaire a été proposée aux élus afin que les enseignements du bilan de ce premier schéma se traduisent par la formalisation d'une volonté commune des élus de coopérer ensemble sur le territoire. Cette charte érige les grands principes de

coopération et de mutualisation, et constitue ainsi un cadre à la conception de la coopération sur le territoire communautaire.

L'année 2021 sera marquée par la co-construction du nouveau schéma de mutualisation 2021-2026, pour laquelle les communes auront à échanger sur leurs besoins afin d'identifier les coopérations à développer sur le mandat en cours, qu'elles soient stratégiques (sport, culture, santé, petite enfance et jeunesse, sécurité et prévention de la délinquance) ou plus opérationnelles (numérique, moyens généraux, ressources humaines, patrimoine bâti, expertise financière et juridique).

En parallèle, Le Mans Métropole a décidé l'élaboration d'un projet de territoire visant à rassembler les acteurs du territoire sur le niveau de service public souhaité, dans une prospective au long terme (à horizon 2040). Ce projet de territoire portera sur les compétences déléguées à l'EPCI, mais également sur les coopérations et mutualisations des compétences communales. Un premier crédit d'études de 20 000 € est inscrit au budget 2021 pour ce dossier.

LES DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Le Mans Métropole met en œuvre depuis de nombreuses années une véritable solidarité financière intercommunale privilégiant la recherche d'une cohésion territoriale optimisée pour un développement équilibré du territoire.

La solidarité dite "classique"

La dotation de solidarité dite "classique" intègre la redistribution du produit de fiscalité professionnelle de zone selon des critères représentant les écarts de richesse fiscale entre les communes et le nombre de logements sociaux.

Pour 2021, cette solidarité "classique" versée aux 19 communes membres est proposée en reconduction du montant distribué en 2020, soit à 3,642 M€.

Ce volume total de solidarité et sa répartition progresseront notamment en fonction de l'évolution du produit de la fiscalité de zone, dont le montant sera connu en mars/avril avec la notification des éléments fiscaux.

La dotation de solidarité / neutralité versée aux communes membres entrées en 2013 et en 2017

Conformément aux conventions d'adhésion, les communes entrées en 2013 et 2017 perçoivent une dotation de solidarité/neutralité, ajustée annuellement au rythme de l'enrichissement fiscal économique de la commune bénéficiaire.

Le montant inscrit pour 2021 est de 2,365 M€.

La solidarité complémentaire au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Chaque année, le solde net perçu par la Communauté urbaine au titre du FPIC fait l'objet d'une redistribution vers les 19 communes membres selon les principes déjà utilisés dans le cadre de la solidarité communautaire classique.

L'évolution locale du FPIC 2021 n'étant pas encore connue, et s'agissant d'une recette totalement reversée, donc neutre sur l'équilibre budgétaire, les montants correspondants ne font pas l'objet d'une inscription au budget primitif.

Pour mémoire en 2020 le montant total reversé était de 2,044 M€, réparti ainsi :

- une solidarité complémentaire de 1,635 M€ vers l'ensemble des communes membres ;
- une solidarité complémentaire "ciblée" de 0,409 M€ vers les communes d'Allonnes, Coulaines, Sargé-lès-Le Mans et Mulsanne,

Les dotations de compensation liées au transfert de compétences

Tout transfert de compétence vers la communauté urbaine donne lieu à une analyse des conséquences financières pour les budgets des communes membres et de la métropole.

Ainsi lors des transferts des compétences distribution de gaz et d'électricité, réseaux de chaleur et promotion du tourisme, consécutifs aux Lois MAPTAM et NOTRe, Le Mans Métropole a instauré des

dotations de compensation au bénéfice des communes permettant de compenser les écarts entre recettes et charges transférées.

Sont proposés au BP 2021 un montant de 370 863 € concernant les transferts relatifs aux réseaux et un montant de 693 477 € au titre du transfert de la taxe de séjour (soit une reconduction des montants versés en 2020).

S'agissant des compétences donnant lieu à un versement des communes à la communauté urbaine, un montant total de 3 992 885 € est proposé au BP 2021. Ce montant recouvre principalement le transfert de l'Esad-Talm ainsi que les nouvelles compétences exercées à partir de 2021 concernant le Service public de défense extérieure contre l'incendie (Deci) et le Soutien aux clubs sportifs professionnels et Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire (cf délibérations adoptées en Conseil communautaire réuni le 1/10/2020).

En application des conventions de mutualisation des services, les montants (hors personnel) refacturés par Le Mans Métropole à la Ville du Mans et à son CCAS, ainsi que la Ville d'Allonnes, de Mulsanne et de la Chapelle Saint Aubin, et l'ESAD sont les suivants :

▪ Informatique et Télécommunications :			
- Ville du Mans :	0,317 M€		en fonctionnement
	0,340 M€		en investissement
- CCAS :	0,032 M€		en fonctionnement
	0,030 M€		en investissement
▪ Achat et lavage des articles d'habillement du personnel :			
- Ville du Mans :	0,170 M€		
▪ Contrôles et vérifications périodiques réglementaires :			
- Ville du Mans :	0,050 M€		
▪ Médecine du travail :			
- Ville du Mans :	0,170 M€		
- CCAS :	0,050 M€		
- Ville d'Allonnes :	0,026 M€		
- Ville de Mulsanne :	0,008 M€		
- Ville de la Chapelle Saint Aubin :	0,003 M€		
- ESAD :	0,003 M€		
▪ Fournitures de bureau, consommables informatiques... :			
- Ville du Mans :	0,110 M€		
▪ Gestion et affranchissement du courrier :			
- Ville du Mans :	0,114 M€		
- CCAS :	0,028 M€		
▪ Imprimerie et reprographie :			
- Ville du Mans :	0,185 M€		
▪ Distribution du journal :			
- Ville du Mans :	0,032 M€		
▪ Carburant :			
- Ville du Mans :	0,232 M€		
- CCAS :	0,022 M€		
- Ville d'Allonnes :	0,028 M€		
▪ Maintenance de la flotte automobile du CCAS :			
	0,035 M€		
▪ Gestion des abonnements, ouvrages... :			
- Ville du Mans :	0,048 M€		
<hr/>			
TOTAL	Ville du Mans	1,428 M€	en fonctionnement
	CCAS	0,167 M€	
	Ville d'Allonnes	0,054 M€	
	Ville de Mulsanne	0,008 M€	
	Ville de la Chapelle Saint Aubin	0,003 M€	
	ESAD	0,003 M€	

RESSOURCES HUMAINES ET AUTRES MOYENS TRANSVERSAUX

RESSOURCES HUMAINES

Le budget prévisionnel Ressources Humaines de Le Mans Métropole s'élève à 75,70 M€ brut pour 2021 (66,38 M€ pour le budget principal, 5,35 M€ pour l'Eau et 3,97 M€ pour l'Assainissement).

Le Mans Métropole refacture environ 25 % de sa masse salariale à la Ville du Mans.

Après refacturations croisées entre la Ville du Mans et Le Mans Métropole, la charge nette pour le budget principal de Le Mans Métropole est de 48,87 M€, soit une évolution de - 0,91 % par rapport au BP 2020.

En effet, compte tenu du caractère atypique de l'année 2020, avec le report de certains jurys de recrutements, du plus faible recours aux emplois non permanents, les dépenses de personnel n'ont pu être réalisées à hauteur des inscriptions en budget primitif. Le compte administratif se trouve ainsi minoré par rapport à l'évolution naturelle de la masse salariale.

LES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL

Evolution des effectifs permanents depuis 2017

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Agents permanents au 31 décembre	1 342	1 353	1352	1 345
% d'évolution N -1	+ 0,1 %	+ 0,8 %	- 0,1 %	- 0,5 %

Il est constaté depuis plusieurs années une stabilité des effectifs de Le Mans Métropole concourant ainsi à la maîtrise de la masse salariale.

Au-delà des effectifs, celle-ci évolue automatiquement sous l'effet des évolutions de carrière, c'est-à-dire les avancements d'échelon et de grade. Cette progression naturelle résumée sous le sigle de GVT (glissement vieillesse et technicité) est d'environ 1 % par an. À ceci s'ajoutent diverses mesures nationales que la collectivité doit intégrer.

LES MESURES NATIONALES

Les mesures du plan de revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires

L'accord de 2016 modifié portant sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des agents (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations jusqu'en 2022. Après le report sur 2019 des mesures statutaires et indiciaires devant être initialement appliquée en 2018, de nouvelles mesures sont prévues sur 2020.

Au 1^{er} janvier 2021, des mesures de revalorisations indiciaires interviendront pour les agents de catégorie C, ainsi que pour les agents de maîtrise. De nouveaux échelons terminaux seront également revalorisés ou créés sur plusieurs grades de catégorie A (administrateurs, attachés, ingénieurs en chef et ingénieurs).

Le coût de ces mesures est estimé à 171 000 € en 2021 pour le budget principal.

Les impacts de la loi de Transformation de la Fonction Publique : une opportunité pour adapter nos dispositifs et modes de fonctionnement et accompagner l'évolution des politiques publiques.

De nouveaux dispositifs :

Le dispositif de rupture conventionnelle

Depuis 2020, le dispositif de rupture conventionnelle est instauré pour les agents titulaires ou les agents bénéficiant d'un CDI, le dispositif d'Indemnité de départ volontaire ayant pris fin au 30 juin 2020.

Cette rupture donne lieu à une indemnité dont les modalités de calcul des montants ont été fixées par décret en date du 31/12/2019. Celui-ci définit un montant plafond ainsi que les règles pour déterminer le montant plancher selon la carrière de l'agent. Il est donc difficile d'en projeter le coût.

L'indemnité de fin de contrat (prime de précarité)

Dans le cadre de la Loi de Transformation de la fonction publique, une indemnité de fin de contrat est créée et sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2021.

Cette indemnité pour tous les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- recrutement sur un contrat (sauf pour motif d'accroissement saisonnier d'activité ou contrat de projet)
- durée de contrat, renouvellement inclus, inférieure ou égale à un an
- rémunération brute mensuelle de l'agent inférieure à 3 109,16 €

Le montant de l'indemnité correspond à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent durant sa période d'engagement.

Le coût de cette mesure est estimé à 112 000 €.

Des projets d'envergure qui nécessitent la mobilisation des services et supposent un dialogue social régulier :

La réforme du temps de travail

Depuis la réforme des 35h en 2001, la Ville du Mans fait partie des collectivités locales qui ont bénéficié de la conservation d'un régime de travail antérieur plus favorable que la durée légale de travail de 1 607 heures.

Toutefois, une des principales mesures de la Loi de Transformation de la fonction publique est le retour progressif aux 1 607 heures par la suppression des régimes dérogatoires au 1^{er} janvier 2022.

Différentes hypothèses peuvent être envisagées pour atteindre localement cet objectif et la collectivité recherchera les meilleures modalités de régularisation, dans le cadre d'une mise en œuvre apaisée permettant d'assurer un fonctionnement de service public local adapté aux besoins des habitants. Ce travail associera conjointement les services et les organisations syndicales durant toute l'année 2021.

Les lignes directrices de gestion (LDG)

L'autre innovation de la loi de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC),

- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021,

Afin que les nominations au titre de l'avancement de grade et de la promotion interne puissent intervenir au 1^{er} janvier 2021, il a été validé au comité technique du 14 décembre 2020, d'adopter des lignes directrices de gestion généralistes avant le 31 décembre 2020, puis de procéder à leur révision pour une présentation en comité technique au premier semestre 2021.

- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ

Début 2019, dans le contexte de différents mouvements en faveur du pouvoir d'achat et en réponse aux sollicitations des organisations syndicales locales, Le Mans Métropole, la Ville du Mans et son CCAS ont engagé de manière volontaire des négociations visant à renforcer la politique sociale de la collectivité en faveur de ses agents, qui ont fait l'objet d'un protocole d'accord.

Les mesures inscrites dans le protocole d'accord de 2019 ont été mises en œuvre en 2019-2020.

Elles ont pour objectif de renforcer la politique sociale de la collectivité en faveur de ses agents. Elles sont inscrites dans le cadre plus général des orientations des exécutifs locaux en faveur du développement durable, et plus particulièrement de l'incitation aux mobilités douces, et de l'accès à la santé.

La politique sociale de la collectivité s'inscrit autour de 4 mesures :

L'Indemnité kilométrique vélo (IKV)

L'Indemnité kilométrique vélo a été instaurée au 1^{er} septembre 2019 et a été versée aux premiers agents bénéficiaires au début de l'année 2020. La prise en charge maximum par agent est de 200 € par année, sous réserve d'avoir eu recours au vélo au moins 100 jours par an.

La participation à la Protection sociale complémentaire

En 2019, la participation à la Protection sociale complémentaire en faveur des agents a été revalorisée afin d'inciter les agents à souscrire à cette couverture sociale.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la participation de l'employeur pour le financement de cette mutuelle santé labellisée est de 26 €, 18 € ou 9 € bruts par mois selon la rémunération des agents.

Le coût de cette mesure est estimé à 172 000 €

Les ratios d'avancement

Une augmentation dérogatoire des ratios à 50% a été mise en œuvre dans le cadre des CAP d'avancement en 2019 et 2020 et a permis à un plus grand nombre d'agents de bénéficier d'un avancement de carrière et d'une revalorisation salariale.

Une aide exceptionnelle pour financer les secours accordés par le COS aux agents

Il a été validé une enveloppe supplémentaire pour les secours accordés par le COS pour les agents dont la situation difficile a été identifiée par la conseillère en économie sociale et familiale et l'assistante sociale de la DRH.

Les secours financiers sont maintenant distingués de la subvention annuelle de fonctionnement.

En 2020, 35 agents de Le Mans Métropole ont bénéficié d'un secours accordé par le COS. Le montant de l'aide exceptionnelle versée par la Ville sera pris en charge début 2021 sur présentation par le COS d'un bilan par collectivité des secours financiers accordés aux agents, ceci dans la limite du plafond annuel de 25 000 € pour les 3 collectivités.

VENTILATION DU BUDGET RH 2021 PAR GRANDES MASSES – BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	
Coûts de personnels (masse salariale des agents y compris charges patronales, cotisation CNFPT, capital décès...)	60 599 899
Elus (indemnités, charges patronales, retraite facultative et remboursements de frais de missions et formation)	1 216 110
Remboursement de Le Mans Métropole à la Ville du Mans, au CCAS de la Ville du Mans et aux communes membres pour des charges de personnel	3 046 400
Formation (dont intervenants et hors cotisation CNFPT)	268 750
Œuvres sociales (Subventions COS, ACSAC, Restaurants administratifs et participations employeur SETRAM, restauration, PSC, chèques vacances)	896 596
Autres charges (frais de missions, indemnités kilométriques...)	386 950
Total dépenses brutes	66 375 955
Recettes	
Refacturation de Le Mans Métropole à la Ville du Mans et au CCAS de la Ville du Mans pour les charges de personnel	17 015 500
Autres refacturations (Université, RIA, SMAT ...)	338 000
Financement de l'Etat pour les emplois aidés	147 200
Autres recettes et participations dont FIPH	6 010
Total recettes	17 506 810
Solde net	
Dépenses totales - recettes totales	=
	48 869 145

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'Eau pour 2021 s'élève à 5,35 M€, soit une augmentation de la charge nette de + 0,16 % par rapport au BP 2020.

Evolution des effectifs permanents

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Agents permanents au 31 décembre	116	117	119	121
% d'évolution N -1	- 0,9 %	+ 0,9 %	+ 1,7 %	+ 1,7 %

BP RH 2021 - Budget Annexe de l'Eau

Total dépenses	5 350 010
Total recettes	64 660
Solde net	5 285 350

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget prévisionnel de l'Assainissement pour 2021 s'élève à 3,68 M€, soit une diminution de – 8.44 % en charge nette par rapport au BP 2020. Cette baisse est matérialisée par une diminution des effectifs permanents en 2020.

Une relative baisse des effectifs permanents

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Agents permanents au 31 décembre	92	95	93	87
% d'évolution N -1	- 10,7 %	+ 3,3 %	- 2,11 %	- 6,46 %

Après une stabilisation des effectifs permanents depuis 2017, les effectifs du budget de l'Assainissement ont de nouveau nettement baissé en 2020. Cette baisse s'est traduite par une difficulté à recruter au regard du nombre de postes vacants en 2020.

BP RH 2021 - Budget Annexe de l'Assainissement

Total dépenses	3 971 010
Total recettes	3 010
Solde net	3 968 000

LES MOYENS POUR ACCOMPAGNER LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL

DONNÉES BUDGÉTAIRES

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes	
▪ Contrôles réglementaires électriques et engins de levage	0,085 M€		▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation :	
▪ Médecine de prévention	0,026 M€		- Contrôles réglementaires électriques et engins de levage	0,050 M€
▪ Charge nette de personnel	0,470 M€		- Médecine de prévention	0,261 M€
	0,581 M€			0,311 M€

BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

Dépenses	
▪ Contrôles réglementaires électriques et engins de levage	0,013 M€
	0,013 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES (subventionnables)	LE MANS METROPOLE	19 000,00
LUTTE CONTRE LA LEGIONELLOSE	LE MANS METROPOLE	1 000,00
	Total Opérations Annuelles :	20 000,00

Total de l'axe : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL 20 000,00

Les actions du service conseils prévention et santé au travail

Les crédits sont tous inscrits sur les budgets de Le Mans Métropole. Des conventions avec la Ville du Mans permettent de lui refacturer la part incombant à ses services.

Il en est de même pour la refacturation des suivis médicaux des agents du CCAS, des Villes d'Allonnes de Mulsanne, de la Chapelle-Saint-Aubin et de l'ESAD TALM.

Suivi médical des agents

La surveillance médicale des agents nécessite selon les situations une prise en charge vaccinale ou encore des examens complémentaires.

De même, le pôle médecine de prévention du service CPST assure la mise à jour du contenu des trousse de 1ers secours.

- Fonctionnement : 25 000 €/an

Sécurité des matériels utilisés par les agents et des installations électriques

Plusieurs équipements de travail (engins de levage, de chantiers, compresseurs, etc.) sont soumis réglementairement à des vérifications périodiques. Il en est de même pour les installations électriques des bâtiments de la collectivité.

- Fonctionnement : 85 000 €/an
- Fonctionnement budget Eau et Assainissement : 13 700 €/an

Installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public

Conformément à la réglementation en vigueur, des défibrillateurs vont être installés dans les établissements recevant du public de la collectivité.

- Investissement : 76 000 €

Suivi médical des agents

Sécurité des équipements et lieux de travail

Installation de défibrillateurs : 76 000 €

LES ACTIONS DU SERVICE MOYENS PARTAGES

DONNÉES BUDGÉTAIRES

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Achat des articles d'habillement	0,400 M€	▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation :	
▪ Achat papiers et enveloppes	0,160 M€	- Achat et lavage des articles d'habillement	0,170 M€
▪ Lavage des tenues de travail	0,150 M€	- Imprimerie	0,185 M€
▪ Abonnements	0,150 M€	- Abonnements	0,047 M€
▪ Achat de consommables informatiques	0,130 M€	- Fournitures de bureau, consommables informatiques	0,110 M€
▪ Autres frais divers	0,298 M€	▪ Autres recettes	0,039 M€
▪ Charge nette de personnel	2,403 M€		
	3,691 M€		0,551 M€

L'acquisition de matériel et mobilier ergonomique

Soucieux de la santé des agents et de leur bien être sur leur poste de travail, le service a entrepris il y a 4 ans une démarche avec l'ergonome du travail afin d'équiper les services de mobilier et de matériel ergonomique adapté. La priorité est donnée aux agents porteurs de pathologies ciblées par l'ergonome avec depuis 2018 des lignes budgétaires dédiées qui sont inscrites aux budgets primitifs du service :

- Investissement : 10 000 €/an

Fauteuils de bureau, bureaux réglables électriques, tabourets, tabourets sur roues, repose-pieds, tabourets sol, chariots de manutention, gerbeurs, sièges Lopitch, range-chaussures....

- Fonctionnement : 4 000 €/an

Supports-documents, supports avant-bras, supports écrans.....

Plus largement, l'ensemble des nouvelles acquisitions intègre ces préoccupations. Ainsi, les marchés conclus ces dernières années pour l'acquisition de mobilier de bureau ou scolaire considèrent tous ces critères d'ergonomie. Tous les fauteuils de bureau à roulettes sont ergonomiques et réglables pour s'adapter parfaitement à chaque utilisateur en limitant au maximum les contraintes exercées sur le corps : hauteur du fauteuil, dossier, assise, maintien lombaire. Des accoudoirs sont ajustables et amovibles et des appuis tête peuvent être proposés.

Les matériaux utilisés ne doivent pas dégager de substances toxiques (formaldéhyde pour les plans de travail, colles pour les mousses des assises....).

L'acquisition de fournitures de bureau moins polluantes

De plus, le service a recours à des produits respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs avec l'achat de bâtons de colle sans solvant, feutres marqueurs sans xylène ni toluène, gommes sans phtalate ni latex, correcteurs à base acrylique....

La mise à disposition de véhicules et de vélos en libre service

Depuis 5 ans, le service a mis en place 4 pools de véhicules partagés (Hôtel de Ville, Condorcet, Maine 2000 et la Chauvinière). Cette prestation a permis de faciliter le déplacement des agents qui ne disposaient pas de véhicules de service.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'impact du Covid-19 pour doter les agents de matériel de protection adapté ressort pour un montant total de 1 122 500 € avec :

- Achats de 616 300 masques pour un montant de 1 100 400 €
- Achats d'autres EPI de protection Covid (visières, lunettes, gants, tenues jetables) pour un montant de 22 100 €

Ces achats sont portés par Le Mans Métropole et refacturés par convention à la Ville du Mans pour la part incombant à ses services. Au BP 2021 une enveloppe de 110 000 € est prévue pour l'achat de matériel de protection (masques, gants, visières, tenues jetables...).

Mobilier et matériel ergonomiques

Fournitures de bureaux moins polluantes

Accès à des véhicules et vélos électriques et non électriques en libre service

Protection des agents dans le cadre de la Covid-19

LES ACTIONS DU SERVICE ENTRETIEN ET HYGIENE DES LOCAUX

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Nettoyage des locaux (sanitaires publics, bureaux de l'huisne, maison de la Forêt...)	0,095 M€
▪ Achat de produits d'entretien et d'hygiène	0,046 M€
▪ Autres dépenses	0,060 M€
▪ Charge nette de personnel	3,121 M€
	3,322 M€

Le service Entretien et Hygiène des Locaux en charge de la gestion du ménage des bâtiments mis à disposition des services de Le Mans Métropole s'est engagé depuis la création du service en 2003, dans une démarche d'amélioration des conditions de travail des agents de ménage.

- Fonctionnement : 22 000€ - Le renouvellement de petits matériels intègre les évolutions ergonomiques et l'achat de produits d'entretien est orienté vers des produits respectueux de l'environnement et de la santé des agents.
- En investissement : 17 000€ - L'achat du matériel de nettoyage (aspirateur, auto-laveuse, mono-brosse...) intègre les évolutions technologiques afin de mettre à disposition des agents du matériel avec une meilleure ergonomie et adapté au lieu de travail.

À noter l'impact de la pandémie Covid-19 sur le budget avec l'achat de produits désinfectants (détergents spécifiques virucides, gel hydro alcoolique, lingettes, essuie-mains papier) afin de se mettre en conformité avec les protocoles sanitaires nationaux applicables dans tous les lieux de travail.

LES OUTILS POUR MODERNISER ET OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE NOS SERVICES

La mise en place d'un système de ventes de matériels réformés par voie d'enchères électroniques

La démarche a été initiée en 2008 après avoir fait le constat que quasiment tous les services disposaient de matériels inutilisés stockés en extérieur ou dans des locaux. Les services ont été très participatifs, intéressés par cette prestation qui permettait de leur libérer des espaces et de donner une seconde vie à des objets inutilisés.

En 2019 a été mis en place en collaboration avec la Direction financière et juridique et le Centre des Finances Publiques de nouveaux systèmes de paiement : le paiement en ligne, le paiement par virement bancaire pour les administrations et le paiement par terminal bancaire. Véritables outils de modernité, ces fonctionnalités sont plébiscitées par nos acheteurs et facilitent le travail des services et de notre trésorier payeur, tout en sécurisant nos transactions. Ces modes de paiement représentent aujourd'hui 100 % des paiements.

Depuis 2009 et jusqu'à fin 2020, 42 ventes ont été réalisées en Le Mans Métropole générant une recette de 592 000 € (93 ventes Ville du Mans + Le Mans Métropole pour 1 112 000 € de recettes). Plus de 4000 objets ou lots d'objets vendus.

Cette prestation renforce les liens avec la population locale très à l'affut des ventes à venir même si le matériel est vendu sur tout le territoire, voire au delà (Suisse, Belgique).

L'acquisition d'une machine à mise sous plis

En 2018 la collectivité a fait l'acquisition d'une solution de mise sous pli avec un logiciel de gestion des flux documentaires et un logiciel de traçabilité des expéditions.

Cet outil permet, outre la dématérialisation des factures transmises aux usagers, de regrouper plusieurs activités (factures restauration scolaire, accueils...) sur une seule facture par famille.

Les objectifs : faciliter l'usage pour les familles, optimiser le traitement par les services, réduire le nombre de factures à imprimer et à envoyer, optimiser le recouvrement...

Ventes aux enchères

Machine à mise sous plis automatisée

UN SYSTEME D'INFORMATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES AGENTS

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Maintenance du parc d'équipement et des applications	0,876 M€	▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation :	
▪ Droits d'utilisation - Information en nuage "Cloud"	0,141 M€	- Ville du Mans	0,317 M€
▪ Autres dépenses	0,312 M€	- CCAS de la Ville du Mans et autres partenaires	0,032 M€
▪ Charge nette de personnel	0,832 M€		
	<hr/>		<hr/>
	2,161 M€		0,349 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
▪ voir détail ci-après	▪ Participation de la Ville du Mans et de son CCAS aux investissements mutualisés
	0,370 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	1 151 175,00
	Total Opérations Annuelles :	1 151 175,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
INTRANET EXTRANET	LE MANS METROPOLE	35 000,00
SITE INTERNET ET E-ADMINISTRATION	LE MANS METROPOLE	26 300,00
SYSTEME DE GESTION ARCHIVES ELECTRONIQUES	LE MANS METROPOLE	55 000,00
GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS	LE MANS METROPOLE	55 000,00
SYSTEME INFORMATION FINANCES	LE MANS METROPOLE	13 500,00
EXTENSION RESEAU INDEPENDANT	LE MANS METROPOLE	100 000,00
INFORMATISATION MESSAGERIE ELECTRONIQUE	LE MANS METROPOLE	9 000,00
SYSTEMES INFORMATION RESSOURCES HUMAINES	LE MANS METROPOLE	48 500,00
SYSTEME ADMINISTRATION ET SECURITE POSTES INFORMATIQUES SCCM	LE MANS METROPOLE	230 000,00
GESTION DT / DICT	LE MANS METROPOLE	50 000,00
PILOTAGE MASSE SALARIALE	LE MANS METROPOLE	20 000,00
GESTION DE SUIVI DE PROJET	LE MANS METROPOLE	60 000,00
BAIES DE STOCKAGE	LE MANS METROPOLE	60 000,00
ACQUISITION LICENCES GEOMENSURA	LE MANS METROPOLE	35 000,00
DEMATERIALISATION AUTORISATIONS URBANISME - DROITS DE CITE	LE MANS METROPOLE	55 000,00
NOUVELLE VERSION GESTION RELATION UTILISATEURS - EDEAL	LE MANS METROPOLE	55 000,00
NOUVELLE VERSION GESTION FINANCIERE - CORIOLIS	LE MANS METROPOLE	70 000,00
NOUVELLE GESTION DETTES ET TRESORERIE	LE MANS METROPOLE	40 000,00
NOUVELLE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL	LE MANS METROPOLE	200 000,00
SYSTEME D'INFORMATION DU PATRIMOINE	LE MANS METROPOLE	50 000,00
	Total Opérations Individuelles :	1 267 300,00

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS 2 418 475,00

Après les phases de confinement, tant pour la population que des agents de la Métropole, la nécessité de pouvoir interagir avec les services de la Ville depuis chez soi s'est développée pour la population et l'importance de pouvoir assurer ses missions en mode télétravail s'est accrue pour les agents.

La volonté politique d'accompagner ce nouveau contexte sanitaire et sociétal, se traduit également par une volonté d'accélération de la mutation du Système d'information de la Métropole.

Pour répondre à ces nouveaux défis, un programme de transformation du SI sera mené sur le début du mandat (2021-2023).

Etre encore plus proche de la population :

- Une amplification des dotations en matériels informatiques pour les associations agréés participants à l'effort d'inclusion numérique des populations les plus éloignées du numérique. Plusieurs dizaines de PC supplémentaires seront mis à disposition de ces structures. La possibilité d'acquérir du matériel informatique à bas coût sera amplifiée par le programme de ventes aux enchères.

- La modernisation et la sécurisation des applicatifs de la Métropole au service direct de la population :
 - Renforcement des outils d'inscriptions scolaires et péri scolaires
 - Réservations en ligne sur les activités aquatiques,
 - Réservations et visites en ligne du Musée sur l'exposition "tatoueurs-tatoués"
 - Mise en place de la prise de rendez vous pour tous les actes d'état civil
 - Inscriptions en ligne à la Cité du cirque

Accompagner les agents de la Ville et faciliter la continuité du service public :

- Renforcer et améliorer les conditions de travail des agents par une structuration, une sécurisation et une accélération du programme de travail à distance (dotation massive d'équipements nomades tels que postes de travail portables, téléphonie embarquée, outils et espaces collaboratifs accessibles de n'importe où).
- Veiller à l'accompagnement au changement et à l'acceptation par les agents, des moyens nouveaux qui leurs seront offerts pour exercer leurs missions dans de meilleures conditions de travail et d'efficacité (dispositifs de formation, assistance individualisée chaque fois que nécessaire, etc..).
- Aligner nos architectures et infrastructures techniques (réseau, etc..) sur la montée en puissance des usages du télétravail et des impératifs de sécurité qu'ils induisent.

Chiffres Clés

2021 -> Renforcer l'efficacité des Services : Une suite bureautique et collaborative

2021 -> Moderniser les équipements des Agents par le renouvellement du parc de postes de travail.